

Université Lumière-Lyon 2
Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme
Master Sciences des Sociétés et de leur environnement – Mention Etudes Rurales
Spécialité professionnelle : *patrimoine rural et valorisation culturelle*



LA VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE : UNE DES ACTIONS DE PREFIGURATION DU PROJET DE P.N.R. DES PYRENEES ARIEGEOISES

INVENTAIRE ET PROPOSITIONS DE VALORISATION



Rapport de stage professionnel présenté par Fabienne LABILLE

Soutenance : septembre 2007

Maîtres de stage :
Sophie SEJALON (projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises)
Corinne TRIAY (CAUE de l'Ariège)

Tuteurs universitaires :
Claire DELFOSSE
François PORTET



REMERCIEMENTS

Je tiens pour commencer à remercier mes deux maîtres de stage : Sophie Séjalon (chargée de mission au projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises) et Corinne Triay (architecte DPLG et coordinatrice de l'inventaire territorial du patrimoine bâti au CAUE de l'Ariège).

Tout au long de mon stage, elles m'ont apporté, chacune à leur manière, leurs aides, leurs conseils et leurs expériences sur l'élaboration de ma mission mais également sur la rédaction de mon mémoire.

Mes remerciements vont également à Flavie Estrémé qui était présente au début de mon stage. Elle m'a aidée à comprendre la méthodologie mise en place pour réaliser la mission, et m'a accompagnée sur le terrain la première fois.

Je tiens aussi à remercier pour leur accueil, leur gentillesse et leurs conseils, l'ensemble des membres de chaque structure. Pour le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises : Matthieu Cruège (Directeur) et Isabelle Cambus (Secrétaire), et pour le CAUE de l'Ariège : Paul Hoyer (Directeur), Agnès Legendre (Paysagiste DPLG), Véronique Baud (Chargée d'étude patrimoine), Régis Le Bohec (Chargé d'étude patrimoine), Gérard Bischoff (Technicien), Patrick Sabatier (Chargé d'étude), Jean Vayssade (Architecte DPLG), et Maria Demacedo (Secrétaire).

Cette étude a pour particularité de mobiliser les élus autour de la démarche d'inventaire. Je tiens donc à remercier tous les délégués au projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, ainsi que les responsables d'associations du patrimoine, ou d'Office de Tourisme qui m'ont aidée dans mon travail. Je remercie tout particulièrement celles et ceux qui m'ont accompagnée sur le terrain.

Je remercie aussi les habitants rencontrés sur le terrain pour leur accueil, et les informations qu'ils m'ont fournies.

Enfin, je souhaite remercier Claire Delfosse et François Portet pour leurs remarques judicieuses faites sur mon mémoire.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

INDEX DES SIGLES ET GLOSSAIRE p2

INTRODUCTION..... p4

I- UN PROJET PATRIMONIAL POUR UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION p5

I-1 LE CONTEXTE DE L'ETUDE p5

I-2 POURQUOI UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE ? p24

II- MISE EN OEUVRE DE L'INVENTAIRE p39

II-1 LE PROTOCOLE MIS EN PLACE p39

II-2 LA METHODOLOGIE ADOPTEE p43

II-3 LES DIFFICULTES RENCONTREES..... p46

III- LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE..... p48

III-1 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A L'EAU p48

III-2 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE RELIGIEUX..... p64

III-3 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE AUX ACTIVITES DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT p74

III-4 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A LA CULTURE ET A LA DETENTE... p77

III-5 LES AUTRES ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE p78

IV- PROPOSITIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE IDENTIFIE . p83

IV-1 REFLEXIONS PREALABLES A TOUT PROJET DE VALORISATION..... p83

IV-2 PROPOSITIONS DE VALORISATION DES ELEMENTS DE PATRIMOINE
VERNACULAIRE DU TERRITOIRE D'ETUDE..... p88

BILAN..... p113

BIBLIOGRAPHIE p117

LISTE DES CONTACTS..... p121

TABLE DES ILLUSTRATIONS p122

TABLE DES MATIERES..... p127

TABLE DES ANNEXES p131

INDEX DES SIGLES

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

IGN : Institut Géographique National

PN : Parc National

PNR : Parc Naturel Régional

ZNIEFF : Zone Naturelle d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

GLOSSAIRE

Abreuvoir : bassin pour faire boire et baigner les animaux.

Calvaire : croix représentant la crucifixion du Christ.

Chaîne d'angle : rang de matériaux distinct de la maçonnerie dont les éléments sont liés, et renforcent la liaison au niveau de l'angle entre deux pans de mur.

Croix de chemin/croix de carrefour : croix monumentale érigée en bordure d'une voie ou d'un carrefour.

Croix de mission : la croix de mission est une croix monumentale érigée en souvenir d'une mission, c'est à dire d'une ou plusieurs journées de catéchèse. Elle porte généralement une inscription commémorative et la date de cette mission.

Croix de repère : croix d'orientation et de direction.

Croix à l'entrée/sortie de villes/villages : croix qui borne le territoire qu'elle protège.

Fontaine : traitement monumental d'une arrivée d'eau. La fontaine comprend habituellement un bassin ou fait partie d'un bassin.

Fût : corps principal de la croix, compris entre la base et le haut de la croix.

Gloriette : pavillon de repos ou cabinet de verdure dans un parc, un jardin. Elle a une fonction de refuge ombragé. Elle est souvent de forme hexagonale ou carrée.

Kiosque : fabrique ouverte servant d'abri, et comportant un toit porté par de légers supports. Le kiosque à musique comprend généralement une estrade surélevée.

Lavoir : bassin couvert ou en plein air où on lave le linge.

Oratoire : petit édifice ou édicule où l'on se retire pour faire oraison : l'oratoire se distingue de la chapelle par le fait qu'il n'a pas d'autel consacré.

Poids public : ouvrage permettant de vérifier la contenance et le poids des matières vendues, d'animaux... Il est souvent placé à proximité d'un marché ou d'un champ de foire.

Pont réservé aux piétons: ouvrage d'art franchissant un espace par-dessus un vide en continuité d'un chemin réservé aux piétons (sentier de randonnée, chemin rural...)

Pont à arches : pont comportant des arches.

Pont « muletiers » : souvent érigé sur les cours d'eaux secondaires, son tablier ne comporte pas de garde-corps. Il est en général couvert de terre et est gagné par l'herbe, il se confond ainsi avec les prés alentours.

Puits : Trou creusé dans la terre pour atteindre la nappe aquifère souterraine. La *margelle* est une pierre percée ou une assise de pierre qui marque l'orifice du puits et forme un chaperon d'un petit mur à hauteur d'appui : le mur de margelle.

Travail à ferrer ou métier à ferrer : ouvrage permettant au maréchal-ferrant de ferrer les chevaux et les bœufs.

« Lavoir », « croix », « fontaine »... voilà autant d'éléments qui composent ce que l'on appelle le « patrimoine vernaculaire », le « patrimoine rural », ou encore le « patrimoine de Pays ».

Vous, moi, en avez forcément croisés un jour, dans un village, dans un hameau, sur une place, sans forcément y prêter une attention particulière. Pourtant ils sont des marqueurs forts d'un passé où le mode de vie était plus collectif, où la société était plus agricole. Ces éléments sont très nombreux, et contribuent à l'affirmation de l'identité locale.

Le Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises qui se constitue aujourd'hui, va faire, et fait déjà, du patrimoine vernaculaire un de ses domaines d'action, à travers la réalisation de son inventaire commencé en 2006.

Ce travail d'inventaire s'effectue en complément de celui réalisé par le CAUE de l'Ariège sur le patrimoine bâti. Cette mission fait également suite au travail de deux stagiaires.

Cédric Bosse a réalisé, en 2005, une étude sur l'ensemble des acteurs (associations, collectivités locales...) qui oeuvrent dans les domaines du patrimoine et de sa mise en valeur, sur le territoire du futur PNR. Une liste d'acteurs et de leurs actions a ainsi pu être constituée. Flavie Estrémé a, quant à elle, commencé l'inventaire du patrimoine vernaculaire situé sur le territoire du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, en 2006. Cette étude vise à identifier les éléments présents, et à mesurer l'engagement, la volonté des élus en matière de patrimoine, de réhabilitation et de valorisation de celui-ci.

Ma mission se situe en continuité directe de son travail qui n'a pu être terminé faute de temps. J'ai donc, dans un premier temps, terminé l'inventaire du patrimoine vernaculaire. Il constitue une première étape puisqu'il permet de porter à la connaissance de tous, les richesses patrimoniales du territoire. La deuxième partie de ma mission a été de formuler des propositions de valorisation.

L'étude du patrimoine vernaculaire est une des premières actions menées par le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Dès lors une question se pose : Pourquoi et comment le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises veut-il valoriser son patrimoine vernaculaire ?

Pour répondre à cette problématique, un plan en quatre parties a été adopté.

Nous verrons tout d'abord dans quel contexte s'est effectuée l'étude, en présentant les structures qui m'ont accueillie, puis le territoire du futur Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, et enfin les concepts-clé de cette étude, ainsi que les objectifs et enjeux de l'inventaire du patrimoine vernaculaire. Dans une deuxième partie, le protocole de travail, la méthodologie utilisée et les difficultés rencontrées vont être présentés.

La troisième partie détaille les résultats de l'inventaire.

La quatrième propose une réflexion sur la valorisation, ainsi que des actions qui peuvent être menées. Deux types de valorisations ont été proposées : *in situ* et *ex situ*.

Enfin, un bilan présentant les suites à donner au travail, ses limites... sera dressé.

La présente étude ne se contente pas de présenter les résultats de la seconde phase du travail. Il s'agit d'une synthèse sur le patrimoine vernaculaire à l'échelle de tout le territoire.

I- UN PROJET PATRIMONIAL POUR UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION

I-1 LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Cette sous partie vise à présenter les structures commanditaires, ainsi que le territoire sur lequel l'étude a été réalisée.

I-1-1 LES STRUCTURES ENCADRANT MA MISSION

Mon stage s'est déroulé en collaboration avec deux structures : le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, et le CAUE de l'Ariège. Elles vont être évoquées, après qu'une présentation plus générale de ces types d'organismes soit faite.

I-1-1-1 LA STRUCTURE PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Les Parcs Naturels Régionaux ont été instaurés par décret le 1er mars 1967. Ils peuvent se définir ainsi :

*« un territoire rural fragile (parce que menacé par la dévitalisation, par une forte pression urbaine, ou par une sur-fréquentation touristique), au patrimoine remarquable, qui s'organise autour d'un projet concerté pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique et social »*¹.

I-1-1-1-1 Les missions d'un PNR

Un PNR détient cinq missions principales :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel

Un PNR s'attache à gérer de façon harmonieuse ses espaces ruraux, à maintenir la diversité biologique de ses milieux, à préserver et à valoriser ses ressources naturelles, ses paysages, ses sites remarquables et fragiles, et à mettre en valeur et dynamiser son patrimoine culturel.

- L'aménagement du territoire

Partie intégrante des politiques nationales et régionales d'aménagement du territoire, un PNR contribue à définir et orienter les projets d'aménagements menés sur un territoire, dans le respect de l'environnement.

- Le développement économique et social

Un PNR anime et coordonne les actions économiques et sociales pour assurer une meilleure qualité de vie et redynamiser son territoire. Il soutient les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.

¹ Argumentaire des Parcs Naturels Régionaux, octobre 1997, p5

- L'accueil, l'éducation et la formation

Un PNR favorise le contact avec la nature, sensibilise ses habitants aux problèmes de l'environnement, incite ses visiteurs à la découverte de son territoire à travers des activités éducatives, culturelles et touristiques. Il participe à l'accueil et à l'orientation des nouveaux habitants et actifs sur son territoire.

- L'expérimentation et la recherche

Un PNR contribue à des programmes de recherche et a pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire, au niveau national mais aussi international.

Un Parc Naturel Régional n'a pas vocation à remplacer ce qui existe déjà (Communautés de Communes, Pays...), mais apporte « un plus ».

Un PNR sert à :

- préserver et faire vivre le patrimoine naturel et culturel de son territoire.
- apporter au territoire des moyens financiers spécifiques.
- doter le territoire d'une excellente image et d'une reconnaissance nationale et internationale, à travers notamment l'attribution d'une marque « Parc » aux produits de qualité.

Les démarches pour qu'un territoire soit classé PNR sont longues, et répondent à une procédure bien précise.

I-1-1-1-2 Les étapes de la création d'un PNR

La création d'un PNR prend plusieurs années.

La demande vient le plus souvent des acteurs locaux (associations, élus, habitants...). Ils se regroupent pour préserver les atouts de leur territoire. Mais selon les cas, les objectifs sont différents : développer le tourisme, contrer un projet d'aménagement, redynamiser une région...

Ces acteurs de terrain (souvent regroupés en associations) vont alors solliciter la ou les Régions concernées. Si celles-ci décident de soutenir le projet, elles confient à une association ou à un syndicat mixte - créé à cet effet - le portage et l'élaboration du projet. Les PNR sont, en effet, gérés par des syndicats mixtes ouverts. Ce sont des établissements publics qui regroupent les communes, groupements de communes, Départements, Régions. Si des Chambres de commerce, d'agriculture, de métiers, ou d'autres établissements publics y sont associés, on parle de syndicat mixte ouvert élargi.

Avant l'élaboration de la Charte, document clé d'un PNR, un diagnostic territorial est engagé. Il s'agit de dresser les caractéristiques (démographie, évolution économique, mutation des paysages, richesses naturelles...) du territoire. Ce sont les atouts et les faiblesses du futur parc qui sont ainsi dégagés.

Puis il y a une période de consultation avec tous les acteurs locaux (habitants, agriculteurs, associations, acteurs économiques...) avant la rédaction de la Charte. Lors de cette phase, chacun peut exprimer la vision qu'il a des atouts et faiblesses du territoire, les opportunités et les menaces qui y pèsent. Cela permet d'impliquer tout le monde autour du projet.

La Charte est ensuite rédigée par le Syndicat mixte. Ce document élaboré pour douze ans présente le projet du territoire pour la période à venir, les statuts du syndicat mixte, ainsi que ses moyens financiers et humains. Enfin, le programme d'actions prévisionnelles à trois ans chiffré est présent dans la Charte.

Une fois la Charte élaborée et acceptée dans l'ordre : par les habitants (au travers d'une enquête publique), les communes, le ou les Départements, la ou les Régions, celle-ci doit passer devant plusieurs instances décisionnelles nationales : la Fédération Nationale des Parcs, puis le Conseil National de Protection de la Nature, et enfin par le Premier Ministre après consultation interministérielle. Si tous les avis sont positifs, le Premier Ministre classe le territoire par décret pour douze ans. Les limites d'un PNR sont négociées entre tous les partenaires. Le territoire définitif correspond aux communes qui adhèrent volontairement à la Charte du Parc et au Syndicat Mixte de gestion. Un Parc s'étend sur un périmètre dont les limites ne sont pas forcément fixées sur des limites administratives : elles peuvent être à cheval sur plusieurs régions, départements ou cantons à la fois. Une fois le délai de 12 ans passé, le PNR rédige une nouvelle Charte. Selon s'il a rempli ses objectifs à l'issue de la première Charte, et si la deuxième Charte est jugée satisfaisante par le Ministère en charge de l'Environnement, le PNR est reclassé ou déclassé. Depuis la création des PNR, seul celui du Marais Poitevin n'a pas été reconduit à l'issue de sa première Charte.

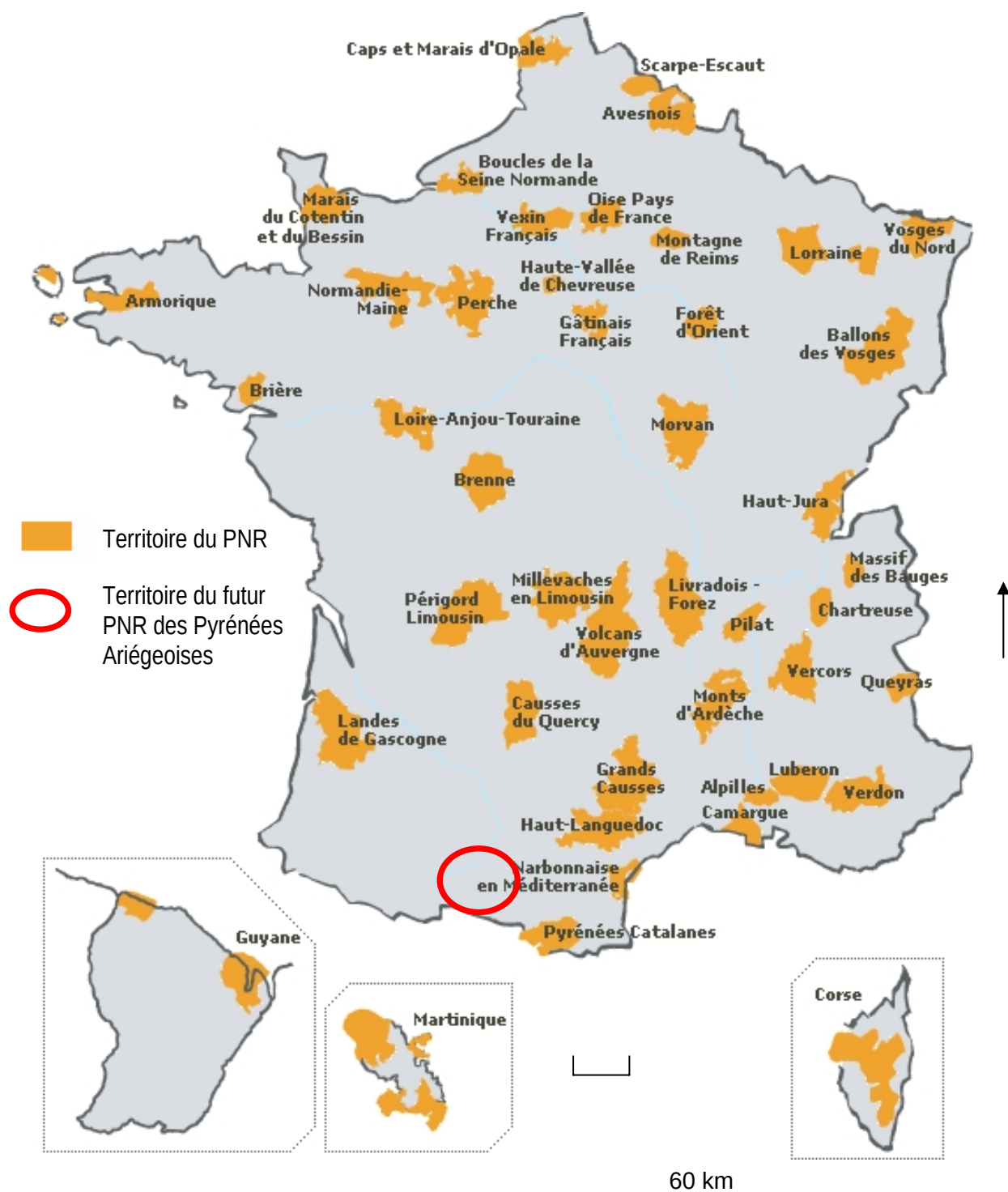
I-1-1-3 Fonctionnement et financement

Tous les PNR sont gérés par un Syndicat mixte qui assure la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire dans les domaines prévus dans le décret. On trouve trois instances de travail dans un PNR : les Commissions, le Bureau et le Comité Syndical. Les commissions sont en charge de réfléchir, de proposer, et de suivre les actions. Chaque parc définit le nombre de commissions, ses thématiques. Les commissions se composent de techniciens, d'élus.... Le bureau est lui chargé de préparer et d'arrêter le budget avant de le soumettre au Comité syndical. Ce Comité est l'instance décisionnelle : il vote les budgets, les programmes d'actions...

Un PNR dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Le budget de fonctionnement d'un Parc était en moyenne de 2 100 000 d'euros en 2004. Ceci est alimenté en moyenne à hauteur de 30 % par la ou les régions concernées, 30% par le ou les départements concernés et par les communes et groupements de communes, 12% par l'Etat (notamment le Ministère en charge de l'Environnement), 13% par des crédits européens, et 15 % par des opérations spécifiques et des ressources propres. Le budget d'investissement est variable d'un PNR à l'autre.

I-1-1-4 Les Parcs Naturels Régionaux aujourd'hui

Au 1^{er} février 2007, on en compte 45 (40 sont en France métropolitaine). Cela représente 12% du territoire, 3695 communes et 3 millions d'habitants. 23 régions et 68 départements sont concernés. Une petite dizaine de parcs sont à l'étude actuellement parmi lesquels le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises dont la localisation est indiquée sur la carte 1 ci-après.



(La Guyane et la Martinique ne sont pas à l'échelle)

Source : site de la Fédération des PNR www.parcs-naturels-regionaux.fr

Carte 1 : Les 45 Parcs Naturels Régionaux au 1^{er} février 2007



Naissance et avancement du projet

L'idée d'un Parc Naturel Régional en Ariège a germé en 1997, partagée par des élus et des acteurs locaux (associations, chefs d'entreprises...). Favorable à ce projet, le Conseil Général de l'Ariège a mis en place une démarche visant à étudier les possibilités d'un Parc et a décidé de consulter les communes quant à l'engagement d'une étude de faisabilité. En décembre 2002, suite aux réponses favorables de 139 communes, le Département sollicite officiellement le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour l'engagement de la procédure d'élaboration de la « Charte du PNR ». En 2003, une étude de faisabilité commanditée par le Conseil Régional et réalisée par le cabinet MARGE-OGE a permis de délimiter le périmètre d'étude du PNR. L'équipe du Projet de PNR a été constituée en Janvier 2005.

Sur les Pyrénées Ariégeoises, il a été décidé de réaliser une Charte qui prenne également la forme, dans la démarche et le contenu, d'un Agenda 21. La Charte est un programme d'actions, construit avec les acteurs du territoire dont l'objectif est d'assurer la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble des habitants du territoire, aujourd'hui mais aussi à l'avenir. Dans un souci de démocratie locale et de participation de tous les acteurs, le projet de PNR Pyrénées Ariégeoises a souhaité l'information, la consultation et la concertation de la population :

- Des groupes de travail d'échanges ont été constitués pour travailler sur le diagnostic et le projet de Charte.
- Des bulletins d'information sont envoyés à l'ensemble des partenaires et des particuliers qui en font la demande.
- Un site Internet a été créé afin de faire partager l'actualité du Parc et de mettre à disposition l'ensemble des travaux réalisés.
- Des articles paraissent dans la presse.
- Des enquêtes sont menées pour connaître les enjeux du territoire et la perception des habitants.
- Des réunions publiques locales sont organisées afin d'informer et d'échanger avec la population.

La Charte détermine les grands axes d'actions, fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures pour les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Il s'agit d'un document valable pendant 12 ans.

L'avant projet de Charte du PNR a été soumise début juillet 2007 au Ministère de l'Environnement. Ce document devra être retravaillé en fonction des remarques faites. Il deviendra alors la version finale de la Charte.

Cette Charte définitive sera alors soumise à la population par enquête publique qui durera environ 4 mois, puis aux communes constituant le territoire du PNR, au Département, à la Région, et enfin aux structures décisionnelles nationales. Le PNR des Pyrénées Ariégeoises devrait voir le jour aux alentours de la fin 2008.

Le territoire qui sera classé correspondra aux communes du périmètre d'étude qui ont approuvé la Charte et qui ont accepté d'adhérer au Syndicat de gestion du Parc.

Quels enjeux pour le futur PNR ?

Le but du PNR est de transformer les faiblesses du territoire en opportunités. Il apparaît comme un élément fédérateur entre les différentes parties du territoire.

Le diagnostic partagé effectué en 2005-2006 a permis de dégager 5 enjeux majeurs pour le territoire :

- La **préservation de patrimoines vivants**. En effet, les patrimoines naturel, paysager, culturel subissent des pressions (en lien avec la déprise agricole, la déperdition de certains éléments patrimoniaux liés à des problèmes de succession...).
- Le **dynamisme économique et la valorisation du potentiel économique local**. Le PNR souhaite mieux valoriser les produits locaux, et structurer les filières économiques locales.
- L'**affirmation et la fédération d'une identité culturelle forte**. Chaque vallée possède ses singularités, et une identité propre, mais le PNR souhaite développer une image forte et commune aux Pyrénées Ariégeoises.
- Un **accès équitable pour tous à l'habitat, aux services de proximité, au foncier**
- La **cohésion sociale entre générations, entre zones du territoire, entre populations endogènes et exogènes, et l'implication de tous**. Le PNR doit être un modèle en terme de démocratie participative et de gouvernance locale.

Ceci a été décliné en 3 axes qui structurent la Charte :

- Promouvoir le développement durable du territoire par l'innovation, l'éducation et l'amélioration de la connaissance.
- Mobiliser le territoire pour la préservation de ses patrimoines et le développement de ses activités.
- Renforcer la cohésion du territoire autour d'une identité affirmée.

Le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises

Pour mener à bien le projet, fédérer les acteurs du territoire (associations, fédérations, organismes professionnels...), mener des actions de préfiguration sur le territoire (mise en place de programmes d'animations, valorisation du patrimoine vernaculaire...), et surtout rédiger la Charte, un Syndicat Mixte de Préfiguration a été créé en juillet 2005. Il peut se définir comme un « organisme d'ancrage local, de statut public, ouvert aux multiples partenaires » (Lettre aux partenaires n°1, 2005).

Il regroupe :

- Des membres « contributifs » : le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège, les communes, l'ONF (Office National des Forêts), le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), la Chambre d'Agriculture, la CCI (Chambre de Commerces et d'Industries), la Chambre des Métiers...
- Des membres associés : Les Pays et leurs Conseils de Développement, les Communautés de Communes...

Une équipe de terrain dépendante du Syndicat Mixte a été créée. Cinq agents sont chargés d'animer le projet :

André ROUCH <u>Président</u> Projet de PNR Pyrénées Ariégeoises	Matthieu CRUEGE <u>Chef de projet</u> Coordination, Relations avec les partenaires	Sophie SEJALON <u>Chargée de mission</u> Milieux naturels et développement, SIG et Expertise	Céline ARILLA <u>Chargée de mission</u> Actions de préfiguration	Julien VIAUD <u>Chargé d'étude</u> Economie sociale et solidaire	Isabelle CAMBUS <u>Accueil-Gestion</u> administrative et comptabilité
---	--	--	---	---	--

Mon stage a été encadré, au niveau du Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises, par Sophie Séjalon.

Ma mission s'est également déroulée en collaboration avec une autre structure : le CAUE de l'Ariège.

I-1-1-2 LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE)

I-1-1-2-1 Les missions des CAUE

Les CAUE ont été créés par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture. Ils ont été mis en place dans les départements à l'initiative des Conseils Généraux.

Leur but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le respect du patrimoine.

Les CAUE sont des associations loi 1901, à destination des collectivités territoriales et des particuliers. Les CAUE s'inscrivent hors du cadre marchand.

Leur rôle est de faciliter dans chaque département les équilibres entre les territoires, mais aussi l'exercice des compétences issues des lois de décentralisation.

Les quatre principes fondamentaux des CAUE :

- L'indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers.
- La recherche d'innovation dans les méthodes et les démarches.
- La pluridisciplinarité dans l'approche, l'analyse et le traitement des problèmes (architecture, paysage, développement local, économie, social, culturel...).
- La volonté d'animer un partenariat entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire.

Ils initient, développent et animent, par leurs démarches participatives, le débat public sur leurs secteurs de prédilection : l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

I-1-1-2-2 Le CAUE de l'Ariège

Le CAUE de l'Ariège répond au principe de la loi de 1977.

L'association loi 1901 du CAUE de l'Ariège a été créée en 1979, elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire :



Guy DESTREM <u>Président</u> du CAUE de l'Ariège	Paul HOYER <u>Directeur</u> <u>Architecte DPLG</u>	Jean VAYSSADE <u>Architecte DPLG</u>	Patrick SABATIER <u>Chargé d'étude</u>	Gérard BISCHOFF <u>Technicien</u>
Corinne TRIAY <u>Architecte DPLG</u> <u>Coordinatrice de</u> <u>l'étude</u> inventaire du patrimoine	Agnès LEGENDRE <u>Paysagiste</u> <u>DPLG</u>	Véronique BAUD <u>Chargée d'étude</u> Inventaire du patrimoine	Régis LE BOHEC <u>Chargé d'étude</u> Inventaire du patrimoine	Maria DEMACEDO <u>Accueil-</u> <u>Secrétariat</u>

Au niveau du CAUE, mon stage a été encadré par Corinne Triay coordinatrice de l'étude et chargée des relations avec le PNR.

Les différentes missions de services au public du CAUE de l'Ariège sont :

- **La sensibilisation et l'information du public**

L'information, la sensibilisation ou l'initiation à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement se pratiquent sous la forme d'animations dirigées vers le grand public, les écoles, les professionnels... Par exemple : création d'un jardin aromatique avec une classe de quatrième, intervention dans le cadre d'un projet tutoré d'une licence professionnelle, intervention lors d'une journée de sensibilisation aux techniques de fleurissement...

- **Le conseil aux collectivités et aux particuliers**

Dans son rôle de conseil aux collectivités locales, le CAUE intervient principalement sur l'aide à la maîtrise d'ouvrage publique (choix du lieu d'implantation, prise en compte des besoins exprimés par la population, orientation vers les partenaires qualifiés...) et l'aide à l'aménagement urbain et paysager (assistance à l'instruction des documents d'urbanisme).

Le CAUE fournit aux particuliers qui désirent construire, aménager ou rénover, les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions. Il s'intéresse également à l'insertion du projet dans son site environnant urbain ou rural.

Qu'il s'agisse des collectivités ou des particuliers, le CAUE a une mission indépendante de l'exercice de la maîtrise d'œuvre.

- L'éducation des jeunes et la mise en place de formations professionnelles

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège et d'autres organismes, le CAUE met en place des formations professionnelles. Il forme et perfectionne les intervenants dans le domaine de la construction.

- La réalisation d'études, la publication de guides, de manuels et la création d'expositions

Des études, des manuels spécifiques, des expositions sur différentes thématiques ont été réalisés par le CAUE de l'Ariège. Dans une logique de connaissance, les résultats des études menées entraînent la publication de guides, de plaquettes ou de manuels (par exemple : « Rénover et aménager en Haut-Couserans (janvier 2005), en Haute-Ariège (mai 2006) ». Ces derniers donnent naissance à des expositions (notamment sur les objectifs de l'inventaire patrimonial...).

Le CAUE de l'Ariège est un service public gratuit qui se révèle être un véritable outil technique aussi bien pour les collectivités que pour les particuliers².

I-1-1-3 POURQUOI UNE MISSION EN COLLABORATION AVEC CES DEUX STRUCTURES ?

En 2002, la Région Midi-Pyrénées a été retenue par le Ministère de la Culture pour expérimenter une forme de décentralisation dans le domaine du patrimoine.

C'est dans ce cadre que le CAUE de l'Ariège a été amené à réaliser une nouvelle mission : l'inventaire territorial du patrimoine bâti. Cet inventaire était jusqu'à présent effectué par le SRI (Service Régional de l'Inventaire). Pour mener à bien cette nouvelle mission, une convention a été signée en 2004 entre l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général de l'Ariège.

Dans un souci de complémentarité, le projet de PNR, a donc fait appel au CAUE pour réaliser l'inventaire sur les communes de son périmètre d'étude. Aussi, depuis mars 2006, le CAUE de l'Ariège mène un inventaire du patrimoine bâti sur les communes qui se sont portées volontaires suite à un appel à candidature lancé par le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Une vingtaine de communes ont été sélectionnées suite à leurs motivations par rapport au patrimoine bâti. L'étude a débuté par l'inventaire de quatre communes pilotes en avril 2006. Deux chargés d'études ont été recrutés au CAUE pour effectuer ce travail.

En parallèle, le projet de PNR a décidé de mettre en place un inventaire du patrimoine vernaculaire sur l'ensemble des communes ayant adhéré au Syndicat Mixte. Flavie Estrémé a commencé le travail en 2006, et j'ai pris la suite en mars 2007. Cet inventaire vient en complément de l'inventaire du patrimoine bâti.

² Cf. Annexe A rapport d'activités 2006 du CAUE de l'Ariège p 2

Le partenariat CAUE/PNR est pertinent puisque les deux structures développent des objectifs communs qui répondent à leurs missions respectives: protection et valorisation du patrimoine, information et sensibilisation du public, respect de l'architecture locale et de l'identité paysagère...

Par ailleurs, dans le programme d'aide à la réhabilitation du patrimoine vernaculaire que va mettre en place le PNR (et qui sera précisé plus loin), il est prévu un conseil technique assuré par le CAUE. Il est donc normal que le CAUE et le PNR soient associés dans ce travail d'inventaire.

Au cours de ma mission, le CAUE m'a surtout encadrée sur les aspects techniques (architecture, méthode d'inventaire...), et le projet de PNR sur l'aspect politique (rencontre avec les élus...).

Les structures qui ont encadré ma mission étant maintenant présentées, il convient de s'attacher au territoire d'étude.

I-1-2 LE TERRITOIRE D'ETUDE : LE TERRITOIRE DU PROJET DE PNR

L'inventaire du patrimoine vernaculaire concerne l'ensemble du territoire du futur PNR. Ses principales caractéristiques (démographiques, économiques...) vont être précisées. Mais il convient, au préalable, de donner les critères auxquels il répond.

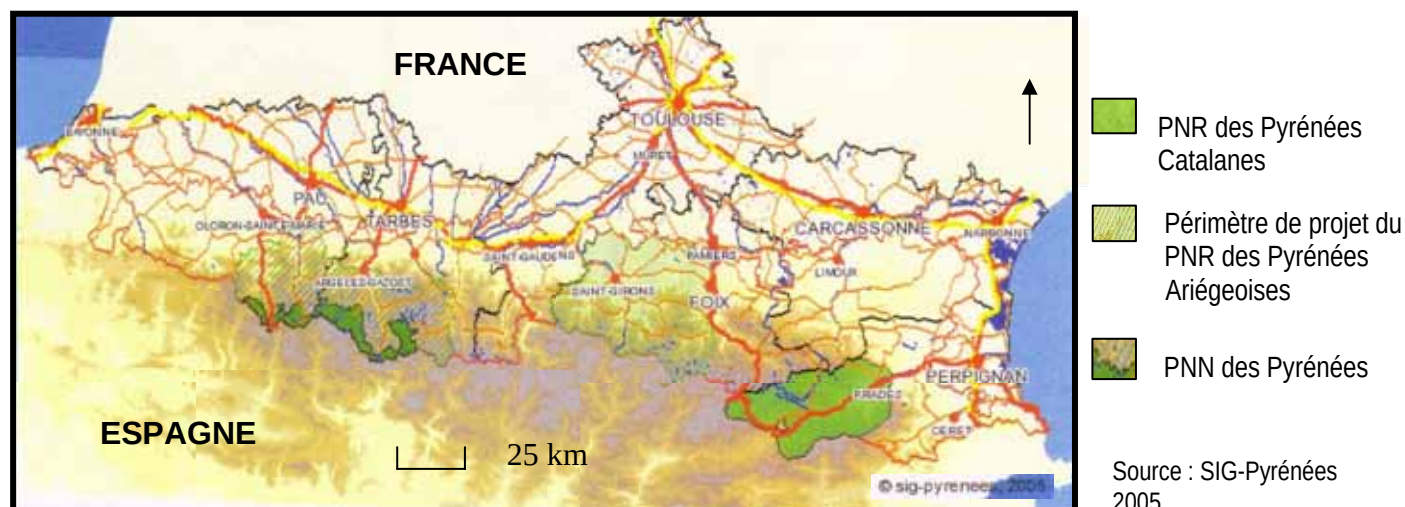
Le périmètre de projet a été défini suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2003. Les objectifs étaient les suivants :

- S'assurer de la présence sur le territoire de milieux naturels et d'une grande diversité patrimoniale, qui justifie le classement en PNR. (présence de tous les étages de végétation sur le versant français des Pyrénées Centrales, nombreuses grottes, très bonne qualité des rivières...).
- Proposer un territoire cohérent, à forte identité paysagère, socioculturelle et économique. (forte identité pyrénéenne, cohérence culturelle et économique sur tout le territoire).
- Faire du PNR un outil de rééquilibrage dans la stratégie de développement territorial (associer le piémont, les coteaux et la zone montagneuse...)
- Choisir un périmètre pertinent en accord avec les contraintes de gestion d'un PNR.
- Juger des conditions d'adhésion suffisantes des collectivités, des opérateurs et des populations au projet de PNR (intérêt porté au PNR par les acteurs du tourisme, la population, les communes...)
- Inscrire harmonieusement le PNR dans le réseau transpyrénéen d'espaces protégés, voire faire œuvre de pionnier en matière de coopération transfrontalière (continuité territoriale avec l'Andorre, l'Espagne et le Parc Catalan Alt Pyreneu).

(Source : diagnostic du territoire du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises)

I-1-2-1 SITUATION ET DELIMITATION DU FUTUR PNR

Le territoire du futur Parc se situe au cœur des Pyrénées, dans la région Midi-Pyrénées, et plus précisément dans le département de l'Ariège. Au sud, il est transfrontalier avec l'Andorre et l'Espagne. Sa limite Ouest est la frontière avec le département de la Haute-Garonne. Le massif du Plantaurel constitue sa limite nord. A l'est, la rivière de l'Ariège entre Foix et Tarascon, puis le bassin versant du Vicdessos marquent la limite. Les cartes 2 et 3 ci-dessous montrent sa localisation au sein du sud-ouest de la France, de la chaîne pyrénéenne, et du département de l'Ariège. Le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises se situe entre le Parc Naturel National (PNN) des Pyrénées, et le PNR des Pyrénées Catalanes.



Carte 2 : Le territoire du futur PNR au sein de la chaîne pyrénéenne

- Limite du futur PNR
- Limite de l'Ariège
- - - Frontière



Source : projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises 2006

Carte 3 : Le périmètre du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises

I-1-2-2 LE DECOUPAGE DU TERRITOIRE

Au total, le projet de PNR concerne 2468 km², soit la moitié du département de l'Ariège. Il se trouve intégralement dans la région Midi-Pyrénées. Environ 42 000 habitants sont dans ce périmètre, soit 30 % de la population ariégeoise.

Le territoire est composé de 145 communes³ dont 140 sont regroupées dans 14 communautés de communes. Leurs limites correspondent assez bien avec celles des cantons. On dénombre ainsi 13 cantons dont 8 sont en intégralité sur le territoire du PNR⁴.

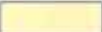
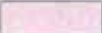
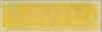
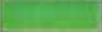
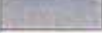
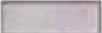
La carte 4 ci-dessous montre ce découpage.

³ Cf. Annexe B liste des 145 communes du territoire du futur des Pyrénées Ariégeoises p 3

⁴ Cf. Annexe C liste des communes du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises par canton p 4

Carte 4 : Le découpage du territoire du futur PNR en cantons et communautés de communes (CC)

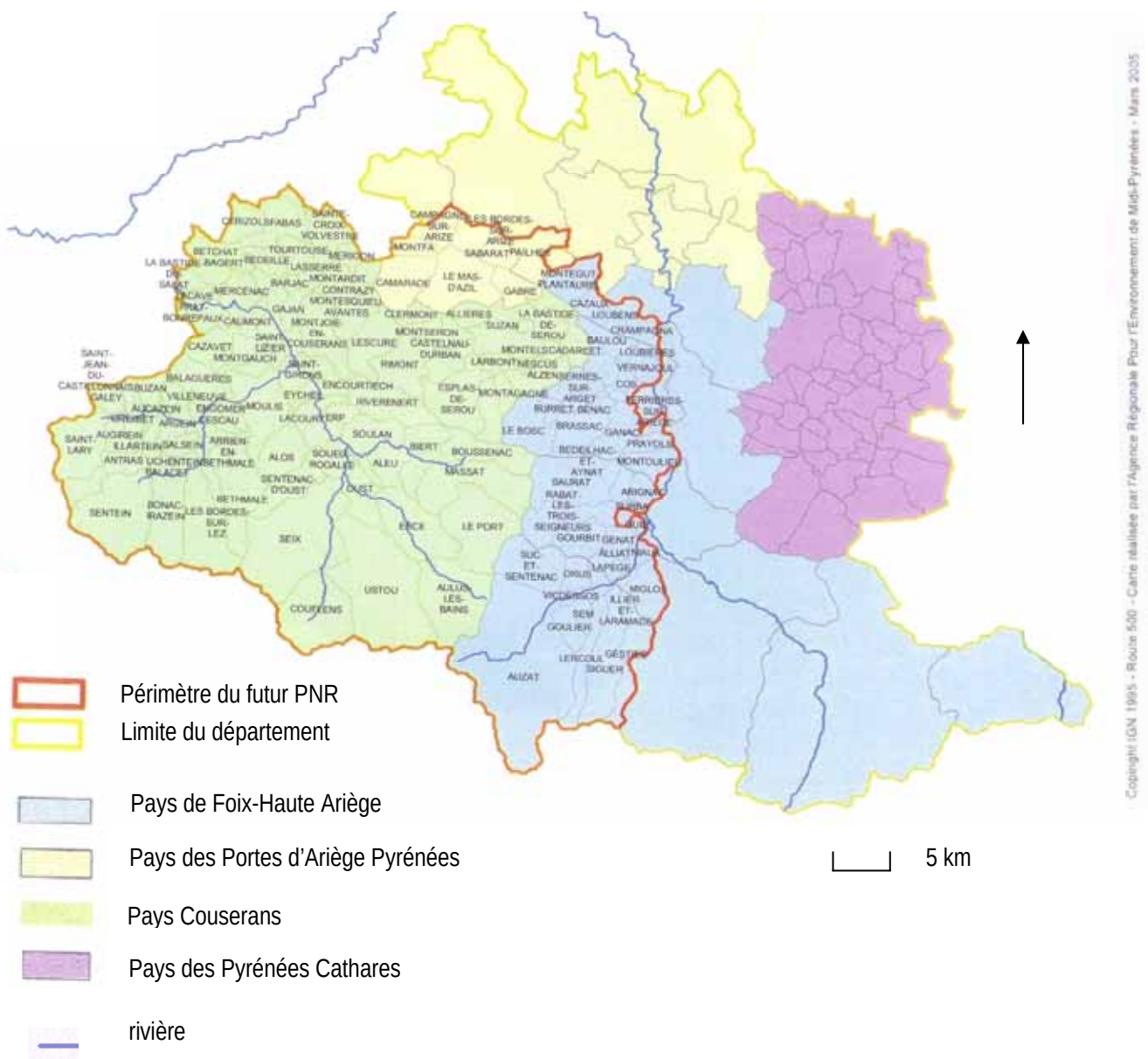
-  Limite du département
-  Limite du futur PNR
-  Communes du périmètre d'étude

-  CC Volvestre Ariégeois
-  CC Vallée de la Lèze
-  CC Val Couserans
-  CC Séronais
-  CC Pays Tarascon
-  CC Castillonais
-  CC canton Varilhes
-  CC canton Oust
-  CC canton Massat
-  CC bas Couserans
-  CC Auzat Vicdessos
-  CC Arize
-  CC agglomération de Saint-Girons
-  CC Pays Foix
-  cantons



Source : Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises 2006

Le territoire est également à cheval sur trois Pays : celui de Foix-Haute-Ariège, celui des Portes d'Ariège Pyrénées et celui du Couserans, comme le montre la carte 5 ci-dessous. Seul le Pays Couserans se situe en intégralité sur le territoire du futur PNR.



Source : Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées 2005

Carte 5 : Les 3 Pays concernés par le projet de PNR

Compétences des structures en matière de patrimoine

Cinq communautés de communes possèdent une compétence en matière de patrimoine au sens large : la communauté de communes du Val Couserans, celleS de l'Arize, du Pays de Tarascon, d'Auzat-Vicdessos, et celle du canton d'Oust. Cela concerne la restauration, et la mise en valeur et/ou la réhabilitation des patrimoines.

Deux communautés de communes possèdent une compétence dans le patrimoine vernaculaire: celle du Séronais avec la restauration du patrimoine vernaculaire lié à l'eau, et celle de la Vallée de la Lèze avec la restauration du patrimoine vernaculaire.

Sept communautés de communes ne possèdent pas de compétences en terme de patrimoine : il s'agit de celles de l'agglomération de Saint-Girons, du Castillonnais, du Volvestre-Ariégeois, du Bas Couserans, du canton de Massat, du canton de Varilhes, et du Pays de Foix. Ceci marque un manque d'intérêt pour le patrimoine. (Source : étude comparative du statut des communautés de communes, projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, 2005)

Par ailleurs, si les Pays de Foix-Haute-Ariège et des Portes d'Ariège Pyrénées ne mènent pas d'actions majeures dans le patrimoine, le Pays Couserans est très actif dans ce domaine. Il s'agit d'une entité territoriale avec une identité forte, qui occupe les deux tiers du territoire du futur PNR.

Le Pays Couserans travaille plutôt à des actions pédagogiques, des chantiers archéologiques, des centres d'interprétation. Le projet de PNR est plus axé sur le patrimoine bâti et la réhabilitation du patrimoine « *in situ* ».

Ce contexte de chevauchement des compétences, et de concurrence potentielle avec certaines structures sera à prendre en compte dans la mise en place d'actions en faveur du patrimoine vernaculaire.

I-1-2-3 UN TERRITOIRE RURAL, MONTAGNARD, MAL DESSERVI PAR LES TRANSPORTS

Il s'agit d'un territoire encore très rural, avec seulement 1% du sol qui est artificialisé. Saint-Girons est la seule commune urbaine du projet de PNR.

La montagne qui couvre toute la partie sud du territoire a une influence prépondérante sur ses caractéristiques socio- économiques. La zone de montagne comprend l'ensemble des communes dont au moins 80 % de leur superficie a une altitude supérieure à 600m, ou dont le dénivelé est supérieur à 400m. Les communes qui ne remplissent pas ces critères, mais dont l'économie est étroitement liée à celle de communes limitrophes qui répondent aux conditions, sont également dites communes de montagne. La « zone de montagne » concerne 134 communes, parmi lesquelles 39 font parties de la « zone de haute montagne ».

Les altitudes varient entre 200 mètres et 3143 mètres au Pic d'Estats, sur la crête frontière avec l'Espagne. Les pentes sont fortes. 58% du territoire a une pente supérieure à 30% et un quart du territoire une pente supérieure à 55 %.

Le relief cloisonne le territoire, particulièrement en hiver lorsque la fermeture des cols ne permet plus le passage d'une vallée à une autre. Cela crée des hétérogénéités dans l'accès aux services et aux activités. Ce cloisonnement est également à l'origine du développement de particularismes à l'échelle d'une vallée. Cela peut également être un frein à l'affirmation d'une identité commune à l'ensemble du territoire.

Ce caractère montagnard maintient le territoire du futur PNR à l'écart des grands axes de communication.

La carte 6 ci-dessous nous montre que le territoire du futur PNR est à l'écart des grands axes de communication routiers et surtout autoroutiers. La N20 qui passe à la limite Est du territoire, et la RD117 qui favorise dans le piémont, la circulation de Foix à Saint-Girons, sont les principaux axes routiers qui desservent le territoire.

Notons qu'il n'y a pas de passages transfrontaliers avec l'Espagne, et peu de lien entre les vallées. Celles-ci sont donc souvent en cul de sac. En hiver, la fermeture des cols en raison de l'enneigement accentue ce cloisonnement.

Du point de vue du transport ferroviaire, il existe une ligne TER qui relie Toulouse aux Pyrénées, via Foix, mais elle ne s'arrête pas dans les communes du territoire du futur PNR.

Que ce soit par la route ou par le train, Toulouse se situe à une heure environ des communes les plus à l'est du territoire de projet. Pour les autres il faut compter deux heures par la route.

Pour améliorer ces problèmes de desserte, des coopérations avec la périphérie et notamment avec l'Espagne (à travers le PNR d'Alt Pireneu) et l'Andorre sont envisagées par le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises.



Source : Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises 2006

Limites administratives

- Limite du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises
- Limite de l'Ariège
- - - Frontière

Moyens de communication

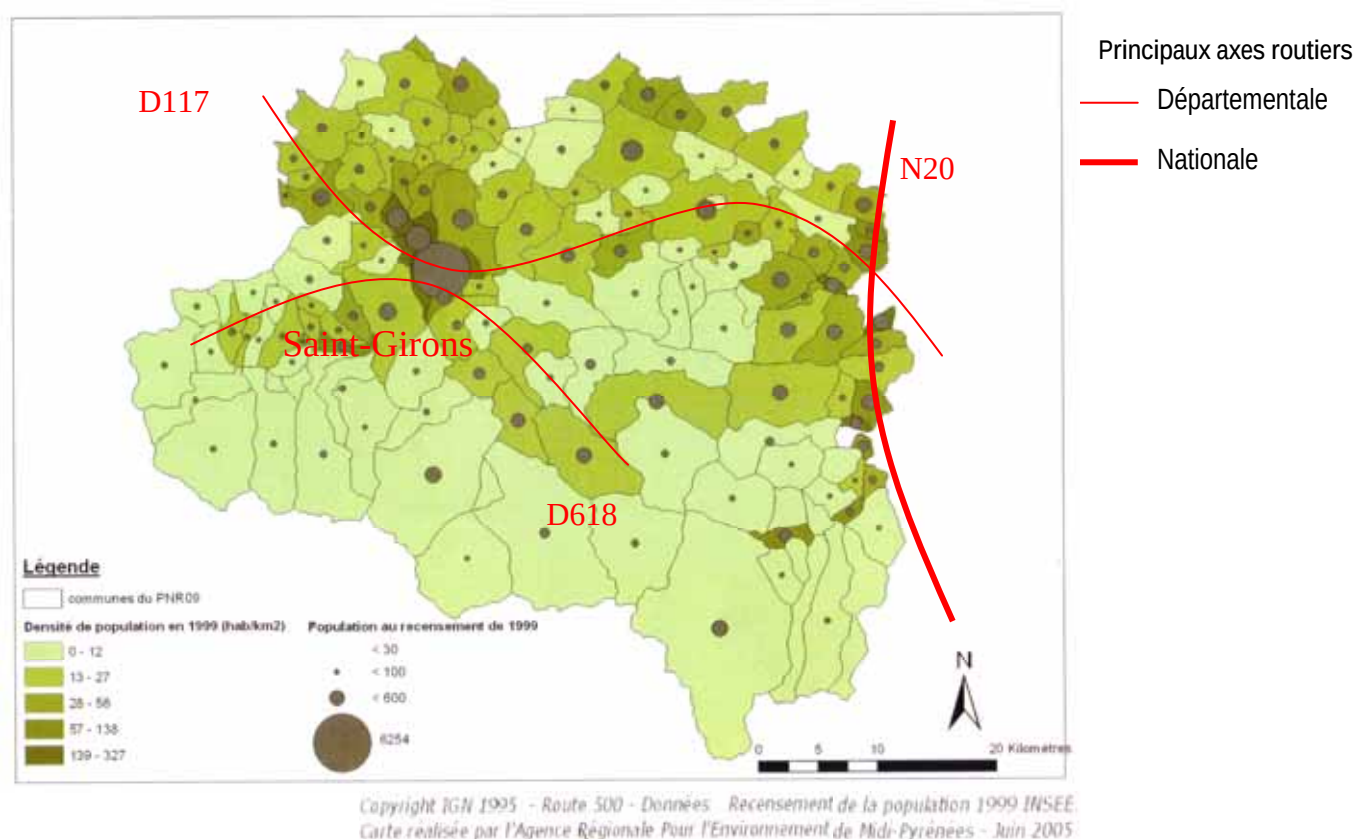
- Aéroport
- Autoroute
- Route départementale ou nationale
- Route secondaire

Carte 6 : Le périmètre du projet de PNR par rapport aux axes majeurs de communication

1-2-4 UNE POPULATION VIEILLISSANTE, COMPOSITE ET ENCORE FORTEMENT AGRICOLE

Sur le territoire du futur PNR, la densité de population est faible : 17 habitants/km² contre environ 100 au niveau national, 28 pour le département de l'Ariège et 56 pour la région Midi-Pyrénées.

48 communes ont moins de 100 habitants et 120 moins de 500 habitants. La carte 7 ci-dessous montre que les communes les plus peuplées se trouvent dans le piémont. En croisant les cartes 6 et 7, on remarque que les zones de plus fortes densités correspondent aux communes situées le long des axes routiers. Les zones de haute montagne ont des densités extrêmement faibles (moins de 12 habitants au km²). (Source des données : diagnostic du territoire du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises)



Source : auteur, d'après la carte réalisée par l'Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées de 2005 d'après les données INSEE de 1999

Carte 7 : Population et densités sur le territoire du futur PNR en 1999

Entre 1975 et 1990, la population a chuté de 6,36 %, puis elle a augmenté de 0,83 % entre 1990 et 1999 grâce à l'arrivée de nouvelles populations. Mais une grande partie des communes (principalement celles situées en montagne) du territoire du futur PNR a perdu des habitants entre 1975 et 1999. Les évolutions de populations sont à mettre en lien avec les bassins d'emplois, les axes de communication.

Foix (qui ne se trouve pas dans le périmètre du futur PNR) et Saint-Lizier-Saint-Girons constituent les principaux bassins d'emplois du secteur. Celui de Saint-Lizier-Saint-Girons emploie 60% des salariés du territoire d'étude, dans les secteurs commerciaux, industriels et de services. Foix qui est la Préfecture de l'Ariège offre principalement des emplois dans le tertiaire. Ces deux pôles d'emplois

permettent de comprendre, en partie, les évolutions de population, puisque les communes qui ont vu leur population augmenter le plus, se trouvent en périphérie de ces pôles.

La présence de la N20 à l'est du territoire peut expliquer la hausse de population dans les communes situées le long de la vallée de l'Ariège. Il s'agit d'un axe prolongé par l'autoroute pour aller sur Pamiers et Toulouse.

Par ailleurs, l'équilibre des classes d'âge de la population du territoire est inquiétant, notamment en haute montagne où les jeunes de moins de 20 ans représentent moins de 15 % de la population et les plus de 60 ans représentent plus de 40 % de la population.

Sur tout le territoire du PNR, les moins de 20 ans représentent 20% en moyenne de la population (26 % au niveau national). Les plus de 60 ans représentent 34 % de la population du PNR (20 % au niveau national).

Les effets migratoires sont importants sur ce territoire qui a connu un dépeuplement majeur dû à l'exode rural de la moitié du 19^{ème} siècle au dernier quart de 20^{ème} siècle, auquel s'est ajouté l'arrêt des exploitations minières et industrielles, et donc le départ d'un certain nombre de travailleurs. Aujourd'hui, les jeunes diplômés partent en raison du manque de travail et de formations supérieures. Ces jeunes ne reviennent bien souvent pas travailler en Ariège. Inversement le territoire du futur PNR a connu des vagues successives d'immigration dès le milieu de 20^{ème} siècle avec des réfugiés républicains de la Guerre d'Espagne, des « néo-ruraux », des retraités qui reviennent « au pays », ou des citoyens en quête d'une meilleure qualité de vie. La population du territoire est donc hétérogène. (Source des données : diagnostic du territoire du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises)

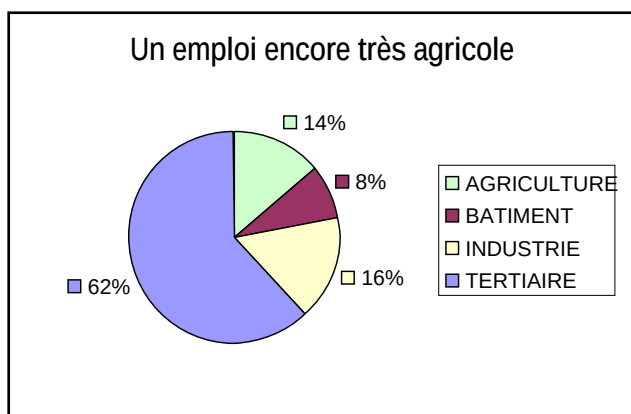
En terme d'emploi, 25 % de la population est active. Selon les données de 1999, 14 % de la population du territoire du PNR travaille dans l'agriculture (7% au niveau du département et 4 % au niveau national), 16 % dans l'industrie (papeteries, industries agroalimentaires...) ce qui est comparable au chiffre national, 8 % dans le bâtiment (6 % au niveau national), et 62 % dans le tertiaire. (73 % au niveau national). Il s'agit donc d'un territoire encore très agricole, où le secteur tertiaire bien que majoritaire n'est pas beaucoup développé. Cela est à mettre en lien avec le manque de services publics, à la personne... Les figures 1 et 2 ci-dessous montrent bien ces différences.

Suite au départ de Pechiney et aux problèmes économiques de certaines papeteries, la part de la population travaillant dans l'industrie a baissé depuis.

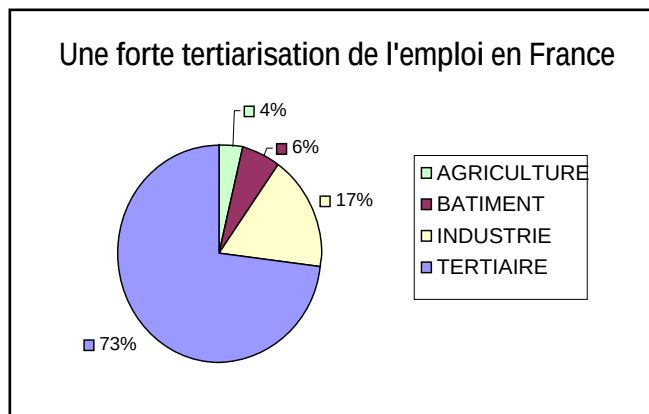
Le taux de chômage y est supérieur aux chiffres régionaux et nationaux.

Figures 1 et 2 : Répartition des emplois par secteur

sur le territoire du futur PNR



en France



Source : auteur, d'après les données du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises (2001), et celles de l'INSEE (2001)

Le territoire du futur Parc est relativement cloisonné du fait du relief. Un grand nombre de ses communes perdent des habitants, même si une légère reprise démographique a été constatée à la fin du 20^{ème} siècle. Néo-ruraux, immigrés, et population autochtone relativement âgée s'y côtoient. Ces caractéristiques sont à prendre en compte, dans les enjeux de la valorisation du patrimoine vernaculaire.

C'est donc sur ce territoire rural, montagnard que le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises va mener, en collaboration avec le CAUE de l'Ariège, une action en faveur du patrimoine vernaculaire.

La sous partie qui suit vise à exposer cette action, ses raisons et enjeux, ainsi que les concepts de patrimoine et d'inventaire.

I-2 POURQUOI UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE ?

Avant de se demander pourquoi le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR a souhaité mettre en place un inventaire du patrimoine vernaculaire, il convient de définir ce que sont le patrimoine, le patrimoine vernaculaire, et l'inventaire patrimonial. Ce n'est qu'une fois ces termes posés, que seront précisés les objectifs et les enjeux du travail.

I-2-1 LA NOTION DE PATRIMOINE

Aujourd'hui, tout tend à devenir patrimoine : l'architecture, le paysage, les bâtiments industriels, la gastronomie... Mais quel sens précis peut-on donner à ce mot ?

La notion de « patrimoine » évolue en permanence et varie selon les disciplines, les modes, les personnes. Selon, la période, ce terme a eu une définition plus ou moins large. Le vocable « patrimoine » a longtemps été cantonné aux sphères économiques, juridiques. Puisque selon le sens commun, le patrimoine est l'ensemble des biens hérités ou à hériter de la famille. Puis, le patrimoine s'est mis à exprimer l'héritage d'un groupe, d'une communauté.

A chacun sa définition du patrimoine.

Pour Dominique Audrerie, le patrimoine est *« le fruit de l'observation et de l'ouvrage quotidien de l'Homme, c'est le cadre de vie de l'Homme d'aujourd'hui »*⁵.

Selon Henri Ollagon, *« le patrimoine est un ensemble d'éléments matériels et immatériels qui concourent à sauvegarder l'autonomie et l'identité de leurs titulaires et son adaptation face à un univers imprévisible »*⁶

Pour Robert Maurice, la définition du patrimoine est la suivante *« biens ou ensemble de biens matériels ou immatériels, [...] souvent fragiles et menacés, reconnus comme représentatifs d'un espace, d'une époque, d'un style, [...] mémoire d'un groupe, d'un Pays ; biens affectés de valeurs économiques, sociales, identitaires, symboliques, qui doivent être collectivement sauvegardés, valorisés, et transmis »*⁷.

Ces définitions ne sont que des exemples parmi d'autres. On note toutefois des idées qui reviennent dans ces différentes acceptions.

- le patrimoine est constitué de biens matériels et immatériels
- le patrimoine est la propriété d'un groupe, d'une collectivité
- le patrimoine renvoie à un territoire (dimension spatiale) et à une époque (dimension temporelle)
- le patrimoine doit être sauvegardé pour être transmis aux générations futures

Le patrimoine peut donc se définir comme un ensemble de biens, matériels ou non, qui témoignent des relations particulières qu'une communauté humaine a instaurées au cours de l'histoire avec son territoire, et qui se transmet de générations en générations.

Les notions d'esthétique, de beau, de grandiose... sont très importantes dans le patrimoine. Dans l'esprit de beaucoup, lorsqu'on leur parle de patrimoine, ils pensent aux éléments « monumentaux », c'est-à-dire les églises, les châteaux... Le patrimoine français, de par sa naissance issue de la peur de la destruction par les révolutionnaires des monuments religieux ou royaux, est longtemps resté à caractère « monumental ». Cela a déclenché une réaction de protection de ces monuments.

⁵ Dominique Audrerie, *Petit vocabulaire du patrimoine culturel et naturel*, Editions Confluences, 2003, p 6

⁶ Henri Ollagon, *Une approche patrimoniale de la gestion de la qualité du milieu naturel*, 1989

⁷ Robert Maurice, *Patrimoine de Pays, petit patrimoine, et patrimoine culturel : guide d'étude et de valorisation*, RM Consultant, Jourgnac, 1999, 111 p

Mais au fil du temps, un grand nombre de termes ont été associés à celui de patrimoine : culturel, naturel, rural, bâti, immatériel....qui se démultiplient de plus en plus, bâti rural, bâti industriel... Certains spécialistes et auteurs parlent même de « *syndrome du patrimoine* » ou de « *patrimoine en folie* »⁸ face à l'utilisation de ce terme qu'ils jugent abusive.

Mais globalement on peut différencier deux types de patrimoine : le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel.

Le patrimoine matériel est un ensemble d'éléments physiques, tangibles. Il renvoie au patrimoine bâti immobilier (bâtiments liés à l'agriculture, à l'artisanat, à la vie collective.... tels les châteaux, les lavoirs, les granges...) et mobilier.

Le patrimoine immatériel regroupe des éléments intangibles (les savoir-faire, les langues, les contes, les récits, la musique, les fêtes locales...). Il a été officiellement reconnu en 2003, date à laquelle l'UNESCO a signé la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. L'UNESCO donne la définition suivante du patrimoine immatériel : *les pratiques, représentations et expressions, les connaissances et savoir-faire qui procurent aux communautés, groupes et individus un sentiment d'identité et de continuité. Ce patrimoine, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire.*

Le terme de patrimoine naturel, utilisé au sens le plus large, couvre non seulement la faune et la flore sauvages d'un lieu, protégées ou non mais également ses spécificités géologiques et paysagères. Le patrimoine naturel se trouve au carrefour entre le patrimoine matériel, et le patrimoine immatériel (car il représente un savoir faire en ce qui concerne le façonnement des paysages si ces derniers sont anthropiques).

Il est difficile de donner une définition précise de toutes les sous-catégories de patrimoine existantes (bâti rural, bâti industriel, patrimoine lié à l'eau, patrimoine vernaculaire...). Chaque PNR, chaque commune, chaque association qui mène une action sur son patrimoine, met sous ces différentes appellations une liste d'éléments variable. Pour certains le moulin fait partie du patrimoine bâti rural, pour d'autres il relève du patrimoine vernaculaire, ou encore du patrimoine lié à l'eau.

Le patrimoine est une notion très subjective et temporelle. Il faut donc pour chaque étude menée sur le patrimoine, préciser ce que l'on entend par la dénomination utilisée.

I-2-2 LA NOTION DE PATRIMOINE VERNACULAIRE

Si définir le patrimoine n'est pas chose aisée, cela n'est pas plus simple pour le patrimoine vernaculaire. Que ce soit dans les ouvrages, dans la bouche des spécialistes ou des novices, personne n'emploie les mêmes termes, pour désigner des réalités pourtant communes, à savoir : le lavoir, la croix de chemin, le four à pain, l'abreuvoir, ou le pigeonnier situé dans un village, un hameau. On parle tantôt de « patrimoine rural », tantôt de « patrimoine vernaculaire », ou encore de « patrimoine de Pays », de « petit patrimoine bâti », de « patrimoine local »... Mais des caractéristiques communes peuvent être dégagées.

Ces appellations désignent des édifices à l'architecture sommaire, liés aux activités humaines qu'elles soient religieuses (croix, oratoires...), agricoles (métiers à ferrer, granges...), artisanales (moulins...), domestiques (lavoirs, puits...), culturelles (kiosques)... Ces éléments sont tantôt à proximité des habitations, tantôt plus isolés. Certains sont privés (gloriette...), mais ils répondent le plus souvent à un usage collectif (lavoir, fontaine, poids-public...). Ils sont les témoins de la vie quotidienne locale, beaucoup plus que les châteaux.

⁸ Françoise Choay, « *L'allégorie du Patrimoine* », Patrimoine et Histoire, Belin, Paris, 1997, p 69

Le patrimoine vernaculaire est l'appellation retenue pour cette étude. « Vernaculaire » vient du latin « *vernaculum* » qui désignait tout ce qui était élevé, tissé, cultivé, confectionné à la maison, par opposition à ce que l'on se procurait par l'échange. Son sens s'est rapproché de celui des mots « autochtone » ou « indigène ». Le patrimoine vernaculaire est donc le patrimoine du pays, de la commune, du hameau. Il peut relever du patrimoine immatériel (langues locales, fêtes...) comme du matériel (lavoir, croix...).

Le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, utilise l'appellation « petit patrimoine bâti » pour communiquer sur cette étude. Mais, la notion de « petit » est péjorative, et sous-entend que ce patrimoine est moins important que le « grand », qui est reconnu, monumental, et souvent protégé. Toutefois, « petit patrimoine bâti » est plus parlant pour la population que « patrimoine vernaculaire ». Aussi, sur le terrain, j'ai utilisé la dénomination « petit patrimoine bâti » pour présenter mon travail aux habitants que je rencontrais. Ils voient ce à quoi cela renvoie : la fontaine, la croix...

Les éléments auxquels renvoie la notion de patrimoine vernaculaire, pour cette étude, seront précisés par la suite.

I-2-3 LA NOTION D'INVENTAIRE PATRIMONIAL

La démarche d'inventaire du patrimoine est ancienne. Elle remonte à la Révolution Française où une prise de conscience a eu lieu, suite à la destruction de nombreux symboles monarchiques et religieux. Après la Révolution, des campagnes d'inventaire menées par des érudits locaux, commencent. L'Etat tente alors de mettre un cadre administratif à l'inventaire et à la conservation du patrimoine. Cela devient effectif en 1830 avec la création d'un poste d'Inspecteur des Monuments Historiques, poste qu'occupe Ludovic Vitet, puis Prosper Mérimée en 1834. En 1964, Malraux introduit une nouvelle conception du patrimoine, jusqu'ici réservé aux monuments historiques, avec la création de l'Inventaire Général des monuments et richesses artistiques de la France. L'objectif est de recenser « toute œuvre dont le caractère artistique, archéologique ou historique permet de considérer qu'elle est un élément du patrimoine artistique de la France ». Comme le disait Malraux, le « patrimoine devient alors une valeur à découvrir et non plus connue ». Malraux a la volonté d'inventorier de « la petite cuillère à la cathédrale ».

Aujourd'hui, tout le monde (associations, férus de patrimoine, collectivités locales...) mène des inventaires sur des domaines patrimoniaux de plus en plus larges. Ces inventaires ne sont pas toujours encadrés, et menés de manière très rigoureuse.

Un inventaire patrimonial consiste à relever sur un territoire défini, l'ensemble des éléments présents, ainsi que leurs principales caractéristiques, selon des règles que l'on s'est fixées au préalable. Selon les conditions posées au départ, l'inventaire sera plus au moins précis quant à la description des éléments patrimoniaux. Par ailleurs, il peut concerner un nombre variable d'éléments (uniquement les puits, tout le patrimoine lié à l'eau...), et un territoire plus ou moins grand.

Un inventaire se doit d'être le plus exhaustif possible. Il n'est jamais définitif, il marque un état à un moment donné. Pour pouvoir être utilisée au mieux, la base de données doit être complétée, et mise à jour régulièrement. De plus, un inventaire n'est pas une fin en soi, il doit servir dans la prise de décisions quant à un élément patrimonial. C'est la première étape, indispensable, à la connaissance, à la sauvegarde du patrimoine et à sa valorisation.

L'inventaire patrimonial permet ainsi:

- **La sensibilisation de la population locale**

La connaissance permet à la population d'identifier et de s'approprier son patrimoine. L'inventaire favorise la transmission du patrimoine aux générations futures.

- **La protection et la sauvegarde du patrimoine**

L'inventaire permet de déterminer les sites et éléments qui présentent un intérêt majeur et qui sont susceptibles d'être inscrits ou classés aux Monuments Historiques. Il permet également de décider de la mise en place de secteurs sauvegardés et de ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain, et paysager).

- **La mise en valeur du patrimoine**

L'inventaire permet de mettre en évidence des éléments de patrimoine qui pourraient être mis en valeur. C'est un outil de mise en lumière.

- **La recherche scientifique**

L'inventaire permet d'effectuer des recherches sur les architectures traditionnelles, d'étudier le patrimoine et de constituer une documentation.

Mais plusieurs questions se posent : Quels éléments patrimoniaux recenser ? Quelle période historique prendre en compte ? Que faire des éléments qui n'ont pas un grand intérêt esthétique, mais qui sont porteurs d'une histoire commune ? Le patrimoine du 20^{ème} siècle est plus difficilement vu comme intéressant à recenser, car il fait partie de notre quotidien. Pourquoi inventorier une vieille grange, mais pas un hangar agricole métallique ?

Pourtant laisser de côté ces éléments conduit à leur oubli. Les générations futures n'auront pas de témoin de l'agriculture productiviste et mécanisée de la fin du 20^{ème} et du début du 21^{ème} siècle.

Bien évidemment tout ne peut pas être conservé, transmis, valorisé. Mais il faut garder à l'esprit que choisir de recenser, protéger, valoriser tel élément du patrimoine, c'est choisir ce que nous donnons à voir aux générations futures. En sélectionnant certains éléments nous choisissons de montrer un pan de notre histoire. Bertrand Hervieu et Jean Viard parlent ainsi de « passé largement mystifié, purifié des mouvements et des opacités [...] réinventé, instrumentalisé »⁹.

Il y a deux niveaux de restriction. D'abord il faut considérer que l'élément est du patrimoine, puis il faut considérer qu'il a un intérêt suffisant pour l'inventorier. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élément tombe dans l'oubli. Le patrimoine est une notion très temporelle. Ce que l'on considère comme étant du patrimoine, aujourd'hui ne le sera pas forcément demain.

Les concepts « clé » de cette étude viennent d'être définis. Il convient maintenant de présenter l'ensemble des richesses patrimoniales du territoire afin de voir dans quel contexte patrimonial, le patrimoine vernaculaire, s'insère.

⁹ Bertrand Hervieu et Jean Viard, « *La campagne et l'archipel paysan* », in *Vives campagnes, le patrimoine rural : projet de société*, Editions Autrement, Collection Mutations n°194 dirigé par Denis CHEVALLIER, mai 2000, p 83

I-2-4 LES RICHESSES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE DU FUTUR PNR

Le futur PNR recèle un grand nombre de richesses patrimoniales, qui vont être présentées de façon partielle selon deux entrées : le patrimoine naturel et le patrimoine culturel et humain qui sont deux éléments forts de ce territoire. Il ne s'agit pas de faire un inventaire exhaustif, mais de voir quels sont les patrimoines présents sur le territoire du futur PNR. Ceci pourra servir de base à la réflexion sur la valorisation du patrimoine vernaculaire. Ces spécificités patrimoniales ont été mises en évidence par le diagnostic du territoire du futur PNR.

I-2-4-1 LE PATRIMOINE NATUREL

C'est un des atouts majeurs du territoire avec des paysages, des milieux, des espèces animales et végétales remarquables.

De par la diversité des conditions écologiques (climat, exposition, altitude...) le territoire offre une grande variété de paysages. On peut distinguer trois grandes unités horizontales de paysages :

- la montagne : avec des altitudes allant de 900 à 3143 m. Cela concerne la partie méridionale du territoire.

Au sein de cette unité on distingue des paysages de fond de vallées. Celles-ci servaient pour les cultures céréalières et vivrières. L'habitat se concentre au fond, même si des villages sont accrochés au versant. Soit, ce sont des villages casaniers qui vivaient en autarcie, soit des villages castraux construits autour d'un château. Selon les vallées, le paysage est plus ou moins ouvert. La photo 1 ci-contre montre la vallée du Vicdessos qui est très fermée. C'est une ancienne vallée industrielle.



Photo 1 : La vallée du Vicdessos
21 juin 2007



Entre 900 et 1700 mètres on trouve la forêt qui gagne sur les terres abandonnées en raison du recul de l'agro-pastoralisme. La photo 2 montre ce type de paysage.

Photo 2 : Paysage forestier du Haut-Salat
Conseil Général de l'Ariège 2006



Les paysages de zone intermédiaire et de parcours, comme sur la photo 3 à Ercé, sont des zones situées entre les estives et les villages. Elles sont utilisées en demi-saison par les troupeaux transhumants. On y trouve de nombreuses granges.

Photo 3 : Paysage de zone intermédiaire à Ercé
Conseil Général de l'Ariège 2006



Les paysages d'estives comme celles du Port de Lers sur la photo 4 se situent au-delà de 1700 mètres d'altitude. Il s'agit de plateaux avec des pelouses, souvent agrémentés d'un étang, où se concentre le patrimoine pastoral (orris, refuges...).

Photo 4 : Les estives du Port de Lers
Conseil Général de l'Ariège 2006

- Les avants-monts : il s'agit de la zone située de part et d'autre de la D117. Au sud se trouve la zone de montagne et au nord les Pré-Pyrénées. Le paysage est ouvert car l'agriculture y est encore présente. (cf. photo 5 ci contre)



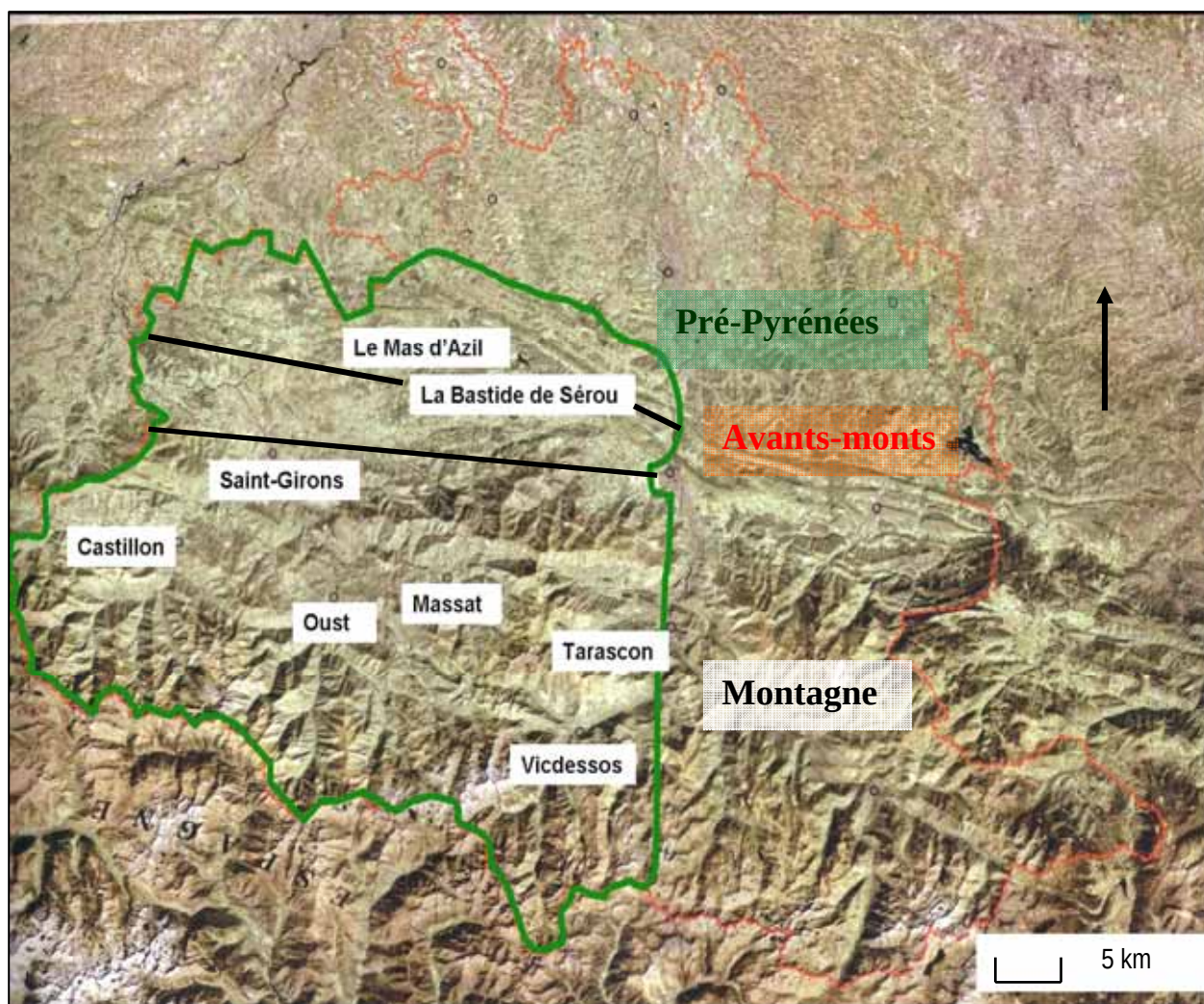
Photo 5 : Les avants-monts depuis Vernajoul
26 juin 2007

- Les Pré-Pyrénées : cette unité est constituée des Petites Pyrénées (le Volvestre) et à l'est, du Plantaurel (canton du Mas d'Azil). L'altitude varie entre 200 et 900 mètres. Le paysage est marqué par les crêts calcaires, les grottes, et les rivières souterraines, le sous-sol étant calcaire. Les vallées sont bocagères et l'habitat relativement groupé (cf. photo 6 ci-dessous).



Photo 6 : Le Mas d'Azil dans les Pré-Pyrénées
Conseil Général de l'Ariège 2006

La carte 8 ci-après montre la localisation de ces différentes unités, mais la délimitation entre chaque n'est pas très nette.



Source : auteur, d'après l'image satellite Landsat 7 (septembre 1999) de l'Atlas des Paysages d'Ariège-Pyrénées 2006

Carte 8 : Localisation des différentes unités paysagères

Le territoire du futur PNR comporte ainsi une grande diversité de milieux (forêts, landes, rivières, lacs, prairies, pelouses, pâturages, éperons rocheux...).

Ils sont préservés et très souvent protégés, tout comme un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques (110 espèces d'oiseaux nicheurs sont protégées au niveau national, 12 espèces de papillons...).



Le futur PNR héberge des espèces endémiques pyrénéennes ou du territoire (Isard, Gypaète barbu, le desman des Pyrénées...). (cf. photo 7 ci-contre)

Photo 7 : Le Gypaète barbu
Pierre Cadiran

On peut noter que 85 % du territoire est répertorié en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) 2, et que douze arrêtés de protection de biotope ont été déclarés. Il y a également huit sites naturels classés, dix-sept sites naturels inscrits.

Le patrimoine souterrain (grottes...) est une particularité du territoire lié au réseau karstique. Son intérêt est de niveau national voire mondial du fait de la présence d'espèces souterraines d'invertébrés endémiques de ce territoire.

Photo 8 : La grotte du Mas d'Azil
Mars 2007



En regardant les brochures touristiques, on se rend compte que ce patrimoine naturel est l'image d'appel du territoire, beaucoup plus que le patrimoine culturel et humain. La photo 9 ci-contre le montre.

Photo 9 : Etang de Soulcem
Juliette Cheviller Juillet 2007



I-2-4-2 LE PATRIMOINE CULTUREL ET HUMAIN

On peut regrouper sous cette appellation le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel.

Le territoire du futur PNR possède une grande diversité de patrimoine bâti : le bâti en tant qu'habitation privée, le bâti archéologique et défensif, industriel, religieux, agricole et pastoral.

Le patrimoine bâti en tant qu'habitation privée

Les habitations du territoire du projet de PNR présentent des particularités architecturales différentes d'un secteur à l'autre. Les matériaux utilisés, la disposition de l'habitat vis-à-vis du relief, la forme des maisons varient. Par exemple dans la zone des Pré-Pyrénées, les toits sont en tuiles, alors qu'ils sont en ardoises dans la partie sud-ouest du territoire et plutôt en lauzes au sud-est.

Ces particularités, ainsi que des éléments attenants à l'habitation (fours à pains, galerie...) font des habitations privées une grande richesse patrimoniale (Cf. photo 10 ci-dessous).

Des éléments de patrimoine vernaculaire (gloriettes, puits, lavoirs...) peuvent être associés à ces habitations.

Photo 10 : Toiture en ardoise à pureaux dégressifs
au Port
Conseil Général 2006



Le patrimoine bâti archéologique et défensif

De nombreux témoins des occupations passées demeurent. Dès le paléolithique, les Hommes se sont installés dans les Pré-Pyrénées. Le périmètre du futur PNR compte dix grottes de renommée nationale telle que la grotte de Niaux qui comporte de très nombreuses fresques (cf. photo 11 ci-dessous).



Photo 11 : Fresque dans la grotte de Niaux
Crédit photo Sesta

Une des grandes caractéristiques des Pyrénées Ariégeoises est l'importance des châteaux et édifices castraux datant du Moyen-Âge (exemple : Châteaux de Miglos, de Tourtouse, de Mirabat à Seix...). (cf. photo 12 ci-contre)

Ce type de patrimoine représente un potentiel de valorisation touristique.

Photo 12 : Le château de Miglos
Source : projet de PNR



Le patrimoine bâti industriel

Ce patrimoine est très présent, mais il n'est que peu valorisé et est à l'abandon.

Le territoire a connu un fort développement des exploitations de cuivre, de fer, d'aluminium, de bauxite... dès le 14^{ème} siècle. Des forges étaient associées à ces exploitations, qui sont pour la quasi-totalité fermées aujourd'hui. Toutefois, le matériel servant à l'exploitation est encore présent sur le site pour la plupart d'entre elles.

Les exploitations de matériaux de construction tel que le marbre, les grès ou les ardoises sont nombreuses. Notons aussi la présence de l'industrie papetière apparue en 1880 et qui perdure encore de nos jours, malgré des difficultés économiques.

Ces sites marquent le paysage comme à Cazavet (cf. photo 13 ci-contre).



Photo 13 : Carrière de marbre de Cazavet
juin 2007

Le patrimoine bâti religieux

Le patrimoine religieux constitue un élément emblématique du territoire : douze églises et chapelles sont classées au titre des Monuments Historiques, vingt-six y sont inscrites. Nombre d'entre elles sont également classées ou inscrites au titre des Sites. L'architecture des églises est extrêmement variée, mais les clochers-mur sont très fréquents. Très présent sur le territoire, l'art roman fait l'objet d'un circuit transfrontalier incluant, sur la partie française, Le Couserans et le Comminges (Haute-Garonne). Le territoire est également traversé par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui valorise divers éléments de patrimoine bâti (églises, croix...). Le site de Saint-Lizier qui regroupe le Palais des Evêques, la cathédrale et son cloître roman en constitue un des hauts lieux. (cf. photo 14 ci-contre)

Ce patrimoine religieux est en lien avec le développement des ordres religieux et des abbayes au Moyen-Âge.

Il est à rapprocher du patrimoine vernaculaire (croix, oratoires, statues...).



Photo 14 : Cathédrale de Saint-Lizier
Mai 2007

Le patrimoine bâti lié à l'agriculture et au pastoralisme

L'activité pastorale a engendré un bâti particulier que l'on ne peut plus utiliser aujourd'hui du fait de la modernisation de l'agriculture : les granges, les orris (cabanes en pierres sèches dans lesquelles le berger dormait et faisait son fromage).... (cf. photo 15 ci-contre).



Photo 15 : Orri du Carla à Auzat
Juillet 2007

Ces éléments demeurent des témoins de la pratique pastorale qui s'est considérablement réduite. Faute d'utilisation, ils sont souvent à l'abandon, ou transformés en résidences secondaires dans le cas des granges. Les terrasses et leurs murets de soutènement constituent également des marqueurs d'une époque où la montagne était plus vivante. Lorsque les densités étaient plus fortes, les Hommes ont gagné des terres sur la montagne pour subvenir à leurs besoins. Ces éléments de patrimoine sont typiques du territoire.

Le patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel est également très présent sur le territoire du futur PNR.

La langue occitane, qui demeure sous des formes parfois différentes d'une vallée à une autre, en fait partie.

Les fêtes locales comme celle de la transhumance (cf. photo 16 ci-contre), les chants et les musiques qui les accompagnent, relèvent de ce patrimoine immatériel.

Des savoir-faire sont aussi typiques du territoire : toiture en ardoise à pureau dégressif, la confection des sabots de Bethmale....

Du point de vue gastronomique, on peut citer les fromages au lait cru des Pyrénées, la mounjetado (cassoulet ariégeois), l'asinat (potée aux choux ariégeoise), la croustade du Couserans, le millas (dessert à base de farine de maïs), l'Hypocras (apéritif).

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de donner quelques éléments identitaires du territoire.



Photo 16 : Transhumance à Massat
Juin 2007

Le territoire du futur PNR possède un patrimoine varié. Une enquête, menée par l'observatoire du tourisme en Ariège en 2000, sur les tendances en matière de tourisme dans les Pyrénées Ariégeoises, a montré que le tourisme prend particulièrement appui sur le patrimoine naturel. L'Ariège est identifiée à la montagne, à une nature sauvage et préservée. Les montagnes et les rivières offrent un cadre propice à la détente et au sport nature (randonnées, ski en hiver, parapente, escalade, cyclotourisme, pêche, sports d'eau vive...). Le patrimoine bâti archéologique et défensif, avec les grottes et les châteaux, attire également beaucoup les touristes.

Les autres types de patrimoine dégagés précédemment ne constituent pas des éléments forts du tourisme en Pyrénées Ariégeoises.

Le patrimoine vernaculaire, qui constitue le cœur de cette étude, va maintenant être évoqué.

I-2-4-3 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ARIEGEOIS EN PERIL

Ce type de patrimoine est transversal à bon nombre des thématiques évoquées ci-dessus tel le patrimoine naturel, le patrimoine bâti religieux, agricole, industriel...

Les exploitations de matériaux sont par exemple en relation directe avec le patrimoine vernaculaire, puisque certains matériaux ont été utilisés dans la construction des édifices comme les croix en fer forgé, les fontaines en marbre. Il est aussi à mettre en lien avec le patrimoine naturel puisqu'il fait partie du paysage, et contribue à sa beauté.

Les éléments de patrimoine vernaculaire (lavoirs, métiers à ferrer, poids-publics...) avaient autrefois une utilité, une raison d'être. Avec la mécanisation, le recul des activités agricoles et industrielles, la montée de l'individualisme, et le changement des mœurs, beaucoup d'éléments ont perdu de leur intérêt et ne sont plus utilisés aujourd'hui. C'est le cas des fours à pain, des tours-horloge qui indiquaient l'heure aux ouvriers des usines, des lavoirs remplacés par la machine à laver, ou des métiers à ferrer qui ont peu à peu disparu avec l'arrivée des machines agricoles.

Certains ont conservé leur rôle premier, d'autres ont reçu une nouvelle fonction : le lavoir sert parfois d'abri bus, de lieu de rencontre et de discussions ou même « d'abri poubelles », la fontaine décore la place, la croix constitue un repère...

Le patrimoine vernaculaire est souvent considéré comme « modeste » ce qui entraîne sa méconnaissance voire sa non-reconnaissance. Cela se traduit parfois par des aberrations architecturales, ou par un abandon de ce patrimoine. Il est donc menacé de disparition.

Certaines croix sont classées au titre des Monuments Historiques. Mais dans l'ensemble, le patrimoine vernaculaire n'est pas protégé. Seul le PRNP (Patrimoine Rural Non Protégé) permet une reconnaissance du patrimoine plus discret ou non protégé par d'autres mesures. Créé en 1981 sur l'initiative du Sénat, le PRNP n'est pas un règlement mais une ligne budgétaire que l'on trouve aujourd'hui au niveau de l'Etat et de la Région.

Face au risque de disparition, à terme, de ces éléments de patrimoine vernaculaire, le CAUE de l'Ariège et le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR des Pyrénées Ariégeoises ont décidé d'agir.

I-2-5 LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE SUR LE TERRITOIRE DU FUTUR PNR

Les deux structures ont décidé de collaborer pour mener un inventaire du patrimoine vernaculaire. Cela s'inscrit dans le cadre de plusieurs programmes d'actions, et constitue un enjeu pour le territoire.

I-2-5-1 LES OBJECTIFS RECHERCHES

Comme cela a été dit au début de cette étude, le CAUE de l'Ariège mène depuis début 2006, un inventaire du patrimoine bâti sur les communes qui se sont portées volontaires suite à un appel à candidature lancé par le Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR.

L'inventaire du patrimoine vernaculaire vient en complément de ce travail, et permet d'alléger le travail des chargés de mission qui réalisent l'inventaire du patrimoine bâti.

A travers cet inventaire, plusieurs objectifs sont recherchés:

- Répondre aux objectifs de l'inventaire du CAUE en traitant un type de patrimoine bâti: le patrimoine vernaculaire.
- Sensibiliser les élus au patrimoine vernaculaire présent sur leur commune, dont ils n'ont pas toujours conscience.
- Avoir une connaissance la plus exhaustive possible des éléments de patrimoine vernaculaire de village de l'ensemble des communes du périmètre d'étude.
- Connaître les projets et les motivations des communes par rapport à ce patrimoine.
- Permettre de discerner des territoires porteurs, des types de patrimoine spécifiques pour mettre en place des projets de valorisation.

L'inventaire du patrimoine vernaculaire et l'étude qui l'accompagne permettent de fournir des éléments aux élus et aux décideurs pour mener des actions dans le domaine patrimonial.

Il s'agit là des objectifs premiers de l'inventaire que j'ai réalisé. Mais il faut réfléchir à l'utilité du patrimoine vernaculaire sur le territoire du futur PNR, pour donner tout son sens à ce travail.

I-2-5-2 LES ENJEUX

D'après la présentation du territoire d'étude qui a été faite, des enjeux d'ordre sociaux, humains, économiques, et touristiques peuvent être dégagés à partir du patrimoine vernaculaire.

Les enjeux humains et sociaux

Le patrimoine vernaculaire peut contribuer à :

- **L'affirmation de l'identité du territoire :** Comme nous l'avons vu, il n'y a pas une identité commune forte à l'ensemble du territoire du fait du caractère montagnard et du cloisonnement qu'il engendre. Cela entraîne le développement de particularismes parfois très forts à l'échelle d'une vallée. Le PNR veut aider à l'affirmation d'une identité culturelle et commune forte. Le patrimoine vernaculaire peut y contribuer. Il peut permettre de faire naître un sentiment d'appartenance au territoire pour les nouveaux arrivants, et de renforcer l'attachement des locaux à leur territoire. Il ancre une population dans son histoire, ses racines et donne du sens au territoire. Comme tel, il est un des éléments constitutifs de l'identité locale et du sentiment d'appartenance, moteur de citoyenneté et de solidarité.
- **Le renforcement du lien social :** A travers la connaissance historique et architecturale, le patrimoine vernaculaire permet la transmission des savoir-faire, des mémoires, et de ce fait favorise le lien entre les générations, et entre les populations exogènes et endogènes. Par ailleurs, les édifices tels que les fontaines, les lavoirs peuvent s'avérer être de véritables lieux d'échanges, et de rencontres entre locaux et nouveaux arrivants, sur la place des villages. Le patrimoine vernaculaire peut être un moyen de fédérer les forces vives locales autour de sa préservation.
- **L'amélioration du cadre de vie :** Le patrimoine vernaculaire peut être considéré comme un « mobilier rural » et permet de rendre le paysage et le village plus vivant et plus attractif s'il est entretenu et mis en valeur. Au contraire, la présence de ruines sur une commune nuit à son image et ne favorise pas le maintien des populations et l'installation des nouveaux habitants en quête d'authenticité et d'un cadre de vie agréable. L'arrivée de nouvelles populations permettrait de rajeunir la population vieillissante du futur PNR.
Par ailleurs, la réhabilitation d'un lavoir qui va embellir la place du village, peut donner aux habitants l'envie de prendre soin de leur habitation et de ses abords. Cela va contribuer à l'amélioration de l'image de la commune.
Ceci est à rapprocher des enjeux économiques et touristiques dans le sens où il y a un développement économique indirect grâce à l'amélioration du cadre de vie.

Les enjeux économiques et touristiques

Le patrimoine vernaculaire peut contribuer à :

- **L'attractivité du territoire** : le patrimoine vernaculaire participe à l'image de marque du territoire et donc à son attractivité, que ce soit pour les touristes ou pour les habitants.
- **Le développement local** : Intégré à des projets touristiques et économiques, le patrimoine vernaculaire peut favoriser le développement local.
- **Le dynamisme de l'artisanat** : La mise en place d'opérations de réhabilitation du patrimoine vernaculaire peut conduire au développement de l'artisanat et à la mise en place de formations aux techniques et savoir-faire traditionnels.
- **Les effets induits** : l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, l'excursionnisme, le tourisme nécessite un développement des services à la personne, des équipements de loisirs.... Cela permettrait de créer des emplois, notamment dans le tertiaire, dont la part sur le territoire du futur PNR est bien inférieure à la moyenne nationale.

Les enjeux paysagers

- Les éléments, et les croix en particulier, constituent des **points de repère visuels** dans le paysage. Ils permettent d'identifier la commune.

Le patrimoine vernaculaire est transversal à toutes les missions d'un PNR que nous avons évoquées au début de cette étude, à savoir la protection et la gestion du patrimoine culturel, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'éducation, la formation, et la recherche. Aussi, le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises a décidé de proposer des aides pour inciter les communes et la population à se tourner vers leur patrimoine vernaculaire.

I-2-5-3 LA MISE EN PLACE DE SUBVENTIONS PAR LE PNR POUR LA REHABILITATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE

Le futur PNR a décidé de mettre en place « un fond d'aide à la restauration du petit patrimoine non protégé »¹⁰. C'est une de ses actions de préfiguration. L'objectif est d'encourager la réhabilitation.

Il s'agit d'une aide financière et technique apportée aux communes et aux particuliers qui souhaitent réhabiliter un élément de patrimoine vernaculaire (parmi ceux pris en compte dans l'inventaire) situé sur une commune qui a adhéré au Syndicat de Préfiguration. L'élément doit être visible de la voie publique ou facilement accessible. Les propriétaires privés ne pourront bénéficier d'une subvention que s'ils s'engagent à accepter toute visite ponctuelle dans le cadre de manifestations locales, ou nationales, de circuits du patrimoine. Les communes et les particuliers intéressés doivent monter un dossier de demande de subventions.

La Région va subventionner les travaux à hauteur de 60%, avec un plafond de 4500 euros par dossier (c'est-à-dire par élément réhabilité). Le CAUE de l'Ariège donnera des conseils quant aux travaux à réaliser et vérifiera s'ils sont correctement menés. Il est prévu d'accorder cinq demandes de subventions pour 2007, trente pour 2008 et de nouveau trente pour 2009.

L'inventaire du patrimoine vernaculaire, suivi des propositions de valorisation, a pour but de faciliter le choix de l'équipe technique parmi les dossiers de demande de subventions.

¹⁰ Cf. Annexe D dossier de présentation du fond d'aide mis en place par la Région p 6

Cette seconde sous-partie a permis de placer ma mission dans le cadre des actions menées sur le patrimoine par les deux structures qui m'encadrent, et de faire ressortir les objectifs et les enjeux de ce travail. Le patrimoine vernaculaire est une forme de patrimoine parmi beaucoup d'autres sur le territoire du projet de Parc. Mais il se trouve en lien avec tous, et par cela est très intéressant. La non connaissance conduit au non respect et à l'oubli, c'est pourquoi il était urgent d'agir en faveur du patrimoine vernaculaire, et de réaliser son inventaire.

Cette première partie de l'étude a permis de fixer ma mission dans un cadre spatial, et temporel en expliquant les raisons de sa mise en œuvre actuellement. Elle a apporté les réponses au « pourquoi » de la problématique.

L'inventaire du patrimoine vernaculaire concerne un projet de territoire à la fois rural et montagnard. N'étant pas encore Parc Naturel Régional, il ne peut pas prétendre à certains programmes de subventions comme celui mis en place par la Fondation du patrimoine et Véolia Environnement en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine vernaculaire lié à l'eau. Le Syndicat Mixte de Préfiguration a cependant fait de la réhabilitation et de la valorisation du patrimoine vernaculaire, une de ses premières actions. Cette aide pourra perdurer une fois le label PNR attribué, ou prendre une autre forme.

La partie qui suit va préciser les différentes phases du travail, la méthodologie adoptée, les outils mis en place, ainsi que les moyens mobilisés pour remplir la mission.

II- MISE EN OEUVRE DE L'INVENTAIRE

La suite de l'inventaire engagé en 2006 constitue la première étape de la mission qui m'a été confiée. Il a pour objectif d'identifier les éléments de patrimoine vernaculaire présents sur le territoire d'étude. Afin que les objectifs recherchés soient atteints, des règles doivent être fixées au départ et un protocole instauré.

II-1 LE PROTOCOLE MIS EN PLACE

Mon travail s'est effectué dans la continuité de celui de Flavie Estrémé. Le protocole de l'inventaire a été mis en place l'an passé.

II-1-1 DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE ET DES ELEMENTS PRIS EN COMPTE

II-1-1-1 UN INVENTAIRE EFFECTUE SUR UN VASTE TERRITOIRE

Le périmètre de l'inventaire correspond à celui du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises.

L'inventaire a concerné les 145 communes du périmètre du futur Parc.

Il s'agit d'un espace vaste pour mener un inventaire. Habituellement cela se fait plutôt à l'échelle du canton, du Pays. Les inventaires du patrimoine bâti que le CAUE de l'Ariège a menés se sont faits sur des petits Pays, des vallées.

II-1-1-2 LE CHOIX DES ELEMENTS PRIS EN COMPTE

Le choix des éléments pris en compte dans l'inventaire a été réalisé par Flavie Estrémé, Sophie Séjalon (PNR) et Corinne Triay (CAUE).

Le choix s'est basé sur les perceptions et les expériences des deux chargées de missions du PNR et du CAUE. Un des facteurs majeurs de décision a été le souci de partenariat, et de complémentarité avec les travaux, et les études déjà menés. L'objectif était d'éviter de refaire un travail déjà réalisé.

Plusieurs inventaires ont déjà été effectués sur le territoire de projet du PNR.

Le Conseil Général de l'Ariège et la Fédération Pastorale ont effectué un inventaire du patrimoine pastoral et montagnard (à savoir : les granges, orris, murets en pierre sèche...). Ces éléments ne seront donc pas pris en compte dans la présente étude.

Les éléments de patrimoine bâti (moulin, églises...) sont inventoriés par le CAUE de l'Ariège et seront donc exclus de l'inventaire du patrimoine vernaculaire.

En 2002, l'Atelier Pyrénéen du Patrimoine a mené une étude sur le patrimoine présent le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Il doit être complété par l'inventaire prenant en compte l'ensemble du patrimoine vernaculaire des communes traversées par le chemin.

Plusieurs associations et collectivités locales ont également travaillé à un inventaire. C'est le cas de l'Association Ensemble Volvestre Avenir qui a réalisé un inventaire partiel du patrimoine vernaculaire sur l'ensemble des communes du Canton de Sainte-Croix Volvestre. Ce travail de bénévoles a permis la restauration en 1994 de certains édifices. Mais depuis, les édifices ont subi des modifications. L'inventaire viendra mettre à jour et compléter le précédent.

Le PARVAL (Association Pour l'Aménagement Rural des Vallées de l'Arize et de la Lèze) a été en janvier 2001 à l'initiative d'un inventaire du patrimoine vernaculaire sur les communes de l'Arize et de la

Lèze. Cette étude est actuellement une des plus complètes menée sur le territoire d'étude. Elle demande cependant quelques compléments (par exemple l'inventaire ne prend pas en compte les poids publics).

Sur la commune d'Esplas de Sérou, un inventaire du patrimoine vernaculaire lié à l'eau (abreuvoirs, lavoirs...), du patrimoine bâti (moulins...) et du patrimoine naturel a été effectué en 2005. Cette étude donne des indications historiques ainsi que des précisions sur la description et l'état des divers éléments. Ce travail va être repris, en apportant des précisions comme la localisation des éléments patrimoniaux.

Les éléments de patrimoine vernaculaire retenus pour l'inventaire peuvent être regroupés par thématique. Cette classification a été choisie à partir des classements mis en place par le SRI, le CAUE de l'Ariège, la Fédération Pastorale de l'Ariège et le classement de la base « Thésaurus de l'architecture » (éditée par la direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et de la Communication).

Quatre thématiques ont été dégagées :

- Le patrimoine vernaculaire lié à l'eau : les lavoirs, les fontaines, les abreuvoirs, les puits, les ponts piétons.
- Le patrimoine vernaculaire religieux : les croix, les calvaires, les oratoires, les statues.
- Le patrimoine vernaculaire lié aux activités de commerce, d'industrie et d'artisanat : les métiers à ferrer, les poids publics, les tours-horloges, les fours à pain collectifs.
- Le patrimoine vernaculaire lié à la culture et à la détente : les kiosques, les gloriettes.

Parmi ces éléments ne sont pris en compte que ceux qui sont accessibles, et visibles des routes et chemins, qu'ils soient privés ou publics. En ce qui concerne les fours à pain, l'inventaire ne retient que ceux qui sont isolés. Cela nécessiterait trop de temps pour tous les recenser, étant donnée leur importance.

II-1-2 REALISATION DE FICHES D'INVENTAIRE ET DE QUESTIONNAIRES D'ENQUETE

Une fois, le territoire et les éléments à prendre en compte fixés, des fiches d'inventaire et des questionnaires d'enquête destinés aux maires ont été mis en place.

Les fiches d'inventaire

L'objectif des fiches d'inventaire est d'identifier les éléments de patrimoine vernaculaire.

Flavie Estrémé en a mis quatre en place d'après des exemples de fiches d'inventaire du CAUE de l'Ariège, du CAUE du Lot, du Pays d'Olmes, et du Service Régional de l'Inventaire.

Elle a regroupé dans une même fiche les éléments patrimoniaux qui présentent des caractéristiques semblables.

- La première fiche concerne : les lavoirs, les fontaines, les abreuvoirs et les puits (éléments liés à l'eau qui comportent une alimentation en eau, des bassins, parfois un toit...)¹¹.
- La deuxième fiche concerne : les éléments qui disposent de façades et de toit (exceptés les lavoirs et les puits) (gloriettes, kiosques, métiers à ferrer, oratoires...), ainsi que les autres éléments de patrimoine vernaculaire¹².

¹¹ Cf. Annexe E Fiche d'inventaire pour les lavoirs, abreuvoirs, puits et fontaines p 18

¹² Cf. Annexe F Fiche d'inventaire pour les gloriettes, kiosques, poids publics, travaux à ferrer, fours à pain, oratoires, et autres éléments de patrimoine vernaculaire p 21

- La troisième fiche concerne les ponts (élément unique qui ne peut être regroupé avec d'autres)¹³.
- La quatrième fiche concerne les croix, les calvaires et les statues (éléments qui comprennent un socle, des inscriptions...)¹⁴.

Chaque fiche se divise en deux parties : la première partie, commune à toutes les fiches, fournit des renseignements généraux (désignation, localisation, état, statut...) tandis que la deuxième partie, différente selon les fiches, est plus descriptive (historique, datation, description architecturale).

Les fiches ont été testées auprès de deux maires afin d'évaluer l'adaptation des fiches au terrain et la disponibilité en temps qu'elles demandent. Ces entretiens ont permis d'effectuer des modifications.

Les questionnaires d'enquête

L'objectif est de savoir qu'elle est la position des communes vis-à-vis du patrimoine vernaculaire.

Il s'agit d'un questionnaire simple, facile à remplir (QCM) afin de solliciter le moins possible les élus mais d'obtenir les informations nécessaires à l'étude¹⁵.

Une vingtaine de questions, réparties en quatre parties, sont posées.

- Les questions de la partie 1 permettent d'identifier les inventaires déjà réalisés sur la commune.
- Les questions de la partie 2 renseignent sur les projets actuels ou futurs concernant le patrimoine vernaculaire (définition du projet, échéances, difficultés rencontrées, opportunités...)
- Les questions de la partie 3 renseignent sur les connaissances de la commune concernant les associations, organismes...oeuvrant sur le patrimoine, et sur les partenariats éventuels qu'elle développe.
- Les questions de la partie 4 donnent une première idée des attentes de la commune du projet de PNR concernant le patrimoine vernaculaire.

Les fiches d'inventaire et les questionnaires d'enquête mis en place ont été envoyés aux maires des communes du projet de PNR accompagnés d'un mode d'emploi pour les aider à remplir les documents¹⁶.

Les élus doivent remplir une fiche d'inventaire par élément, indiquer sa localisation sur un fond de carte qui est fourni, et envoyer dans la mesure du possible une photo de l'élément. Une date de retour a été fixée pour mobiliser les élus le plus rapidement possible.

Ce protocole a été adopté, plutôt qu'un repérage directement sur le terrain, car les maires connaissent souvent bien leur territoire, ce qui fait gagner du temps pour l'inventaire.

Il faut bien sûr aller sur le territoire après retour du questionnaire, car beaucoup n'ont pas joint de photo et/ou n'ont pas su remplir la partie du questionnaire sur la description architecturale. De plus il faut relever les coordonnées GPS de l'élément. Au cours de cette phase de terrain, d'autres éléments, non mentionnés par les élus, peuvent être identifiés. Par ailleurs, certains élus se sont montrés très intéressés par la démarche et ont souhaité nous accompagner sur le terrain.

¹³ Cf. Annexe G Fiche d'inventaire pour les ponts piétons p 23

¹⁴ Cf. Annexe H Fiche d'inventaire pour les croix, les calvaires et les statues p 25

¹⁵ Cf. Annexe I Exemple du questionnaire d'enquête envoyé aux maires p 27

¹⁶ Cf. Annexe J Mode d'emploi envoyé aux maires en accompagnement des documents à remplir p 29

II-1-3 LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION

II-1-3-1 LE TRAITEMENT DES DONNEES DE L'INVENTAIRE ET DE L'ENQUETE

Une base de données ACCESS a été constituée par Flavie afin de traiter et informatiser les fiches d'inventaire.

Tous les éléments sont rassemblés sous une même base afin de simplifier l'analyse statistique. Cependant, quatre formulaires de saisie¹⁷ ont été créés à partir des quatre fiches d'inventaire, dans le but de faciliter la saisie informatique des données. Il s'agit pour chaque élément de remplir le formulaire¹⁸.

Notons qu'avant toute saisie, les coordonnées GPS doivent être reconverties. Les coordonnées fournies par le GPS sont celles du Fuseau 31. Il faut ensuite les convertir en Lambert II étendu grâce au logiciel informatique Circé 2000. Cette manipulation permet d'exploiter les résultats sous SIG (Système d'Information Géographique), et de réaliser des cartes de localisation des éléments.

Une photothèque est également constituée. Elle regroupe les photographies réalisées lors du travail de terrain ainsi que les photographies fournies par les communes. Ces photos sont codées de façon rigoureuse, regroupées par commune et gravées sur un cd.

Le codage des photos a été défini comme suit : une lettre capitale qui est l'abréviation de l'élément patrimonial (C pour une croix de chemin, F pour une fontaine...) ¹⁹, suivi d'un nombre qui identifie l'élément dans le cas où le territoire en compte plusieurs, puis le code INSEE de la commune sans le 0
Exemple : C29029 indique la croix n°2 situé sur la commune de Oust (code INSEE 09 029)

NB : Si plusieurs photographies sont prises d'un même élément, on l'indique par une lettre capitale située après le numéro de l'élément patrimonial (exemple : C2A9029 et C2B9029).

Il existe un lien entre la photothèque et la base Access : chaque élément de patrimoine vernaculaire est codé. Le code de la photographie correspond au code utilisé dans la base Access.

Les informations du questionnaire d'enquête ont été traitées sous tableau Excel.

II-1-3-2 L'ELABORATION D'UNE FICHE DE SYNTHESE SUR LE PATRIMOINE VERNACULAIRE DE CHAQUE COMMUNE

Afin de rendre opérationnel le travail effectué pour chaque commune et de lier l'enquête avec le questionnaire, une fiche technique récapitulative WORD est élaborée par commune²⁰. Chaque fiche se divise en six parties :

- 1. Les éléments recensés
- 2. Les particularités liées à la commune sur le patrimoine vernaculaire
- 3. Les actions mises en place
- 4. Les projets
- 5. Les propositions d'actions
- 6. Les liens éventuels avec d'autres communes.

Ce protocole très rigoureux a guidé ma mission afin de garder une certaine homogénéité entre les deux phases de réalisation de l'inventaire. La méthodologie que j'ai adoptée va maintenant être présentée.

¹⁷ Cf. Annexe K Exemple de formulaire de saisie ACCESS pour les croix, calvaires et statues p 33

¹⁸ Cf. Annexe L Liste des champs utilisés dans la base de données ACCESS p 35

¹⁹ Cf. Annexe M Abréviations utilisées pour le codage des photographies p 38

²⁰ Cf. Annexe N et O Exemple de fiche synthèse pour Saint-Lizier et Riverenert p 39 et 42

II-2 LA METHODOLOGIE ADOPTEE

II-2-1 PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DU TRAVAIL DEJA EFFECTUE ET APPROPRIATION DE LA METHODE

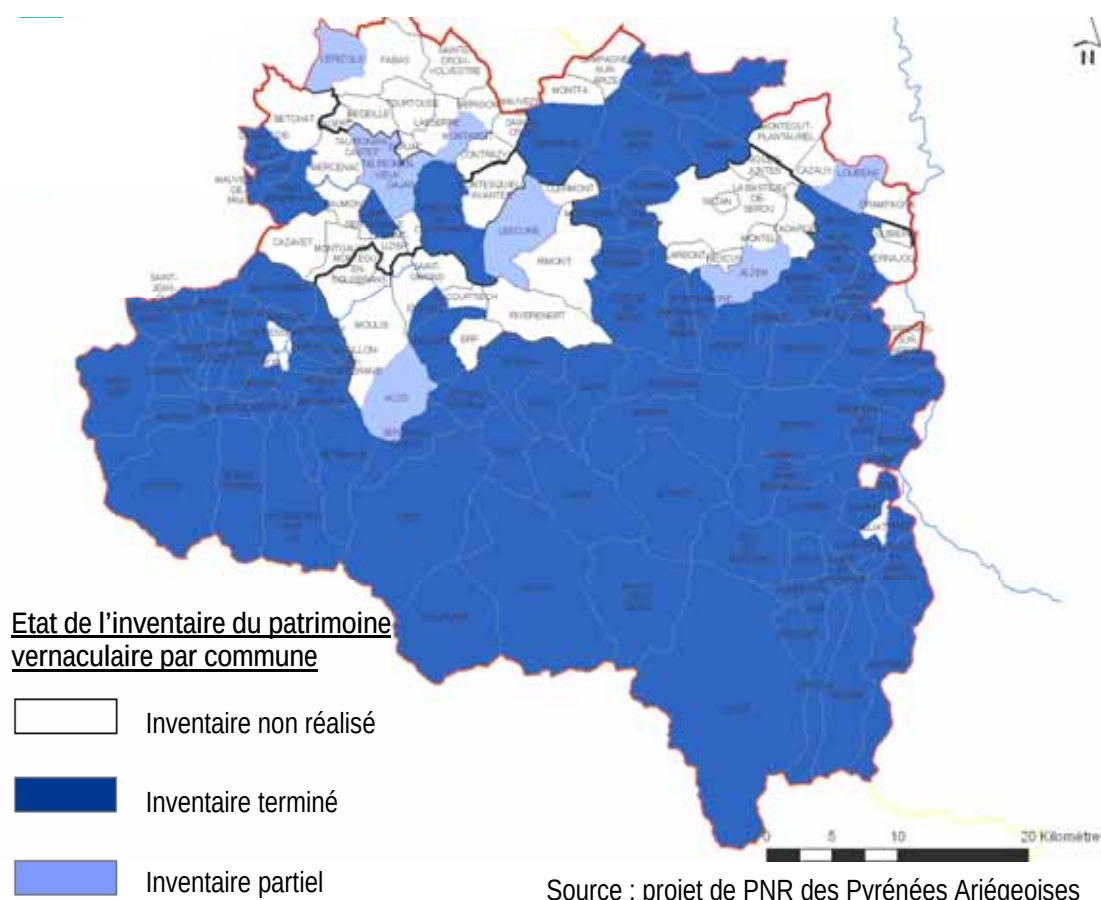
Cette étape du travail m'a pris environ 3 semaines.

II-2-1-1 ETAT DE L'INVENTAIRE A MON ARRIVEE

Mon travail s'est effectué dans la continuité du travail de Flavie Estrémé.

Il m'a donc fallu tout d'abord prendre connaissance du travail déjà effectué sur l'inventaire. Flavie était présente durant la première partie de mon stage. Elle a ainsi pu m'expliquer l'état d'avancement de l'inventaire, et le protocole qu'elle avait mis en place pour réaliser le travail.

Flavie a envoyé le questionnaire et les fiches d'inventaire aux 135 des 145 communes du projet de PNR qui ont adhéré au Syndicat Mixte de Préfiguration. 63 communes ont renvoyé les documents complétés. Pour les autres, Flavie a effectué seule l'inventaire sur le terrain. Elle n'a pas eu le temps durant ses 6 mois de stage de prospecter toutes les communes du futur PNR. Il me restait 51 communes à étudier. Parmi elles, certaines avaient déjà fait l'objet d'un début d'inventaire (par Flavie ou par des associations...). Puis, au cours de mon stage il a été décidé de mener l'inventaire sur les 10 communes qui n'ont pas encore adhéré au Syndicat de Préfiguration. J'ai donc effectué l'inventaire sur 61 communes. La carte 9 ci-dessous montre l'état d'avancement de l'inventaire à l'issue du stage de Flavie Estrémé.



Carte 9 : Etat d'avancement de l'inventaire du patrimoine vernaculaire en novembre 2006

En regroupant toutes les études réalisées sur le patrimoine vernaculaire, et toutes les informations fournies par Flavie, les communes, le CAUE et le PNR, un état de l'avancement et des données disponibles pour chaque commune a été fait.

On distingue :

- des communes qui n'ont pas renvoyé les fiches d'inventaire et le questionnaire (malgré les relances) et pour lesquelles je ne disposais d'aucune information.
- des communes qui les ont renvoyés mais trop tard pour que Flavie puisse les traiter.
- des communes qui n'ont pas renvoyé les documents, mais qui ont déjà fait l'objet d'études partielles sur le patrimoine.

Pour les premières, il a été décidé, en accord avec mes responsables de stage, de les relancer par courrier. Pour les autres, il a été décidé de ne pas les relancer et d'effectuer le travail de terrain avec l'aide des informations partielles dont je disposais.

En parallèle de la découverte de la mission et du protocole, je me suis documentée sur le territoire que je ne connaissais pas, sur le projet de PNR et l'état de son avancement. Ne possédant pas de grandes notions en architecture, j'ai également consulté des ouvrages sur le vocabulaire de l'architecture, les types de matériaux utilisés, afin de remplir les fiches d'inventaire.

II-2-1-2 MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS MIS EN PLACE

Une fois la méthode employée par Flavie comprise, il me fallait me l'approprier.

Les fiches d'inventaire, le questionnaire d'enquête ne devaient pas être profondément modifiés pour garder une continuité entre les deux phases du travail. Les fiches ont subi quelques modifications qui apparaissent en rouge sur les fiches d'inventaire situées en annexe E à H p 18 à 26.

Tout d'abord, il m'a semblé intéressant de rajouter quelques champs :

- l'« usage actuel des éléments patrimoniaux » (initial, décoratif, lieu de rencontre dans le village...) : Ceci est à prendre en compte dans les projets de valorisation, afin que ceux-ci correspondent à l'usage qu'en a la population.

- la « présence ou non de l'élément dans un périmètre de protection particulière » : (monument historique classé ou inscrit, ZPPAUP...). Savoir si un élément se trouve dans un de ces périmètres de protection est important. Car, si un élément doit subir une réhabilitation, une transformation, et qu'il se trouve dans le périmètre des 500 m autour d'un Monument Historique, un dossier doit être constitué et présenté à l'Architecte des Bâtiments de France pour accord. Le périmètre ZPPAUP prévaut sur les périmètres de Monuments Historiques. A l'intérieur de ce périmètre, tous les travaux sont soumis à une autorisation spéciale prise en application d'un règlement de gestion propre à chaque ZPPAUP.

Le champ « état du patrimoine » a été étoffé d'une nouvelle modalité : la végétalisation. Cela donne des renseignements sur d'éventuels travaux d'entretien à effectuer.

Le choix de ces modifications s'est fait en fonction de l'expérience que j'avais acquise lors d'un précédent stage, et de l'étude d'autres inventaires réalisés par le CAUE de l'Ariège. Elles ont été portées dans la base de données ACCESS qui est le logiciel de traitement de l'information utilisé.

Pour présenter ses propositions de valorisation, Flavie Estrémé a mis en place des « fiches actions ». J'ai choisi de rajouter quelques indications sur celles-ci :

- le « territoire concerné » : car toutes les communes ne peuvent pas mettre en place toutes les actions de valorisation proposées.
- les « avantages » et les éventuels « inconvénients » de l'action.

Ce n'est qu'une fois l'appropriation du territoire, de la mission et de la méthode effectuée que j'ai commencé l'inventaire.

II-2-2 TRAVAIL DE TERRAIN, TRAITEMENT DE L'INFORMATION, PUIS ANALYSE

Le travail d'inventaire sur le terrain, et de rencontre avec les élus m'a pris environ 4 mois.

J'ai commencé mon travail de terrain, en accord avec mes responsables de stage, par les communes ayant fait l'objet d'un inventaire partiel par Flavie faute de temps. Puis j'ai traité les communes qui permettaient de finir l'étude sur la totalité d'un canton. Enfin, les communes restantes ont fait l'objet de l'inventaire.

Il s'agissait pour chaque élément de patrimoine vernaculaire de prendre des photographies, relever les coordonnées GPS, remplir la fiche d'inventaire, ou compléter/vérifier si elle avait déjà été remplie par l' élu. Selon l'étendue de la commune il fallait entre 1h et une journée pour effectuer l'inventaire.

Lorsque je ne disposais d'aucune information pour une commune, un courrier de relance avec les fiches d'inventaire et le questionnaire d'enquête était renvoyé au maire pour qu'il les remplisse. Très peu de communes ont renvoyé les documents.

Pour celles qui n'ont pas répondu soit :

- les élus ou les personnes « référentes PNR » (qui font le lien entre le PNR et la commune) étaient suffisamment ouverts et intéressés par le patrimoine, pour pouvoir les contacter. Dans ce cas un rendez-vous était fixé afin qu'ils me montrent directement sur le terrain les éléments présents. Sophie Séjalon m'a indiqué quels étaient les élus que je pouvais contacter. La rencontre avec ceux-ci m'a également permis de leur poser les questions du questionnaire d'enquête.

- aucun rendez-vous n'a pu être fixé (indisponibilité des personnes, manque d'intérêt pour le patrimoine...), j'ai donc réalisé l'inventaire seule, en me rendant dans chaque hameau avec l'aide de la carte topographique au 25 000ème pour voir si il y avait des éléments de patrimoine vernaculaire. Je me suis aidée des études patrimoniales lorsqu'il y en avait.

Ce travail de terrain a également été l'occasion de rencontrer la population, et de répondre à ses questions sur l'inventaire, le patrimoine vernaculaire, et le projet de PNR. Cela contribue à associer les habitants au projet, et à recueillir leurs remarques, leurs souhaits, leurs craintes vis-à-vis du futur PNR. Je me devais d'apporter une réponse à leurs questions dans la mesure du possible, ou à défaut les orienter vers le site Internet du PNR, et le Syndicat Mixte de Préfiguration qui se charge de la communication. L'objectif majeur étant que la population s'approprie le projet de Parc Naturel Régional.

Le traitement de l'information a été effectué au fur et mesure du travail d'inventaire. Sur une semaine, environ 3 jours étaient consacrés au terrain, et 2 au traitement des informations. Il s'agit d'informatiser l'inventaire selon le protocole mis en place pour le rendre plus exploitable. Puis pour chaque commune la fiche synthèse était réalisée. Selon l'importance du patrimoine vernaculaire présent sur la commune, il faut entre 15 minutes et une demi-journée pour traiter les informations.

L'analyse des résultats du travail de terrain et la réflexion sur des propositions de valorisation sont venues après la phase d'inventaire. Cela m'a pris environ 2 mois. Il a fallu lier les résultats de l'inventaire de Flavie et les miens afin de dégager de grandes tendances, et des typologies de patrimoine vernaculaire. J'ai ensuite commencé à réfléchir à des propositions de valorisation.

Pour réaliser ce travail, j'ai utilisé un certain nombre de moyens techniques et humains.

II-2-3 LES MOYENS MOBILISES

Les moyens matériels utilisés pour mener le travail ont été : un GPS, un appareil photo numérique, le téléphone, les cartes topographiques au 25 000^e qui couvrent tout le territoire, des ouvrages bibliographiques (inventaires réalisés sur d'autres territoires, études déjà menées sur le territoire du futur PNR, fascicules sur l'architecture locale...). Ceci m'a été fourni par le projet de PNR et le CAUE. J'ai également consulté des ouvrages plus généraux sur la notion de patrimoine, sur la valorisation, sur le développement en milieu rural...

Les moyens humains ont été des personnels du CAUE de l'Ariège et du Syndicat Mixte de Préfiguration du futur PNR : Corinne Triay (Architecte au CAUE de l'Ariège), Sophie Séjalon (Chargée de mission au PNR), Flavie Estrémé (ancienne stagiaire pour l'inventaire du patrimoine vernaculaire, puis chargée d'étude sur des documents d'urbanisme au CAUE de l'Ariège), Véronique Baud et Régis le Bohec (Chargés de l'inventaire du patrimoine bâti au CAUE). Ils ont été des interlocuteurs clé pour répondre à mes interrogations.

Une liste des « référents PNR » de chaque commune m'a été fournie. Ces personnes, maires ou conseillers municipaux, ont été des contacts importants pour effectuer l'inventaire.

Toutefois, mon travail ne s'est pas fait sans rencontrer quelques difficultés.

II-3 LES DIFFICULTES RENCONTREES

II-3-1 SUR LE TERRAIN

Les aléas climatiques sont la toute première difficulté que j'ai rencontrée. La neige tombée au début de mon stage empêchait de voir les éléments du patrimoine, et certaines routes étaient fermées à la circulation. Il a fallu adapter mon planning à la météo. Celle-ci, a été peu favorable durant la première partie de mon stage. Les rencontres et les échanges avec les habitants sur le terrain étaient donc moins faciles.

La réalisation de l'inventaire en autonomie m'a demandée beaucoup de temps. Certaines communes sont très étendues, et possèdent de nombreux hameaux. L'inventaire devant être le plus exhaustif possible, tous doivent être visités lors du travail de terrain. Il m'a fallu étudier la carte topographique avec attention pour voir quels étaient les hameaux inclus dans les limites communales. De plus, ces hameaux étaient parfois difficiles d'accès. Les communes possédant de nombreux hameaux, très dispersés sur le territoire demandaient un temps d'étude plus important. J'ai travaillé sur les communes qui n'avaient pas renvoyé les fiches d'inventaire et le questionnaire, donc les moins intéressées par le patrimoine. Sophie Séjalon m'a indiqué quels maires ou « référents PNR » je pouvais contacter, mais tous n'ont pas « coopéré » à la démarche d'inventaire. J'ai donc réalisé, pour beaucoup de communes, l'inventaire seule.

Lors du remplissage des fiches d'inventaire, il m'a été difficile au début de reconnaître les types de pierres constituant les éléments patrimoniaux.

II-3-2 DANS MON TRAVAIL DE SYNTHÈSE ET DE RÉFLEXION

Si continuer le travail de quelqu'un, avec une méthodologie déjà mise en place peut paraître plus simple, il n'en est rien. En effet, il a été difficile de m'imprégner du travail fait précédemment, de me l'approprier tout en ne modifiant pas énormément le protocole pour garder une homogénéité entre les deux phases de l'inventaire. Ne pouvant pas, faute de temps, me rendre sur toutes les communes ayant déjà fait l'objet de l'inventaire par Flavie, j'ai effectué mon analyse, mis en place des typologies d'après son rapport et les photographies qu'elle avait prises.

Il est également difficile de proposer des actions de valorisation cohérentes et liant plusieurs communes, quand on n'a pas effectué tout l'inventaire, et que l'on n'a pas vu les éléments patrimoniaux dans leur contexte.

De plus, ces propositions devaient être recevables politiquement. Sophie Séjalon m'a aidée sur cet aspect politique, car ne connaissant pas les relations et les enjeux politiques sur le territoire, il n'était pas toujours facile de voir les propositions qui pourraient ne pas convenir.

Cette deuxième partie de l'étude a précisé la manière dont la mission a été menée. Il s'agit d'une méthodologie classique d'inventaire, à ceci près qu'elle mobilise les élus des communes en leur demandant de participer à la démarche d'inventaire.

La troisième partie va présenter les résultats de l'inventaire à l'échelle de tout le territoire du futur PNR. La synthèse entre les deux phases de l'inventaire a été faite. Des spécificités architecturales propres à certains secteurs ont ainsi pu être dégagées.

III- LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

Ils concernent les 145 communes du territoire d'étude, et vont être présentés par grandes thématiques : l'eau/ la religion/ le commerce, l'industrie et l'artisanat/ la culture et la détente/ et enfin les autres éléments identifiés. Pour chaque type d'éléments, sa localisation, son importance sur le territoire, ses particularités architecturales, son usage... seront précisés.

III-1 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A L'EAU

Les éléments de patrimoine vernaculaire liés à l'eau (lavoirs, fontaines, abreuvoirs, puits, ponts) sont prédominants sur le territoire. Très rares sont les communes (9) à posséder aucun de ces éléments. Certaines communes possèdent uniquement du patrimoine vernaculaire lié à l'eau, c'est le cas dans la vallée de la Barguillère.

III-1-1 LES LAVOIRS

Les lavoirs ont été construits en grand nombre au cours du 19^{ème} siècle. Ils reflètent la prise de conscience de l'importance de la propreté, et sont le témoignage de la grande politique en faveur de l'hygiène lancée par l'Etat à cette époque. Avant, les femmes allaient directement laver dans la rivière. Certains villages, par manque de moyens ou en raison de la proximité d'un cours d'eau, n'ont pas construit de lavoirs. C'est le cas de Prat-Bonrepaux, qui se situe à proximité du Salat. On peut cependant observer dans ces villages, l'aménagement de descentes à la rivière et la présence de pierre plate à laver.

On peut regretter en Ariège, dans les années soixante, le bétonnage des anciens bacs en pierre qui menaçaient de s'écrouler. Il existe cependant des bassins en pierre qu'il est primordial de préserver.



Photo 17: Seix, Faup, pierre à laver
Estrémé Flavie juillet 2006



Photo 18: Argein, bassin en béton
Estrémé Flavie juillet 2006



Photo 19: Prayols, bassin en pierre
Estrémé Flavie juin 2006

195 lavoirs (dont 179 sont couverts) à l'état individuel ont été répertoriés. Mais 134 autres sont associés à un puit et/ou à un abreuvoir, et/ou à une fontaine. Ils se situent dans les centres bourg, dans les hameaux, et plus rarement à leur sortie. Les cantons de Castillon, de Foix rural, et de Massat comptent chacun une trentaine de lavoirs. Ils sont très rares dans le Volvestre, ainsi que dans les cantons de Varilhes et du Mas d'Azil. Sur ces secteurs de coteaux (Varilhes) et des Pré-Pyrénées (Volvestre, Mas d'Azil) l'eau est moins présente qu'en montagne. Le sous-sol calcaire nécessite de capter l'eau en profondeur. Des lavoirs ne peuvent donc pas être présents dans tous les hameaux ou presque, comme c'est le cas sur les cantons de montagne. Lorsque la commune possède un lavoir, il est souvent associé à un abreuvoir, une fontaine...

Les lavoirs sont extrêmement variés. Toutefois, 6 grands types de lavoirs ont pu être définis selon leurs particularités architecturales (façades, toit, bassins). Ils sont présentés dans le tableau 1 ci-après.

Tableau 1: Les six grands types de lavoirs

Appellation	Localisation	Façades	Ouvertures	Toiture	Pilier	Bassins	Particularités
① Lavoir couvert ouvert isolé	Cantons de Castillon, d'Oust, Massat, Foix-rural, Saint-Girons, Saint-Lizier.			Toit à 2 ou 4 pans. Couverture ardoise ou tuile canal.	4 à 6 piliers en bois	1, 2 ou 4 bassins en vis à vis.	Ouvert sur l'extérieur
② Lavoir couvert fermé isolé	Cantons de Vicdessos, Tarascon.	4 façades en pierre. Enduit à la chaux.	Grandes ouvertures (porte et/ou fenêtre)	Toit à 2 pans. Couverture en ardoises ou lauzes (forme circulaires).		1 à 2 grands bassins	Architecture imposante
③ Lavoir couvert de rue	Cantons de Castillon, Oust, Vicdessos, Foix-rural.	Adossé au bâti, à un mûr		Toit à un pan. Couverture ardoise.	2 piliers en bois.	1 à 2 bassins en longueur	Etroit en largeur, implanté dans les rues de villages
④ Lavoir couvert Semi-fermé non isolé	Cantons de Massat, Saint-Girons, Tarascon, Foix-rural.	3 façades en pierre.		Toit à un pan.	Pilier central en bois ou en pierre.	1 à 2 bassins en longueur	Adossé aux murs de soutènement ou implanté dans des fossés.
⑤ Lavoir à ciel ouvert bas	Dans tout le périmètre d'étude					1 à 2 grands bassins en longueur souvent en pierre	Pas de toit, bassins implantés au ras du sol.
⑥ Lavoir à ciel ouvert en hauteur	Dans tout le périmètre d'étude					1 à 2 grands bassins en béton	Pas de toit, bassins situés à hauteur d'Homme

Photo 20 à 25 : Estrémé Flavie juin 2006 (sauf la 25 : mai 2007)



① Arrien en Bethmale, Villargein (20)



② Siguer, Seuillac (21)



③ Bordes sur Lez, Idrein (22)



④ Miglos, Norrat (23)



⑤ Serres sur Arget (24)



⑥ Cérizols (25)

Notons qu'un autre type de lavoir a également été identifié sur deux communes du Séronais : Durban sur Arize et Montseron. Il s'agit d'un lavoir de taille importante, isolé, avec un toit à 2 pans, couvert par des tuiles canal. L'édifice est constitué d'une partie ressemblant à une habitation avec 4 murs en pierres percés de plusieurs ouvertures (fenêtres, porte) et d'un auvent sous lequel se trouvent les bassins du lavoir. A Montseron, le lavoir abrite une réserve d'eau.



Photo 26: Durban sur Arize, lavoir de Francou
Estrémé Flavie octobre 2006



Photo 27: Montseron, lavoir de Gouan
Estrémé Flavie octobre 2006

Aujourd'hui, certains lavoirs sont toujours utilisés par les habitants pour faire des petites lessives, nettoyer des objets divers, comme en témoignent les torchons, éponges et brosses présents sur quelques lavoirs. Cela concerne plus les lavoirs des hameaux que ceux des centres bourg qui ne sont, bien souvent, plus alimentés en eau.

Certains servent à stocker les conteneurs à ordures, à fixer des panneaux d'affichage municipal, à entreposer des matériaux divers comme à Moulis.

Beaucoup de communes ont réhabilité ces éléments. Mais les lavoirs n'ont pas toujours conservé leur fonction première. Ils sont parfois devenus des abris pour table de pique-nique, pour cabine téléphonique, ou des abris bus...

Les lavoirs sont donc présents dans la vie quotidienne de la population, qui se retrouve parfois au pied de l'élément pour discuter.



Photo 28: Moulis, Arguilla, lavoir reconverti en local poubelles
mai 2007



Photo 29: Couflens, lavoir réhabilité
Estrémé Flavie août 2006



Photo 30: Biert, lavoir du col de Sarailé
Estrémé Flavie juillet 2006

III-1-2 LES FONTAINES

L'approvisionnement en eau était, avant l'installation de l'eau courante dans les maisons, un enjeu vital. Le territoire du futur PNR, du fait de son caractère montagneux, possède de nombreuses sources, c'est pourquoi on trouve de nombreuses fontaines dans les villages et hameaux. Elles alimentaient en eau les villageois mais également les gens de passage (pèlerins, voyageurs, colporteurs...).

108 fontaines sont réparties sur le territoire d'étude à l'état individuel, principalement sur les cantons de Tarascon, de Foix rural, et dans le Castillonais. 259 sont associées à d'autres éléments de patrimoine vernaculaire liés à l'eau. Il existe une grande diversité de fontaines, mais des spécificités sont apparues pour certains secteurs. Ces spécificités sont intéressantes à préserver et à mettre en valeur.

Les fontaines en marbre de la vallée de la Barguillère

Ces fontaines ont été construites à partir de pierre de taille en marbre. Situées sur les places des villages et hameaux, leur bassin est de taille relativement importante, souvent circulaire. La commune de Saint-Martin de Caralp possède, dans ses nombreux hameaux, plusieurs fontaines de ce type associées à des lavoirs et abreuvoirs. L'utilisation du marbre dans ce secteur reste inexpliquée puisque aucune carrière n'est présente. La plus proche se trouve dans le Séronais à Castelnau-Durban.



Photo 31: Serres sur Arget
Estrémé Flavie juillet 2007



Photo 32: Saint Pierre de Rivière
Estrémé Flavie juillet 2007



Photo 33: Saint-Martin de Caralp,
Tresbens
Estrémé Flavie juillet 2007

Les fontaines du Vicdessos et du Tarasconnais

Ces fontaines sont bâties en pierre de taille de granite. Les bassins sont pour bon nombre circulaires, entourés par une ceinture en fer forgé. La particularité de ces fontaines est l'alimentation en eau par deux becs en fonte. Certaines sont surmontées d'une girouette en fer forgé.



Photo 34: Miglos, Arquizat
Estrémé Flavie août 2006



Photo 35: Lercoul
Estrémé Flavie août 2006



Photo 36: Goulhier
Estrémé Flavie août 2006

Les fontaines en fonte

Les fontaines en fonte datent pour la plupart du début du 20^{ème} siècle. Elles ont souvent été érigées à l'initiative d'un ancien maire du village. Quand c'est le cas on les retrouve un peu partout dans le village (associées aux abreuvoirs notamment), ce qui donne une homogénéité. Elles sont décorées (tête de lion, couronne, visage...).



Photo 37: Rabat les Trois Seigneurs
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 38: Surba
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 39: Saurat, borne-fontaine
Estrémé Flavie juin 2006

Il faut également noter la présence sur le territoire de nombreuses bornes-fontaines. Toutes n'ont pas été prises en compte dans l'inventaire car trop nombreuses et d'un intérêt patrimonial limité.

Parmi les fontaines en fonte, la présence de 13 fontaines à pompe dans les secteurs de piémont et des Pré-Pyrénées (Volvestre, Mas d'Azil...) est à signaler. Les fontaines à pompe des hameaux sont situées sur une dalle en pierre sous laquelle est présente une source. Pour beaucoup elles sont en état de fonctionner ou sont toujours utilisées. Celles situées dans les centre-bourgs, y ont été déplacées, réhabilitées et sont hors d'usage (parce que non raccordées au réseau).



Photo 40: Prat-Bonrepaux,
fontaine à pompe hors d'usage
Estrémé Flavie mai 2006

Photo 41: Sainte-Croix Volvestre,
fontaine à pompe au dessus d'une source
juin 2007



Des fontaines assez originales

Certains édifices sont originaux de par leur localisation (dans une niche à Riverenert), leur forme. A Argein, la vasque est taillée dans la pierre et surmonte une colonne. L'eau sort par une tête de lion. On peut regretter qu'un bouton poussoir vienne dénaturer la fontaine.



Photo 42: Riverenert, fontaine
située dans une niche en pierre
avril 2005

Photo 43: Argein, aménagement
autour de la fontaine
Estrémé Flavie juin 2006



III-1-3 LES ABREUVOIRS

120 abreuvoirs sont présents sur le territoire d'étude à l'état individuel. Mais 282 autres sont associés à divers éléments de patrimoine vernaculaire lié à l'eau. Ces associations seront évoquées par la suite.

L'abreuvoir est l'héritage du passé agricole et pastoral de l'Ariège. On en rencontre dans les villages, les hameaux, au bord des routes, des chemins. Ils sont des points d'eau dans lesquels les animaux peuvent boire. Les abreuvoirs sont présents sur tout le territoire, mais les secteurs de coteaux (canton de Varilhes) et des Pré-Pyrénées (canton du Volvestre et du Mas d'Azil) en possèdent très peu à l'état individuel. Ils sont associés à des puits qui les alimentent en eau.

On constate sur l'ensemble du territoire, une prédominance des abreuvoirs béton. Anciennement en pierre, l'abreuvoir comme le lavoir a été bétonné dans les années soixante. Il reste cependant certains abreuvoirs d'intérêt patrimonial. Ils sont en bois, taillés dans la pierre de schiste, de granite ou de marbre. Ils ont été généralement creusés par des tailleurs de pierre mais parfois aussi par des paysans durant l'hiver.

Des abreuvoirs en marbre ont été recensés à Seix, à Cazavet où il y avait des carrières. D'autres étaient présentes dans le Castillonnais, le Saint-Gironnais, mais du fait du bétonnage des bacs, l'utilisation du marbre sur ces secteurs n'apparaît pas comme une spécificité territoriale.



Photo 44: Alzen, abreuvoir en bois
avril 2007



Photo 45: Lapège, abreuvoir en granite
Estrémé Flavie août 2006



Photo 46: Alzen, abreuvoir circulaire en pierre
avril 2007



Photo 47: Seix, abreuvoir en marbre associé à une fontaine
Estrémé Flavie juillet 2006



Photo 48: Saint-Lary, abreuvoir en béton
mars 2007

Certains abreuvoirs sont couverts, il en existe deux sortes.

- L'abreuvoir couvert comme un lavoir. Il en existe peu.
- L'abreuvoir couvert par une arche en pierre. Ce type d'abreuvoir est recensé sur les communes du canton de Tarascon.



Photo 49: Rabat les Trois Seigneurs,
abreuvoir dans une niche en pierre
Estrémé Flavie juillet 2006



Photo 50: Boussenac, abreuvoir couvert
Estrémé Flavie juin 2006

Les abreuvoirs sont pour beaucoup en mauvais état (bacs fissurés, enduit abîmé...), non alimentés en eau, et envahis par la végétation. Un certain nombre d'entre eux ont été reconvertis en jardinière, ou servent d'entrepôt pour des matériaux divers. Certaines communes comme Riverenert ont réhabilité leurs abreuvoirs. Avec le recul des pratiques pastorales et agricoles, ils ne servent plus beaucoup à faire boire les animaux. Dans les villages et hameaux, les chiens viennent y boire, et les habitants utilisent l'eau pour diverses raisons (arrosage du jardin, lavage, nettoyage d'objets divers quand il n'y a pas de lavoir ...). Les éléments situés sur le bord des chemins, hors du village et des hameaux, conservent plus facilement leur usage initial, car des troupeaux continuent d'y passer.



Photo 51: Montels, abreuvoir reconverti en jardinière
avril 2007



Photo 52: Riverenert, abreuvoir réhabilité
avril 2007



Photo 53: Saint-Girons, abreuvoir servant de lieu d'entrepôt
mai 2007

III-1-4 LES PUITES

24 puits ont été recensés individuellement au cours de l'inventaire. 16 autres sont associés à divers éléments de patrimoine vernaculaire. Sur les 40 puits du territoire, 19 sont couverts.

Ils sont absents des secteurs de montagne, où l'eau abondante était retenue dans les abreuvoirs. On les trouve dans les secteurs de piémont et de coteaux. Les puits sont surtout présents sur le canton de Saint-Lizier, dans le Séronais, le Volvestre, et dans une moindre mesure dans la Barguillère, les cantons de Saint-Girons, de Varilhes, et du Mas d'Azil.

Un certain nombre, situés sur des anciennes fermes sont privés. On trouve cependant des puits collectifs, ils sont alors établis à l'intérieur d'un village ou d'un hameau.

Les puits couverts sont variés mais des caractéristiques communes ont pu être dégagées pour les puits du Volvestre et du Séronais. Beaucoup sont en pierre (enduit à pierre vue affleurante), de forme arrondie, avec une porte en bois qui ferme l'entrée du puits. Le puits est couvert par un toit à un versant incliné, constitué de tuiles canal.



Photo 54: Lasserre, puits couvert
juin 2007

Certains sont plus originaux comme à Montjoie en Couserans ou aux Bordes sur Arize où ils ressemblent à des petites maisons.



Photo 55: Les Bordes sur Arize, puits restauré
avril 2007



Photo 56: Serres sur Arget, hameau de Lux,
puits sous une arche protégée par un auvent
Estrémé Flavie juin 2006

Les puits non couverts sont le plus souvent dotés d'un dispositif pour obtenir l'eau : soit grâce à une roue permettant de remonter les seaux (comme à Saint-Lizier), soit grâce à la présence d'une fontaine à pompe.



Photo 57: Montjoie en Couserans, puits non couvert
avec une fontaine à pompe pour remonter l'eau
mai 2007



Photo 58: Saint-Lizier, puits non
couvert restauré et mis en valeur
mai 2007

Aujourd'hui, bon nombre des puits recensés sont toujours alimentés en eau. Cette eau (canalisée par un tuyau) sert à l'arrosage des jardins, et/ou pour faire boire les animaux. Lorsque le puits est associé à d'autres éléments, comme nous allons le voir par la suite, il alimente en eau les bassins des abreuvoirs et lavoirs.

III-1-5 LES ASSOCIATIONS D'ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A L'EAU

Souvent, les fontaines, lavoirs, abreuvoirs et puits que nous venons d'évoquer sont associés. 9 associations regroupant de 2 à 4 éléments sur un même site ont été identifiées. Sauf dans le cas du lavoir-abreuvoir, un des éléments (la fontaine ou le puits) sert à alimenter les autres. Ces associations permettaient à la population de gagner du temps en ayant tout sur un même lieu. On pouvait laver son linge, faire boire les animaux, ramener de l'eau de la fontaine. Les spécificités architecturales évoquées précédemment se retrouvent dans les associations.

L'association fontaine-abreuvoir

On recense 154 fontaines-abreuvoirs, concentrées dans le Castillonnais, les cantons de Foix rural et de Tarascon.

Elles sont situées dans les centre-bourgs, ou les hameaux. Elles constituaient, et constituent encore pour certaines, des lieux de vie autour de l'eau rassemblant les hommes et les animaux. Les hommes utilisaient l'eau de la fontaine qui alimentait les abreuvoirs où les animaux venaient boire. Aujourd'hui certaines fontaines-abreuvoirs ont plus un rôle décoratif, lorsque les communes les ont réhabilitées et créé autour un espace public, d'autres ont été reconverties en jardinière. Les fontaines-abreuvoirs sont dans l'ensemble en bon état. Un certain nombre (principalement dans les hameaux) sont toujours utilisées par les habitants qui viennent y chercher de l'eau pour arroser le jardin, laver la voiture... Par ailleurs, elles sont beaucoup réhabilitées et mises en valeur par les communes, car elles donnent un certain cachet à celles-ci.

Ces éléments sont très divers de par la nature de la fontaine (en fonte, borne-fontaine, en pierre...), la présence d'un tuyau, d'un bec ou d'un robinet, les matériaux utilisés pour l'abreuvoir (béton, marbre, granite...), sa taille...

Il est difficile de dégager des spécificités territoriales. Les ressemblances sont plus nettes à l'échelle d'une commune. Ainsi à Sentein, ou à Gourbit, toutes les fontaines-abreuvoirs sont sur le même modèle : un abreuvoir alimenté par une borne-fontaine.

A Argein, ou à Cérizols, toutes les fontaines-abreuvoirs ont été réhabilitées selon le même modèle dans le cadre des « Contrats de terroir » en 1998-1999.



Photo 59: Brassac, fontaine-abreuvoir reconvertie en jardinière Estrémé Flavie mai 2006



Photo 60: Prayols, fontaine-abreuvoir avec un bec en fonte Estrémé Flavie juin 2006



Photo 61: Gourbit, borne fontaine-abreuvoir Estrémé Flavie juillet 2006



Photo 62: Rabat les Trois Seigneurs, fontaine en fonte associée à un abreuvoir circulaire taillé dans la pierre Estrémé Flavie juin 2006



Photo 63: Alzen, abreuvoir en béton alimenté par un tuyau avril 2007

Certains éléments sont originaux de par la forme de l'abreuvoir (circulaire à Rabat les Trois Seigneurs), ou parce qu'ils sont couverts comme à Seix, à Illier et Laramade.

Photo 64: Seix, fontaine-abreuvoir couverte, en marbre, avec robinet en fonte
Estrémé Flavie juillet 2006



L'association lavoir-abreuvoir

Cette association prend 2 formes : soit un lavoir-abreuvoir découvert comme à Allières, soit un abreuvoir associé à un lavoir couvert comme à Saint-Lary. Les lavoirs-abreuvoirs sont au nombre de 29. Ils se situent principalement dans les communes de montagne, dans le Castillonnais.

Lorsque le lavoir est découvert, l'alimentation se fait par une source qui descend de la montagne et est canalisée par un tuyau. Le lavoir couvert est lui alimenté en eau via un robinet. L'abreuvoir est alimenté par dérivation des canalisations. Les bassins sont principalement en béton.



Photo 65: Allières, lavoir à ciel ouvert-abreuvoir
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 66: Saint-Lary, lavoir couvert-abreuvoir
mars 2007

L'association fontaine-lavoir

L'inventaire a permis d'identifier 10 fontaines-lavoirs réparties sur tout le territoire. Ces éléments présents dans les hameaux permettaient aux habitants de laver leur linge. Le lavoir est découvert et comporte un bac de lavage et un de rinçage. Les fontaines sont en fonte ou en pierre. Les bassins sont en béton ou en pierre.

Photo 67: Lacourt, fontaine-lavoir
Estrémé Flavie juin 2006



L'association puits-abreuvoir

On recense 5 puits-abreuvoirs dans les secteurs de piémont, principalement dans le Séronais. L'eau du puits sert à alimenter l'abreuvoir via un tuyau.



Photo 68: Suzan, puits-abreuvoir
Juin 2007

L'association puits-lavoir-abreuvoir

4 associations de cette nature sont présentes sur le territoire, principalement dans le Volvestre. L'eau du puits alimente l'abreuvoir, puis le bac de rinçage et de lavage du lavoir, grâce à la différence de niveau entre les bassins. Enfin l'eau sale sort par un exutoire.



Photo 69: Tourtouse, puits-lavoir-abreuvoir
juin 2007

Les associations puits-fontaine-abreuvoir et puits-fontaine-lavoir

Les puits-fontaines-abreuvoirs ne sont présents qu'à Saint-Lizier et Gajan. Il s'agit d'une fontaine à pompe ou à roue qui alimente l'abreuvoir avec l'eau du puits. Le puits-fontaine-lavoir, que l'on ne trouve qu'à Montjoie en Couserans, fonctionne sur le même principe mais concerne un lavoir.



Photo 70: Gajan, puits-fontaine-abreuvoir
avril 2007

L'association fontaine-lavoir-abreuvoir

Les fontaines-lavoirs-abreuvoirs sont au nombre de 88. Elles se situent pour la plupart dans les hameaux, pour lesquels elles constituaient de véritables lieux de vie autour de l'eau. Elles servaient pour les animaux (abreuvoir) comme pour les hommes (lavoir, fontaine). Les communes de Saint Martin de Caralp et d'Esplas de Sérou en comptent chacune 9. Aussi, les cantons de Saint-Girons et de Foix rural concentrent plus de la moitié des édifices. Les autres se répartissent de manière assez homogène sur le reste du territoire.



Photo 71: Montesquieu-Avantes,
fontaine-lavoir couvert-abreuvoir
juin 2007

On remarque 2 types d'éléments : ceux pour lesquels le lavoir est couvert (une dizaine), et ceux pour lesquels il est à ciel ouvert.

Les fontaines sont : soit en fonte (Ganac, Rabat les Trois Seigneurs...), soit en pierre avec un robinet (Esplas de Sérou...), soit il s'agit de borne-fontaine (Sentein). Les bassins sont en béton pour la plupart.



Photo 72: Ganac,
fontaine en fonte-lavoir à ciel ouvert-abreuvoir
Estrémé Flavie juin 2006

Aujourd'hui les habitants des hameaux se sont bien appropriés ces fontaines-lavoirs-abreuvoirs dont certaines conservent leurs usages premiers. Certaines font l'objet de fleurissement, d'autres sont très abîmées, ou servent d'entrepôt pour des matériaux divers.

L'appropriation des éléments patrimoniaux peut également se faire par la faune et la flore. De par le milieu exceptionnel qu'offrent ces édifices (milieu proche des zones humides), une faune et une flore aquatique ont pu se développer, à l'intérieur des bassins mais également sur leurs abords. Des espèces naturelles rares se sont ainsi développées et contraignent les éventuelles dévégétalisations nécessaires à la valorisation des édifices. Ils constituent parfois de véritables sites de reproduction d'amphibiens.

L'association de ce patrimoine à la nature donne un certain charme...



Photo 73: Saint-Martin de Caralp,
Appropriation par la faune et la flore d'une fontaine-lavoir-abreuvoir
Estrémé Flavie juillet 2006

L'association puits-fontaine-lavoir-abreuvoir

Plus rarement, les 4 éléments sont présents. C'est le cas à Montesquieu-Avantes où ils se concentrent sous un lavoir couvert, et à Mérigon. Dans ce cas, il y a eu une réhabilitation et une mise en valeur avec la création d'un espace public. On peut se demander si à l'origine les 4 éléments étaient présents sur le même lieu.

Photo 74: Mérigon, aménagement autour de la thématique de
l'eau : association puits-fontaine-abreuvoir-lavoir
mai 2007



III-1-6 LES PONTS

Seuls les ouvrages de franchissement à usage piéton ont été pris en compte dans cette étude. On en dénombre 41 répartis sur 20 communes. Un certain nombre d'entre eux ont dû échapper à l'inventaire car enfouis dans la végétation, inaccessibles donc méconnus de la population et des élus. L'importance des cours d'eau sur tout le territoire du futur PNR fait que les ponts sont présents partout.

Ces ouvrages sont de 3 types :

- les ponts en pierre à arches

Ces ponts comportent le plus souvent une seule arche. Ceux situés sur des cours d'eau plus large (comme à Moulis sur le Lez), en possèdent deux avec la présence d'avant-becs pour éviter aux matériaux charriés par le cours de stagner devant l'ouvrage et de l'abîmer. Ces ponts possèdent des garde-corps. Un certain nombre d'entre eux sont envahis par la végétation et doivent être nettoyés.



Photo 75: Pont à arche au Port
octobre 2006

- les ponts muletiers

Ils sont construits dans la continuité des prés, du chemin, et n'ont pas de garde-corps. Souvent envahis par la végétation, recouverts de terre, ils sont difficilement repérables, et en très mauvais état car non utilisés de nos jours. Ils sont des vestiges d'anciens chemins, d'anciennes voies empruntées autrefois par les animaux.



Photo 76: Pont muletier à Burret
Estrémé Flavie juin 2006

- les passerelles

Les passerelles ont une structure métallique avec des garde-corps en fer, à l'exception de celle de Cazavet qui est toute en bois. Ces passerelles sont plus particulièrement présentes à Seix, à Saint-Girons (où elles servent au transit d'une rive à l'autre du Salat et du Lez), et à Aulus les Bains (pour permettre aux curistes de gagner les thermes). Elles n'ont pas le même intérêt patrimonial que les ponts, mais leur présence est à signaler.



Photo 77: Passerelle en bois à Cazavet
juin 2007

Aujourd'hui, les ponts à arches, et les passerelles restent les ouvrages de franchissement les plus utilisés (pour le transit ou la promenade). L'état des ponts muletiers les rend souvent difficiles, voire dangereux à traverser.

Le patrimoine vernaculaire lié à l'eau est le plus représenté avec près de 800 éléments. Les tableaux 2 et 3 ci-après montrent leur répartition par canton, ainsi que leur densité. C'est dans le Castillonnais que l'on trouve le plus d'éléments. Mais rapportés au nombre de communes du canton, c'est sur ceux de Massat, et de Foix rural, que la densité d'éléments est la plus grande. Il s'agit de secteurs montagneux, et de vallée.

Inversement sur les cantons des coteaux (Varilhes) et des Pré-Pyrénées (Volvestre, Mas d'Azil) il y a moins d'éléments de patrimoine vernaculaire lié à l'eau.

Dans les secteurs montagneux, les points d'eau sont très nombreux. Partout, des sources sont présentes, et des filets d'eau coulent. Aussi, de nombreux abreuvoirs, lavoirs, fontaines ont été construits afin de capter ce bien précieux et en faire profiter les animaux comme les hommes. Dans le Volvestre, le Mas d'Azil, le sous-sol est karstique, l'eau n'est pas disponible en surface. Des puits ont été construits pour capter l'eau en profondeur. La carte 10 ci-après montre bien la présence des puits uniquement sur ces secteurs. Soit ils sont à l'état individuel, soit ils alimentent les abreuvoirs et lavoirs auxquels ils sont couplés. Les puits sont les seuls éléments liés à l'eau à être autant spécifiques d'un secteur. Les lavoirs, abreuvoirs, fontaines et les ponts sont eux présents partout.

Tableau 2: Répartition géographique des éléments liés à l'eau

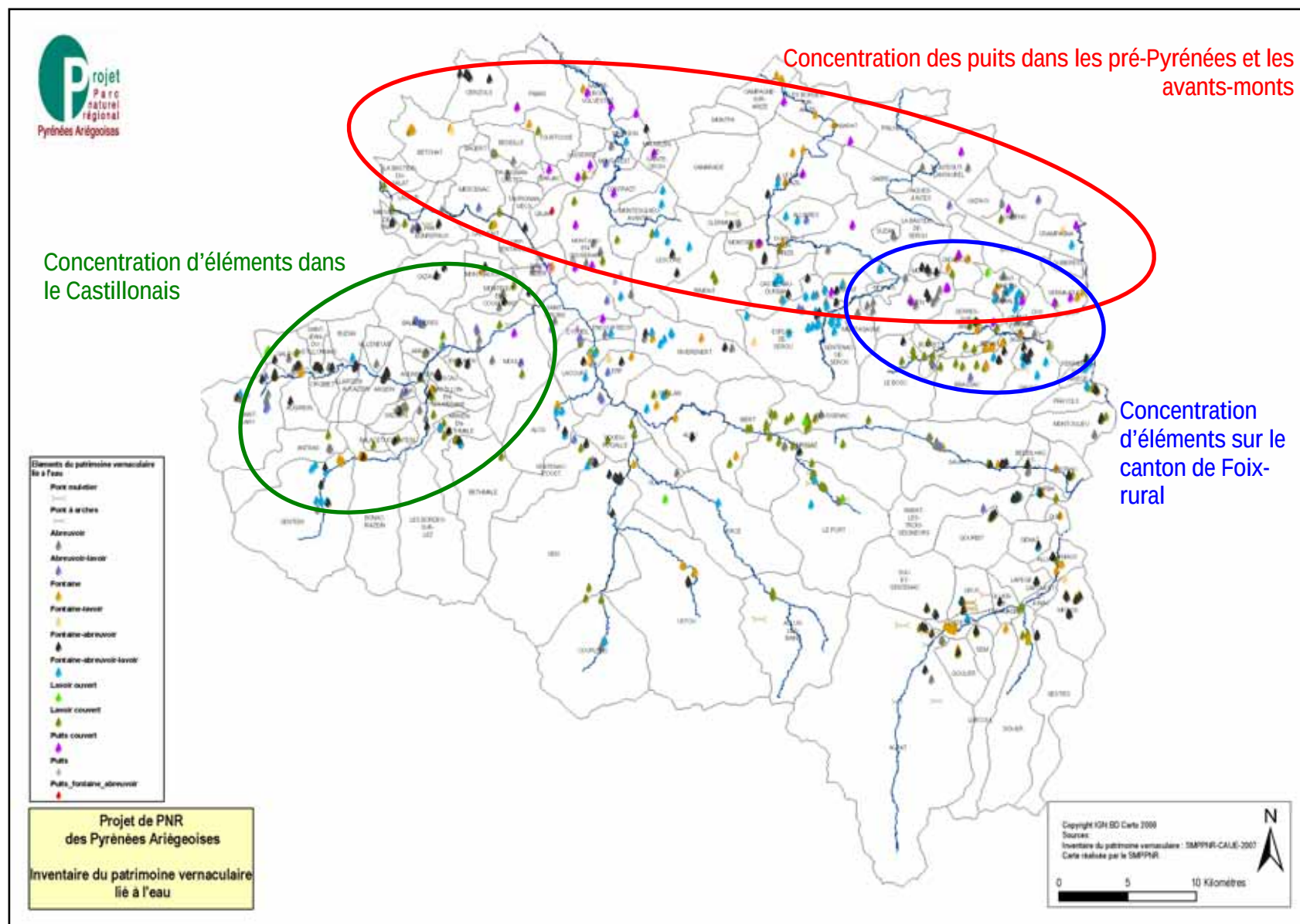
CANTONS	Nombre d'éléments liés à l'eau	%
CASTILLON	138	17,6
FOIX RURAL	112	14,3
SAINT-GIRONS	102	13,0
TARASCON	88	11,2
LA BASTIDE DE SEROU	71	9,1
SAINT-LIZIER	58	7,4
VICDESSOS	57	7,3
MASSAT	51	6,5
OUST	49	6,3
VOLVESTRE	29	3,7
MAS D'AZIL	17	2,2
VARILHES	11	1,4
TOTAL	783	100

Source : Auteur

Tableau 3: Concentration des éléments liés à l'eau sur les cantons de Massat et de Foix rural

CANTONS	Densité moyenne d'éléments liés à l'eau par commune
MASSAT	8,5
FOIX RURAL	7,4
SAINT-GIRONS	7,2
OUST	6,9
TARASCON	6,7
VICDESSOS	5,7
LA BASTIDE DE SEROU	5,5
CASTILLON	5,3
SAINT-LIZIER	3,6
VARILHES	2,8
MAS D'AZIL	2,4
VOLVESTRE	2,4

Source : Auteur



Carte 10 : Localisation de l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire lié à l'eau

Tableau 4: Importance des différents types d'éléments liés à l'eau

Le tableau 4 ci-contre montre la part des différents types d'éléments sur le territoire du futur PNR.

Près des 2/3 des éléments inventoriés sont présents de manière individuelle sur un lieu. Les lavoirs, les abreuvoirs et les fontaines sont les plus nombreux. Des spécificités territoriales liées à la forme, aux matériaux utilisés ont pu être dégagées pour les lavoirs et les fontaines. Mais le patrimoine vernaculaire lié à l'eau reste non typique du territoire.

NATURE DES ELEMENTS RECENSES	Nombre	%
lavoir seul	195	24,9
fontaine-abreuvoir	154	19,7
abreuvoir seul	120	15,5
fontaine seule	108	13,8
fontaine-lavoir-abreuvoir	88	11,2
pont piéton	41	5,3
lavoir-abreuvoir	29	3,6
puits seul	24	3,0
fontaine-lavoir	10	1,2
puits-abreuvoir	5	0,6
puits-lavoir-abreuvoir	4	0,5
puits-fontaine-lavoir-abreuvoir	2	0,3
puits-fontaine-abreuvoir	2	0,3
puits-fontaine-lavoir	1	0,1
TOTAL	783	100

Source : Auteur

Tous ces éléments liés à l'eau, qui constituaient de véritables points de rencontre et de vie autour de l'eau dans les bourgs et hameaux, n'ont pas évolué de la même manière après l'arrivée des réseaux communaux, et le recul de l'agriculture et du pastoralisme. Les lavoirs, les fontaines, les puits, les abreuvoirs et les ponts n'ont plus le même rôle central qu'autrefois. Leur état, leur nouvel usage dépendent de leur localisation, de la sensibilité, et des volontés des uns et des autres. Ainsi, certains éléments sont très abîmés et envahis par la végétation, d'autres ont conservé leur rôle premier, mais de manière ponctuelle. On vient laver, rincer au lavoir, ou à la fontaine des objets encombrants, ou trop sales pour être lavés chez soi. Ceci concerne surtout les éléments des hameaux. Dans les centres bourg, les éléments font plus facilement l'objet de réhabilitation. Mais leur usage est souvent détourné en abri bus, abri boîte aux lettres... Parfois, ils constituent des lieux de rencontre, de discussion, principalement sur la place du centre bourg, si un banc a été installé, si l'élément est toujours en eau, ou si il a été réhabilité. Ils ont surtout un rôle décoratif.

Mais un retour à l'usage premier n'est pas à exclure. Ainsi, lors de coupures d'eau, les habitants s'orientent naturellement vers les fontaines, les lavoirs de la commune pour aller chercher de l'eau.

La question de l'usage et du sens de l'élément en présence est primordiale et devra se poser pour tout projet de valorisation.

Cette question de l'usage est moins importante pour le patrimoine vernaculaire religieux : le second type de patrimoine très présent sur le territoire d'étude. Il n'y a pas eu de changement d'usage des éléments. Ils demeurent des lieux de recueillement, de prière, mais de manière plus marginale qu'autrefois. Les spécificités territoriales des éléments le constituant sont toutefois plus marquées que pour ceux liés à l'eau.

III-2 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE RELIGIEUX

Le patrimoine vernaculaire religieux est également très présent sur les communes du territoire du futur PNR. Il prend la forme de croix, de calvaires, d'oratoires et de statues.

III-2-1 LES CROIX

Ces croix sont le symbole chrétien par excellence. On les trouve au bord des routes, des chemins, dans les bourgs, les hameaux. Ce sont des éléments divers par leur taille (de quelques dizaines de centimètres à plusieurs mètres), les matériaux utilisés (fer forgé, bois, pierre...), la présence ou non d'un socle, d'un emmarchement, mais aussi par leur fonction. On remarque ainsi des croix de mission qui témoignent de la christianisation de la région, des croix de repère, de carrefour, d'entrée et de sortie de village qui servaient à baliser les routes et les chemins. Des croix de commémoration, de souvenir sont également présentes.

Notons que les calvaires seront traités à part.

La croix est l'élément religieux le plus représenté. Les 469 éléments recensés sont répartis sur 109 des 145 communes que compte le territoire. Les cantons de Saint-Lizier, de Saint-Girons et de Castillon sont les territoires qui en possèdent le plus avec une cinquantaine de croix environ chacun. Les cantons d'Oust, de Massat, de Tarascon, le Volvestre, le Vicdessos et le Séronais possèdent chacun entre 25 et 40 croix. Le canton de Varilhes n'en possède que 4, mais il ne comporte que 4 communes présentes dans le périmètre d'étude. Le canton du Mas d'Azil et la Bargaillère compte une quinzaine de croix. Les cantons comportent un nombre variable de communes : de 4 à 26. Lorsque l'on rapporte le nombre de croix au nombre de commune, on remarque que le canton de Foix rural et de Varilhes sont les moins bien dotés avec 1 croix en moyenne par commune. Ceux de Saint-Lizier, de Massat et de Saint-Girons en possèdent plus de 3 par commune.

L'analyse des croix type par type (de carrefour, de mission...) est peu intéressante. En effet, tous les secteurs du territoire possèdent des croix des différents types, sans qu'il y ait une logique particulière. Il faut néanmoins savoir que les croix de carrefour (43%) et de mission (28%) sont les plus nombreuses, puis viennent les croix d'entrée et de sortie de village (13%), celles de repère (10%) et enfin les croix de commémoration, de souvenir (6%).



Photo 78: Montardit, croix de souvenir
mai 2007



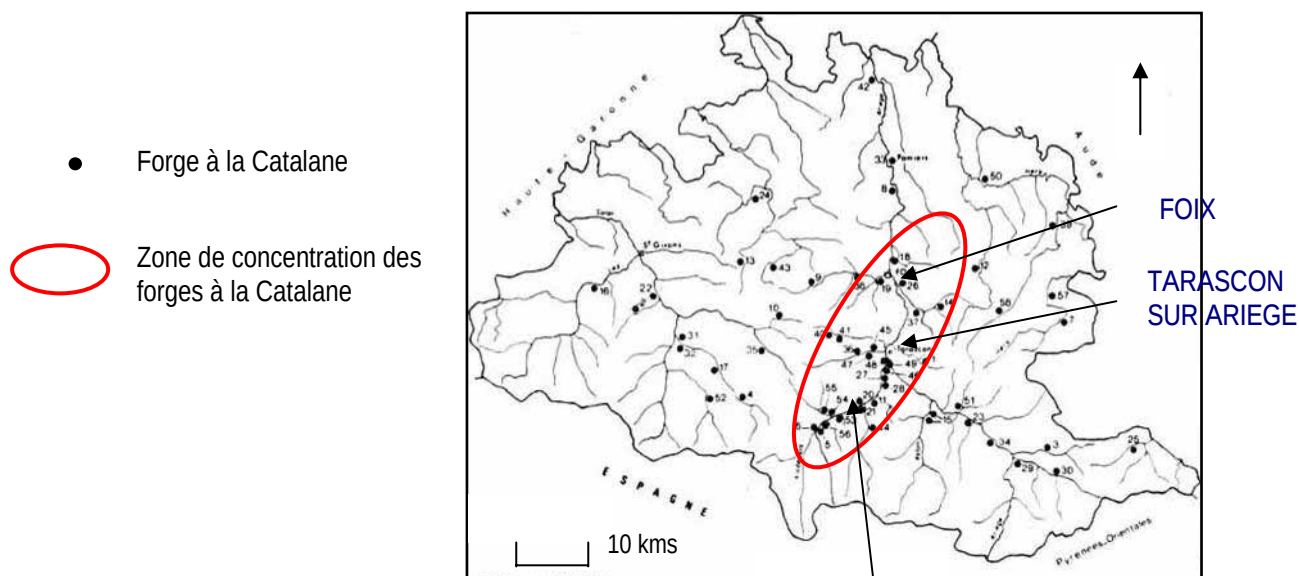
Photo 79: Soueix-Rogalle,
croix de mission
Estrémé Flavie juillet 2006

L'analyse des croix selon les matériaux utilisés est plus intéressante car elle montre des spécificités pour certains secteurs (le fer forgé pour le Tarasconais, le Vicdessos, et la Bargaillère ; la pierre pour le Séronais ; et le marbre pour le Castillonais, les cantons de Saint-Lizier, de Saint-Girons, et d'Oust). Pour les autres secteurs du territoire d'étude (le Volvestre, les cantons de Massat, du Mas d'Azil, et de Varilhes) les croix n'ont pas de caractéristiques communes.

Les croix en fer forgé

Le territoire possède beaucoup de croix en fer forgé.

Elles sont toutefois en quantité supérieure, sur les secteurs de Tarascon, de la Barguillère (canton de Foix rural), du Vicdessos. Ceci est à mettre en lien avec les activités d'extraction de fer qui ont démarré dès le 14^{ème} siècle à Foix, Tarascon et dans la vallée du Vicdessos notamment. Le fer était ensuite travaillé dans des forges à la Catalane qui ont été présentes en Ariège du 17^{ème} au 19^{ème} siècle. C'est sur ces trois secteurs qu'elles se concentraient comme le montre la carte 11 ci-dessous.



Source : www.valleedugarbet.free.fr VALLEE DU VICDESSOS
1991 carte remaniée

Carte 11: Répartition des forges à la Catalane en Ariège au 19^{ème} siècle

On distingue deux sortes de croix en fer forgé:

- les croix en fer forgé ouvragées qui présentent différents types de décors (statue du Christ en croix, sculptures, anges, Vierge Marie, instruments de la passion du christ, couronnes d'épines, girouettes, tulipes, cœurs, serpents...)
- les croix en fer forgé d'architecture sobre, qui présentent une croix simple sans artifice.

Les deux sortes de croix sont la plupart du temps fixées sur un socle en pierre, parfois monolithe notamment pour les croix simples. Plus rarement comme à Saurat la croix est fixée sur un mur. Beaucoup sont en mauvais état (rouille, peinture écaillée, branches cassées...).

Photo 80: Rabat les Trois Seigneurs, croix simple
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 81: Saurat, croix en fer forgé décorée, accrochée à un mur
Estrémé Flavie avril 2006

Les croix en pierre

La diversité géologique du territoire, et l'exploitation de carrières ont permis la construction de croix en pierre. Moins nombreuses que les croix en fer forgé, on en trouve un peu partout sur le territoire, mais plus spécialement dans le Séronais.

Photo 82: Larbont, croix en pierre
mai 2007



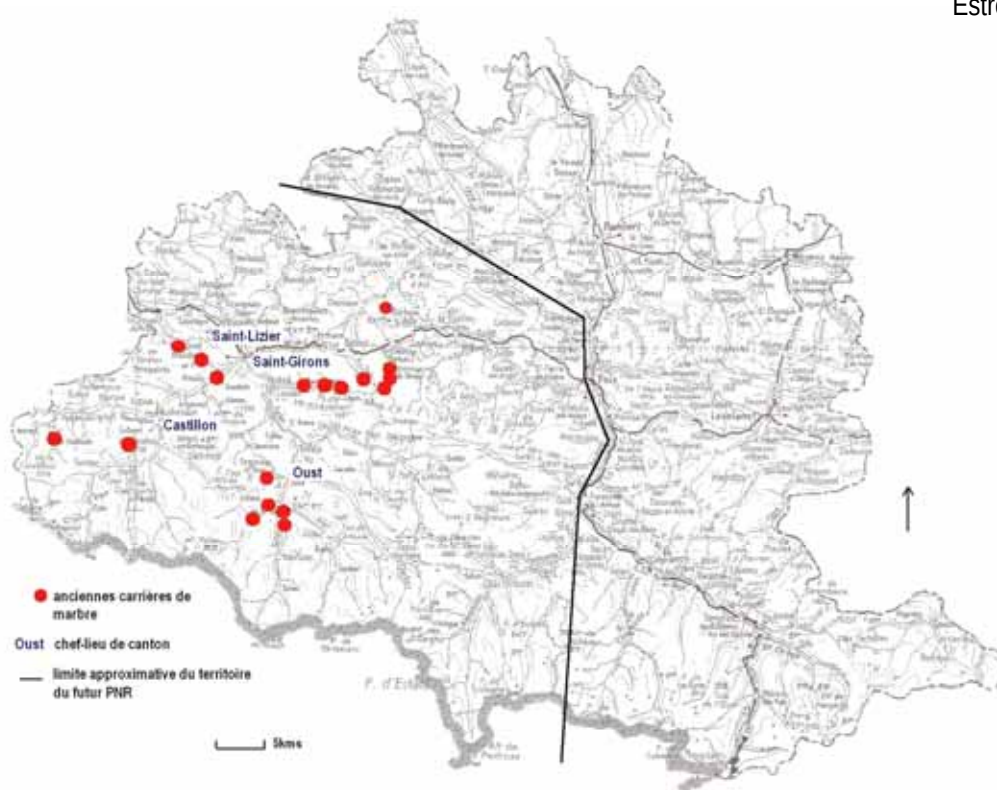
Sur les cantons de Saint-Lizier (à Saint-Lizier, Cazavet, Lorp-Sentaraille...), de Saint-Girons (Saint-Girons, Lacourt...), d'Oust (à Sentenac d'Oust, Oust...), et dans le Castillonnais (Sentein, Antras...) l'utilisation du marbre pour les croix et/ou leur socle est très développée. En effet, le territoire a fait l'objet d'une exploitation importante du marbre avec 18 carrières situées dans le Haut-Salat (Seix, Couflens...), le Castillonnais (à Balacet, Uchentein par exemple), et sur les cantons de Saint-Lizier et de Saint-Girons (Cazavet, Aubert...) comme le montre la carte 12 ci-dessous.

On peut noter l'hybridation de certains éléments constitués d'un fût et/ou d'un socle en marbre, et d'une croix en fer forgé.

Photo 83: Saint-Girons,
croisement du marbre et du fer forgé
mai 2007



Photo 84: Lorp-Sentaraille,
croix en marbre
Estrémé Flavie juillet 2006



Source : BRGM (1993) Atlas des ressources de l'Ariège, DATAR, CG - carte remaniée

Carte 12 : Répartition des carrières de marbre sur le territoire d'étude

Les croix en bois

Le territoire abrite de nombreuses croix en bois sans que leur répartition réponde à une logique particulière.

Il s'agit pour la plupart de croix de carrefour, d'entrée et de sortie de village ou de croix de pèlerinages situées sur les points culminants des communes. Elles sont d'architecture simple, très peu sculptées.

Ce sont les croix qui ont le plus souffert des caprices du temps. Le bois a besoin d'être traité et protégé régulièrement.



Photo 85: Galey,
Croix en bois
Estrémé Flavie juin 2006

Des croix très originales

Parmi les centaines de croix recensées, certaines sont très originales et étranges comme celle de Saint-Pierre de Rivière qui est en forme de personnage. Il serait intéressant de les mettre en valeur, et d'effectuer des recherches sur leur signification qui est parfois peu évidente.



Photo 86: Audressein, croix du chemin
de Saint-Jacques de Compostelle
avril 2007



Photo 87: Saint-Pierre de Rivière,
croix posée sur une fontaine
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 88: Arignac, croix en fer forgé
Estrémé Flavie octobre 2006

III-2-2 LES CALVAIRES

Les calvaires sont des croix monumentales qui commémorent la passion du Christ. Ils se trouvent au cœur des villages, à leur sortie, en bord de route, ou de chemin.

Lorsque le calvaire domine le village, il est souvent associé à un chemin de croix comme à Vicdessos.

On compte 97 calvaires répartis sur 63 communes. Environ 43% des communes en possèdent au moins un.

Les cantons de Tarascon, de Massat, de Varilhes, du Mas d'Azil, le Vicdessos, la Barguillère et le Castillonnais comptent très peu de calvaires. Ces édifices se concentrent principalement sur les cantons de Saint-Lizier, et d'Oust, et dans une moindre mesure dans le Séronais, le Saint-Gironnais, et le Volvestre.

Les calvaires n'ont pas de spécificités particulières d'un secteur à l'autre.

On retrouve toujours la même architecture : une statue du Christ en croix (peinte en blanc dans la grande majorité des cas) fixée sur une croix en bois, en ciment ou en fer. Cette croix est, soit posée directement sur le sol, soit fixée sur un socle qui diffère d'un élément à l'autre de par les matériaux utilisés (pierre, ciment...), sa taille, la présence ou non d'un emmarchement.

En haut de la croix, l'inscription INRI (*Iesvs Nazarenvs Rex Ivdeorvm en latin*, qui peut se traduire en français par « Jésus le Nazaréen, Roi des Juifs ») est très souvent présente.

Ils ont parfois été érigés en tant que croix de mission.



Photo 89: Vicdessos, calvaire monumental en haut du chemin de croix
Mars 2007



Photo 90: Saint Giron, calvaire en fer forgé avec un socle en marbre
mai 2007



Photo 91: Sainte Croix Volvestre, calvaire en bois
juin 2007

La statue du Christ en croix est très souvent en mauvais état (rouille, peinture écaillée...). Certains calvaires ont vu leurs abords aménagés (fleurissement, pose de banc, création d'un périmètre de protection...).

Certains calvaires sont originaux. Celui de Montardit est sculpté dans la pierre. Le calvaire à Aulus les Bains est de taille plus petite. On y trouve les instruments de la passion du Christ et une représentation de la couronne d'épines.



Photo 92: Montardit, calvaire sculpté dans la pierre
mai 2007



Photo 93: Aulus les Bains, calvaire de taille plus réduite
Estrémé Flavie juin 2006

III-2-3

LES ORATOIRES

L'oratoire est un petit édifice destiné à la prière. Il se distingue de la chapelle par l'absence d'autel consacré. On le trouve en bord des routes, des chemins, à l'intérieur comme aux sorties de village. Ils étaient utilisés comme lieux de processions par les villageois. Les oratoires situés sur les chemins ont été construits pour la protection des voyageurs. Hormis à Bethmale, où des mannequins en tenue locale ont été installés dans l'oratoire, les oratoires n'ont pas connu de modification de leur usage.

On compte 68 oratoires présents sur 34 des 145 communes du territoire d'étude, soit environ 23% des communes en possèdent au moins un. Mais nombre d'entre elles en possèdent plusieurs.

Les cantons du Mas d'Azil, de Varilhes, de Tarascon, ainsi que le Vicdessos et la Bargaillère en possèdent très peu : entre 0 et 5. Les cantons d'Oust, de Massat, de Saint-Lizier, comme le Séronais et le Volvestre possèdent entre 5 et 10 éléments.

C'est dans le Castillonnais et le Saint Gironnais que l'on trouve le plus d'oratoires (respectivement 15 et 13). A noter que dans ce dernier secteur ils se concentrent à Moulis (9) où le terme de « maginette » est employé pour parler des oratoires. C'est la traduction d'un terme occitan signifiant image, représentation. Les cantons d'Oust, de Castillon et de Saint-Girons possèdent la plus grande densité d'oratoires avec en moyenne un oratoire par commune.

Les oratoires n'ont pas de caractéristiques propres à chaque secteur. Ils sont de taille plus ou moins importante. Ainsi, à Bethmale, l'oratoire est monumental. Ces éléments sont en pierre, recouverts parfois d'enduit, et certains possèdent un toit (pavillon le plus souvent). Beaucoup d'édifices sont terminés par une croix en pierre, en fer forgé ou représentant le calvaire du Christ.

Une niche sans encadrement abrite très fréquemment une statuette ou une statue d'un personnage religieux. Il s'agit le plus souvent de la Vierge, mais on trouve également Saint-Martin, Saint-Bernard, Saint-Pierre, Sainte-Anne, ou Sainte Thérèse. Notons que quelques oratoires sont dédiés à Jeanne d'Arc (Surba, Moulis). Ces statuette sont souvent en mauvais état et doivent être repeintes. La plupart du temps, une grille ou un grillage est présent pour protéger le contenu de la niche d'un vol éventuel. Un grand nombre d'oratoires font l'objet d'un fleurissement par les fidèles.

L'oratoire de Montaigon à Cérizols est remarquable et se singularise des autres édifices par l'utilisation du marbre, les nombreuses inscriptions qu'il comporte, et la richesse de ses décors (corniches, colonnades...).



Photo 96: Cérizols,
oratoire en marbre de
Montaigon
mai 2007



Photo 97: Le Port, fleurissement d'un
oratoire
Estrémé Flavie octobre 2006



Photo 94: Bethmale (Ayet),
oratoire monumental
juillet 2006



Photo 95: Moulis,
oratoire dédié à
Jeanne d'Arc
juin 2007



Photo 98: Suc et Sentenac, oratoire dédié à la Vierge
Estrémé Flavie août 2006

III-2-4 LES STATUES

Les statues non associées aux oratoires sont traitées ici.

Elles sont au nombre de 34 présentes dans 25 communes du territoire du futur PNR. Environ 17 % des communes possèdent au moins une statue. Certaines comme La Bastide de Sérou, Montgauch ou Orgibet en possèdent plusieurs.

Les statues se concentrent principalement dans le Castillonnais, et le canton de Saint Lizier. Dans les cantons de Tarascon, d'Oust, de Massat, de Saint-Girons, du Mas d'Azil, de Varilhes, ainsi que dans le Volvestre, le Séronais, et le Vicdessos, elles ne sont présentes que sur 1 à 3 communes en moyenne. Le secteur de la Barguillère ne possède pas de statue.

Elles se trouvent pour la plupart au bord des routes ou à proximité des églises. Elles ont parfois été érigées en tant que souvenir de mission. La grande majorité des statues reposent sur un socle à l'instar des croix. Elles sont surtout en fer forgé, ou en plâtre, et sont peintes. Beaucoup d'entre elles ont besoin d'être repeintes.

La plupart des statues représentent la Vierge Marie. Dans certains cas comme à Saint-Lizier, il s'agit de la Vierge à l'enfant. Mais d'autres personnages religieux comme Jésus-Christ, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Saint-Michel, Sainte-Anne... sont également représentés.



Photo 99: Saurat, Vierge Marie
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 100: Mas d'Azil,
statue du Christ
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 101: Saint-Lizier, Vierge à l'enfant
mai 2007



Photo 102: La
Bastide de Sérou,
statue de la Vierge
allaitant, au dessus
d'une porte
d'habitation
mai 2007



Photo 103: Audressein,
statue sculptée dans la pierre
mars 2007



Photo 104: Cérizols,
statue du Christ dans une
niche au dessus d'une
porte d'habitation
mai 2007

L'inventaire a permis de recenser 668 éléments de patrimoine vernaculaire relevant du religieux. Il s'agit très majoritairement de croix (70%), puis dans une moindre mesure de calvaires (15%), d'oratoires (10%) et de statues (5%). Le patrimoine vernaculaire religieux est la catégorie de patrimoine retenue pour cette étude qui est la plus représentée sur le territoire du futur PNR après celui lié à l'eau. Avec le recul de la pratique religieuse, ces 4 types d'éléments ont aujourd'hui un rôle principalement décoratif. Certains éléments font tout de même l'objet d'un culte par des fidèles. Le tableau 5 ci-après montre l'importance du patrimoine vernaculaire religieux sur chaque canton du périmètre d'étude.

Tableau 5: Concentration du patrimoine religieux à l'ouest du territoire

CANTONS	Nombre d'éléments liés à la religion	%
SAINT-LIZIER	101	15,1
SAINT-GIRONS	88	13,2
CASTILLON	83	12,4
LA BASTIDE DE SEROU	66	9,9
VOLVESTRE	61	9,1
OUST	59	8,8
MASSAT	50	7,6
TARASCON	47	7,0
VICDESSOS	43	6,4
MAS D'AZIL	31	4,7
FOIX RURAL	27	4,0
VARILHES	12	1,8
TOTAL	668	100

Source : Auteur

Mais étant donné que les cantons possèdent un nombre variable de communes, un rendu par densité d'éléments de patrimoine vernaculaire religieux est souhaitable. Il est présenté dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6: Une forte densité d'éléments liés à la religion sur les cantons de Massat et d'Oust

CANTONS	Densité d'éléments liés à la religion par commune
MASSAT	7,5
OUST	6,8
SAINT-LIZIER	5,9
SAINT-GIRONS	5,9
LA BASTIDE DE SEROU	4,6
VOLVESTRE	4,5
VICDESSOS	3,7
MAS D'AZIL	3,7
TARASCON	3,1
CASTILLON	3
VARILHES	1,7
FOIX RURAL	1,4

Source : Auteur

L'analyse du 1^{er} tableau montre que globalement l'ouest du territoire renferme plus d'éléments liés à la religion que l'est. L'importance du patrimoine vernaculaire religieux décroît à mesure que l'on va vers la marge orientale du futur PNR. Les cantons de Castillon, de Saint-Girons et de Saint-Lizier -qui sont traversés par le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle- sont les secteurs renfermant le plus d'éléments, et notamment les plus « rares »: les statues et les oratoires. Cela est confirmé par la carte 13 ci-après qui représente l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire religieux présents sur le territoire.

Mais rapporté au nombre de communes du canton, ce sont les cantons de Massat et d'Oust qui s'avèrent être les mieux dotés en patrimoine vernaculaire religieux.

Les cantons de Varilhes et de Foix rural se démarquent comme étant les territoires les moins marqués par ce type de patrimoine.

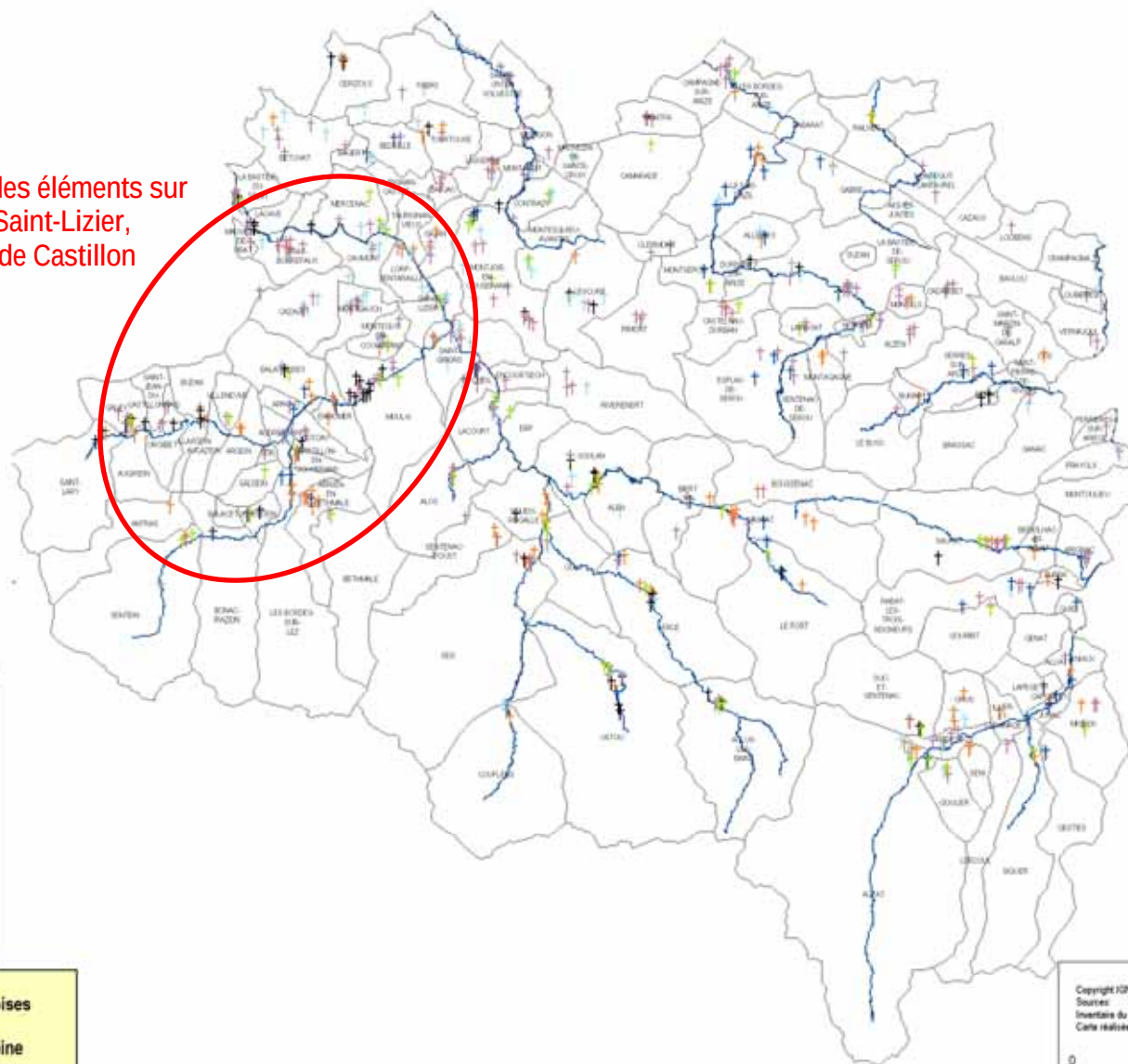
L'inventaire a révélé une grande diversité d'éléments selon leur taille, leur forme, leur localisation, les matériaux utilisés... Mais ces éléments de patrimoine vernaculaire ne sont pas typiques de ce territoire. Partout, on rencontre des croix, une statue, ou un calvaire. Ce qui est spécifique à ce territoire des Pyrénées Ariégeoises c'est l'importance de ces éléments. L'étude des activités d'exploitation minière de l'Ariège a permis de comprendre l'utilisation privilégiée d'un matériau (le marbre, le fer) sur certains secteurs.

Ces caractères locaux et donc identitaires doivent être pris en compte dans les projets de réhabilitation et de valorisation.

Concentration des éléments sur
les cantons de Saint-Lizier,
Saint-Girons et de Castillon

Éléments du patrimoine vernaculaire religieux	
	Croix aux entrées-sorties de bourg
	Croix repère
	Croix de pèlerin
	Croix de mission
	Croix de carrefour
	Calvaire
	Croix-statue
	Oratoire
	Croix

Projet de PNR
des Pyrénées Ariégeoises
Inventaire du patrimoine
vernaculaire religieux



Copyright IGN BD Cartho 2006
Sources
Inventaire du patrimoine vernaculaire : SMPNR-CAUE-2007
Carte réalisée par le SMPNR

0 5 10 Kilomètres

Carte 13 : Localisation de l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire religieux

III-3 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE AUX ACTIVITES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT

Il s'agit d'un patrimoine assez récent. Il comprend les poids public, les métiers à ferrer et les tours-horloges. Sa présence sur un nombre limité de communes, donne une singularité à celles-ci.

Remarque : Les fours à pain à usage collectif, prévus dans la liste des éléments à inventorier ne sont pas présents sur le territoire. Beaucoup de maisons possèdent néanmoins leur propre four à pain.

III-3-1 LES METIERS A FERRER

Le métier à ferrer (encore appelé travail) est une structure en bois, recouverte le plus souvent par un toit à un versant, utilisée principalement pour le ferrage des bovins, mais aussi pour les chevaux. L'animal était introduit sous l'auvent, sanglé sous les pattes avant et arrière, légèrement soulevé et ferré de fers ovales adaptés à chaque sabot. Dans l'entre-deux-guerres, l'utilisation des machines se développe. Peu à peu, le métier à ferrer perd de son utilité. Peu nombreux sont ceux encore en usage au-delà des années 1950.

En fait, peu d'éléments ont été conservés sur le territoire. Ils sont au nombre de 17. Soit environ 11% des communes en possèdent au moins un, excepté la commune de Saurat qui en a deux. Ils se situent généralement sur des communes où l'élevage et l'agriculture étaient importants. Même si on en trouve sur différents secteurs (Séronais, Tarasconnais, Barguillère, Saint Gironnais), une grande partie des métiers à ferrer se situe dans le canton de Castillon sur les communes d'Augirein, Balaguère, Bonac-Irazein, Saint-Lary et Salsein.

Ces métiers à ferrer sont très souvent en bon état car ils ont fait l'objet de réhabilitation, et de mise en valeur. Certains possèdent encore les sangles servant à attacher les bêtes. Parfois ils proviennent de dons de propriétaires privés. Dans les villages, les métiers ont été déplacés et sont aujourd'hui exposés au même titre qu'un lavoir ou une fontaine. La présence de cet élément sur une place de village, de hameau donne « un plus » à la commune sur un plan patrimonial, de par leur relative rareté. Aussi, leurs abords sont très souvent aménagés (fleurissement, mise en place de bancs...) comme à Saint-Lary.



Photo 105: Métier à ferrer de Montels
avril 2007



Photo 106: Mise en valeur du métier à ferrer de Saint-Lary
Estrémé Flavie juin 2006

III-3-2 LES POIDS PUBLICS

Le poids public est situé généralement sur la place du marché, dans le centre bourg. 21 communes en possèdent un (soit environ 14% des communes).

Il s'agit le plus souvent des communes qui organisaient de grandes foires et marchés. Son utilisation évitait les litiges entre le vendeur et l'acheteur.

Le poids public peut être composé de trois éléments: le système de mesure (abrité ou non dans une maisonnette), la bascule pour peser les animaux (souvent entourée d'une barrière), et la bascule pour peser les charrettes remplies, et plus tard les camions.

Les poids publics sont assez diversifiés. Tous ne possèdent pas ces trois éléments, ainsi on peut en dégager quatre types.

- TYPE A : poids public non abrité ne possédant que la bascule pour peser les animaux (à Vernajoul, Cos, Saint-Lary...).
- TYPE B : poids public non abrité ne possédant que la bascule pour peser les charrettes (à Moulis, Montesquieu-Avantes, Baulou, Engomer...).
- TYPE C : poids public abrité avec une bascule pour peser les charrettes (aux Bordes sur Arize, à Sainte-Croix Volvestre, à Fabas...)
- TYPE D : poids public possédant les deux bascules (plus rare).



Photo 107: TYPE A :
Cos, poids public avec une bascule pour peser les animaux
Estrémé Flavie juin 2006



Photo 108: TYPE B :
Moulis, poids public avec une bascule pour peser les charrettes
juin 2007



Photo 109: TYPE C :
Sainte-Croix Volvestre, poids public abrité avec une bascule
pour peser les charrettes
juin 2007



Photo 110: TYPE D :
Saurat, poids public à deux bascules
Estrémé Flavie mai 2006

Le poids public de Seix, avait un fonctionnement différent : la bascule se situait avec le système de mesure à l'intérieur d'une maisonnette. Les animaux entraient alors par une porte et ressortaient par une autre.

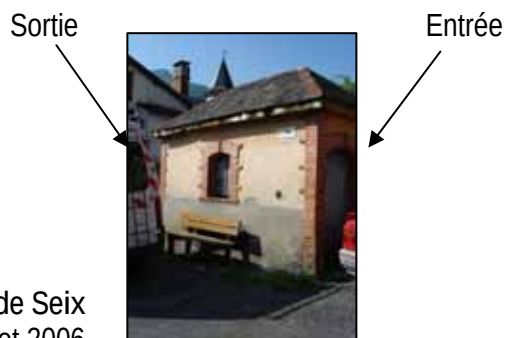


Photo 111: Particularité du poids public de Seix
Estrémé Flavie juillet 2006

Tout comme les métiers à ferrer, ces éléments sont assez rares et donnent un «plus» à la commune. Celles-ci ont donc souvent réhabilité les maisonnettes, protégé les bascules du stationnement de véhicules, et agrémenté le lieu par la pose de bancs et le fleurissement.

Certains éléments sont néanmoins abîmés et abandonnés. Les bascules font l'objet de stationnement et la maisonnette du poids public sert de local à matériel, ou de support pour l'affichage. Il est important que l'histoire de ces lieux soit protégée et mise en valeur.

III-3-3 LES TOURS-HORLOGES



Les tours-horloges font parties des éléments typiques du territoire, beaucoup plus que les lavoirs, abreuvoirs ou autres croix de chemin.

Elles sont spécifiques au bassin de Tarascon et du Vicdessos. Elles sont les vestiges du passé industriel (usines de métallurgie) de ces deux vallées. Perchées au dessus du village, elles donnent l'heure aux habitants. Elles étaient surtout utilisées pour prévenir les ouvriers par une alarme du début et de la fin du travail. Elles sont au nombre de trois sur le périmètre d'étude (Arignac, Auzat et Montoulieu).

Photo 112: Tour-horloge de Montoulieu
Estrémé Flavie juillet 2006

Ces 3 types d'éléments ont aujourd'hui perdu leur usage premier. Ils témoignent d'activités, d'usages anciens. Du fait de la fermeture des usines, de la modernisation de l'agriculture, un retour à l'usage initial semble impossible. Le métier à ferrer, le poids-public, la tour-horloge ont aujourd'hui une fonction décorative.

III-4 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A LA CULTURE ET A LA DETENTE

Le patrimoine vernaculaire lié à la culture et à la détente comprend les kiosques et les gloriettes. Il est très peu présent sur le territoire. Il singularise donc les communes qui possèdent un de ces éléments.

III-4-1 LES KIOSQUES

Les kiosques se sont développés en France principalement à partir de 1870. Ils servaient de support aux programmes d'éducation musicale menés par les pouvoirs publics. La musique était un moyen de souder l'unité nationale. Les fanfares, les harmonies se sont développées et ont investi les espaces publics.

Ce sont des édifices ouverts, abrités par un toit supporté par de légers piliers. La politique d'éducation musicale menée par l'état n'a pas touché l'Ariège. On ne recense que deux kiosques à Vicdessos et à Aulus les Bains qui devaient servir pour de petits concerts, puisque leur estrade est surélevée. La plupart des kiosques du territoire ont été détruits, ils se trouvaient généralement dans d'anciennes villes thermales comme Sentein les Bains, Aulus.



Photo 113: Kiosque d'Aulus les Bains
avril 2007

① La commune de Sentein a quant à elle connu une activité thermale sur le site du Prado. Un projet de la municipalité prévoyait de reconstruire à partir de photographies anciennes, un kiosque sur une des places du village. Les travaux importants menés actuellement sur la toiture de l'église, ont provoqué le report de ce projet.

III-4-2 LES GLORIETTES

Il s'agit de pavillons d'agrément et de verdure. Elles sont situées dans le parc ou le jardin d'une propriété. A l'intérieur de ces édifices, on venait se reposer, profiter du paysage et de l'environnement verdoyant.

Les gloriettes sont peu nombreuses sur le territoire (10), moins de 5% des communes en possèdent une. Leur localisation ne correspond pas à une logique particulière. On trouve des gloriettes dans le Vicdessos, dans le Séronais, dans le canton d'Oust et surtout dans le Castillonnais. Ces édifices en pierre présentent de nombreuses ouvertures. Leur toit en pavillon est couvert d'ardoises.

Aujourd'hui, elles servent souvent d'abri de jardin ou sont abandonnées. Parfois les propriétaires décident de les réhabiliter comme à Sentein.



Photo 116: Sentein, gloriette
qui vient d'être réhabilitée
Estrémé Flavie mai 2006



Photo 114: Siguer
gloriette qui nécessite
des travaux de
réhabilitation
Estrémé Flavie
août 2006



Photo 115: Vicdessos,
gloriette servant d'abri de
jardin
mars 2007

III-5 LES AUTRES ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE

Si une liste d'éléments à inventorier a été fixée au départ, le travail de terrain a permis d'en découvrir d'autres dignes d'intérêt.

Le choix de les prendre en compte relève bien évidemment du subjectif, de la sensibilité de la personne qui effectue l'inventaire sur le terrain. Ils ont été choisis en fonction de leur originalité, de leur rareté, de leur histoire.

Les mesures à grains situées sous la halle de La Bastide de Sérrou ont été relevées. Elles sont en excellent état et témoignent du passé commercial de la Bastide. Les inscriptions de mesures (1 hectolitre, $\frac{1}{2}$ hectolitre...) sont toujours présentes.



Photo 117: La Bastide de Sérrou, mesures à grain
Juin 2007

La roue à aubes de l'ancienne usine à chaux de Prat-Bonrepoux est également intéressante à inventorier. Elle traduit une ancienne activité industrielle.



Photo 118: Prat-Bonrepoux, roue à aubes
Estrémé Flavie juin 2006

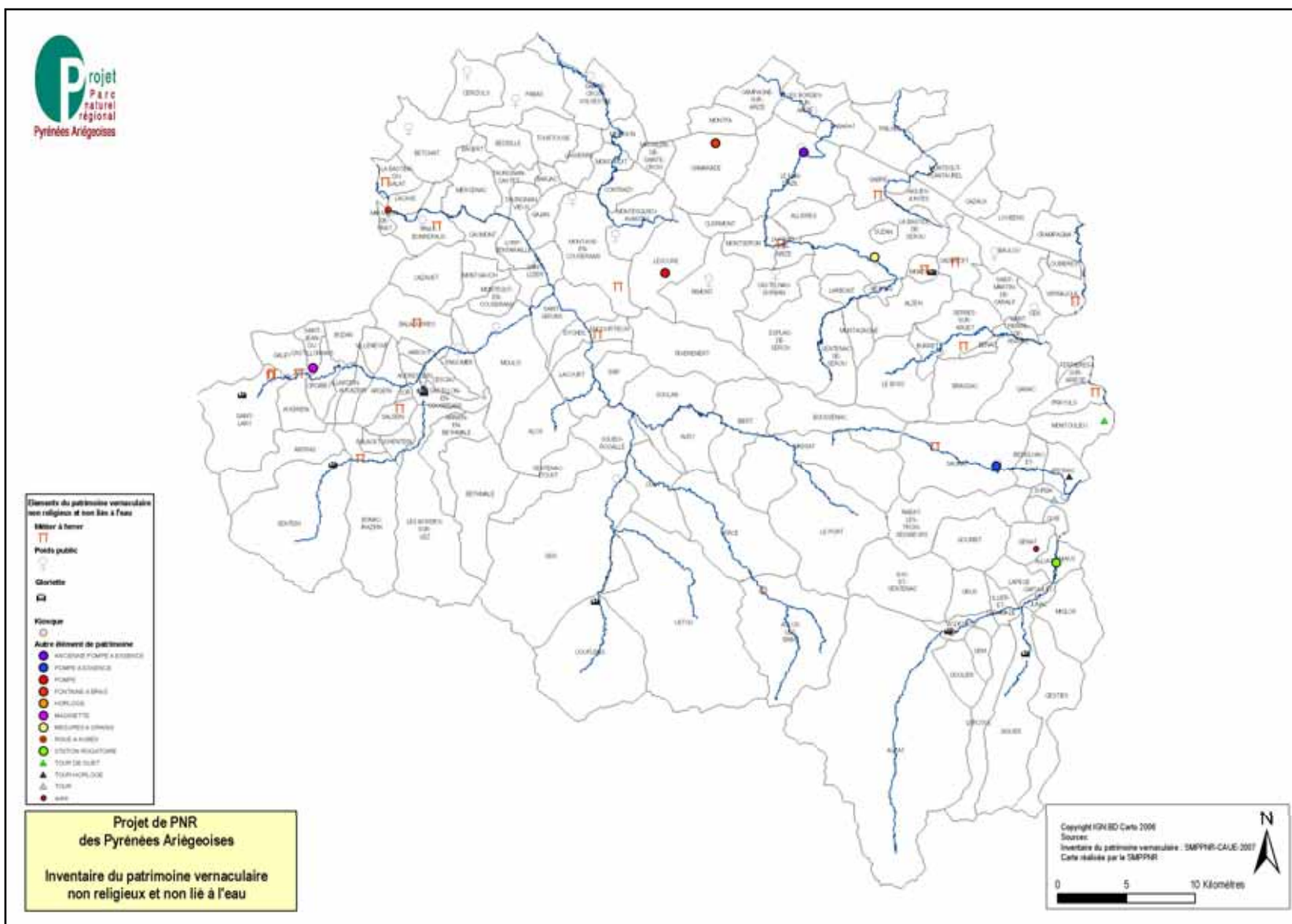
D'anciennes pompes à essence sont présentes à Saurat et au Mas d'Azil.

Leur rareté donne une singularité à ces communes.

Photo 119: Saurat, ancienne pompe à essence
Estrémé Flavie avril 2006



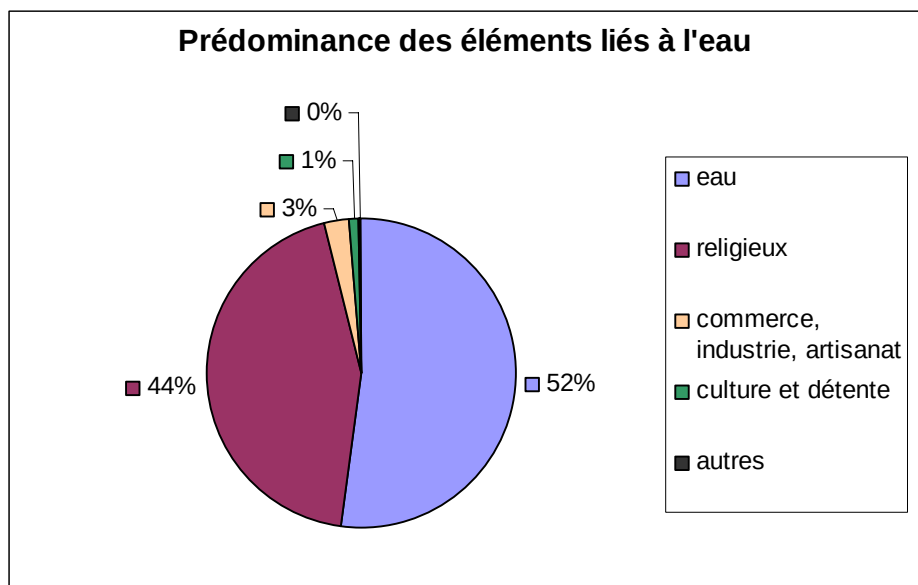
Tous ces éléments n'ont plus leur usage initial. Ils servent de décor et de marqueur d'un mode de fonctionnement passé.



Carte 14 : Localisation de l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire à l'exception de ceux liés à l'eau et à la religion

L'inventaire a permis d'identifier 1508 éléments répartis sur 145 communes. Les éléments de patrimoine vernaculaire liés à l'eau sont majoritaires devant ceux liés à la religion. Les autres types sont minoritaires. La figure 3 ci-dessous montre cette répartition.

Figure 3 : Part des différents types de patrimoine vernaculaire



Source : Auteur

Les tableaux 7 et 8 ci-après présentent la répartition des éléments recensés, selon le canton et le type de patrimoine, ainsi que la part des éléments liés à l'eau sur chaque canton. Le choix a été fait de prendre ce type de patrimoine comme référent car il est majoritaire sur le territoire.

Tableau 7 : Répartition des éléments par canton et par type de patrimoine vernaculaire

CANTONS	NOMBRE D'ELEMENTS LIES A L'EAU	A LA RELIGION	AU COMMERCE, A L'INDUSTRIE OU A L'ARTISANAT	A LA CULTURE ET A LA DETENTE	AUTRES ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE	NOMBRE D'ELEMENTS PAR CANTON
CASTILLON	138	83	7	6		234
FOIX RURAL	112	27	7			146
SAINT-GIRONS	102	88	4			194
TARASCON	88	47	4		1	140
LA BASTIDE DE SEROU	71	66	4	1	1	143
SAINT-LIZIER	58	101	7		1	167
VICDESSOS	57	43	1	3		104
MASSAT	51	50				101
OUST	49	59	1			109
VOLVESTRE	29	61	3	2		95
MAS D'AZIL	17	31	3		1	52
VARILHES	11	12				23
TOTAL	783	668	41	12	4	1508

Source : Auteur

Tableau 8 : Part des éléments liés à l'eau dans chaque canton

CANTONS	PART DES ELEMENTS LIES A L'EAU DANS LE CANTON
FOIX RURAL	77%
TARASCON	63%
CASTILLON	59%
VICDESSOS	55%
SAINT-GIRONS	52%
MASSAT	51%
LA BASTIDE DE SEROU	49%
VARILHES	47%
OUST	45%
SAINT-LIZIER	37%
MAS D'AZIL	32%
VOLVESTRE	30%

Source : Auteur

Le canton de Foix rural (plus précisément les communes de la Barguillère) est très marqué par le patrimoine vernaculaire lié à l'eau, avec près de 80% des éléments qui relèvent de ce type. Dans ces communes, même les croix sont liées à l'eau, en étant associées aux fontaines.

Le canton de Tarascon est situé à l'est du territoire où le patrimoine religieux est moins important. Celui lié à l'eau apparaît alors comme majoritaire.

La part des éléments de patrimoine liés à l'eau est sensiblement équivalente à celle du patrimoine religieux, dans les autres cantons ; à l'exception de ceux du Mas d'Azil, du Volvestre et de Saint-Lizier où ils ne représentent qu'un tiers des éléments environ. A Saint-Lizier le patrimoine religieux est important avec le Palais des Evêques, la cathédrale, l'église. Ceci pourrait expliquer la présence d'un patrimoine vernaculaire religieux riche. Les cantons du Volvestre et du Mas d'Azil sont situés dans les Pré-Pyrénées. L'eau y est beaucoup moins abondante que dans les secteurs plus montagneux du sud du territoire. Les points d'eau sont donc rares et se concentrent autour des puits.

Les éléments liés aux activités de commerce, d'industrie et d'artisanat, et ceux liés à la culture et à la détente sont répartis sur tout le territoire.

Les éléments recensés ne sont pas typiques du territoire étudié, hormis les tours-horloges qui sont des marqueurs du passé industriel du Vicdessos et du Tarasconnais. Sur nombre de territoires on trouve des lavoirs, des abreuvoirs, des métiers à ferrer, des croix...Ce qui caractérise le périmètre du futur PNR c'est l'importance de ces éléments. Des spécificités liées à certains territoires ont pu être dégagées. Ces logiques territoriales, et la corrélation entre matériaux utilisés et ressources locales sont apparues plus nettement pour le patrimoine vernaculaire religieux.

L'état des éléments est très variable. Certains ont été réhabilités, d'autres sont partiellement détruits. Parfois, les spécificités architecturales (comme les matériaux utilisés pour la couverture) des différents secteurs n'ont pas été respectées lors des réhabilitations ce qui dénature l'édifice.

La réalisation de l'inventaire constitue une première étape pour éviter la disparition à terme du patrimoine vernaculaire. Elle permet de porter à la connaissance (des élus, de la population...), l'ensemble des éléments présents sur le territoire. Identifier un abreuvoir, une croix, une fontaine...c'est déjà lui éviter de tomber dans l'oubli.

Ce n'est qu'une fois ces éléments connus et analysés que des propositions de valorisation peuvent être faites. La valorisation constitue une étape supplémentaire, mais non obligatoire. En effet, souvent aucune suite n'est donnée aux inventaires. Cela concerne surtout ceux réalisés par des associations ou des particuliers férus de patrimoine qui recensent les éléments présents sur leur commune. Les résultats sont bien souvent laissés au fond d'un tiroir faute de moyens et/ou d'objectifs précis.

Mais dans le cas du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises, l'inventaire doit déboucher sur la mise en place d'actions de valorisation. Aussi, les réflexions préalables à tout projet de valorisation, ainsi que des propositions vont être présentées maintenant.

IV- PROPOSITIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE IDENTIFIE

L'inventaire a permis d'identifier 1508 éléments. Tous ne feront pas l'objet de valorisation, et leur nombre ne permet pas d'action individuelle et spécifique. Le PNR étant un organisme agissant sur un territoire et donc sur plusieurs communes, il est primordial, dans un souci d'équilibre, de privilégier des actions qui profitent à plusieurs secteurs géographiques, à plusieurs collectivités, ou qui peuvent se reproduire sur toutes les communes en s'adaptant aux spécificités locales. Mais avant de formuler toute proposition, il convient de réfléchir à la signification de la valorisation.

IV-1 REFLEXIONS PREALABLES A TOUT PROJET DE VALORISATION

IV-1-1 PATRIMONIALISATION, VALORISATION : DES TERMES A DEFINIR

Tout le monde (associations, élus, spécialistes du patrimoine, du tourisme...) parle de « valorisation patrimoniale ». Mais que signifie « valoriser » ?

Valoriser c'est donner de la valeur. Mais pour avoir de la valeur, un objet doit d'abord avoir un sens. C'est la connaissance de celui-ci, permise par l'inventaire, qui donne son sens à l'élément. C'est par l'explication de son histoire, de sa fonction, de son contexte, que la communauté villageoise reconnaîtra à l'élément un statut patrimonial. Il y a patrimonialisation de l'élément. Il faut garder à l'esprit que le patrimoine est une notion très temporelle. Ce que l'on considère aujourd'hui comme étant du patrimoine ne le sera pas nécessairement dans quelques années.

Ce n'est qu'une fois que l'on a reconnu un sens à l'élément patrimonial qu'il peut avoir une valeur. Elle peut être esthétique, économique, historique, sociale, de témoignage...

La valorisation peut concerner directement l'élément, mais aussi ses abords.

Derrière tout projet de valorisation, il y a des objectifs recherchés (affichés clairement ou non). Ils vont être évoqués maintenant.

IV-1-2 POURQUOI ET POUR QUI INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ?

Ces dernières années, la demande en patrimoine a explosé. Face aux inquiétudes quant à l'avenir, et à l'instabilité du présent, il y a une tendance à la re-découverte du passé, à la recherche de repères par la population. Le patrimoine permet cela. Les Journées du Patrimoine ont très largement contribué à la mise en avant du patrimoine et à sa découverte par le grand public. En 1984, année de leur création les Journées du Patrimoine avaient mobilisé 600 000 visiteurs contre 11,5 millions de personnes en 2000.

Cet engouement se prolonge au-delà de ces Journées, que ce soit par des excursions à la journée le week-end, ou lors des vacances avec le développement du tourisme « vert » et « culturel ».

Les campagnes font ainsi aujourd'hui l'objet d'une attention nouvelle par les Français. Pourtant l'architecture rurale, les produits de terroirs, les paysages, ont longtemps été ignorés, méprisés voire détruits.

Face à cette demande de plus en plus importante de patrimoine, chaque commune, chaque région, cherche sur son territoire les éléments patrimoniaux qui pourraient attirer les excursionnistes, les touristes et donner une plus-value au territoire.

La tentation est grande pour les communes de vouloir faire du patrimoine à tout prix. Pourtant tous les territoires ne peuvent pas espérer attirer des touristes et obtenir une rentrée d'argent grâce à leur patrimoine. Il faut être réaliste les éléments de patrimoine vernaculaire n'attirent pas à eux seuls des hordes de touristes, et de personnes venues sur la journée des environs.

Dans le cas du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises, le patrimoine vernaculaire est un plus pour les personnes qui viennent faire de la randonnée, visiter les nombreuses grottes, découvrir les produits du terroir, mais il ne constitue pas la raison première de leur venue.

Aussi, les actions qui vont être menées sur le territoire d'étude seront destinées en priorité à la population locale (aux autochtones, comme aux nouveaux arrivants), et aux résidents secondaires. Les touristes en profiteront mais ils n'en sont pas les principaux destinataires. La mise en valeur du patrimoine vernaculaire n'a pas pour but d'attirer les touristes, mais plutôt de leur donner envie de revenir. Une enquête réalisée en 2000, sur le tourisme en Ariège a montré que 47% des touristes viennent pour le paysage et la visite des centre-bourgs. Un village joliment aménagé, dont le patrimoine vernaculaire a été mis en valeur les marquera et pourra les inciter à revenir dans le département.

Les enjeux en termes de patrimoine vernaculaire, pour le territoire du futur PNR, ont été évoqués dans la première partie, mais vont être rappelés brièvement ici. Ils sont d'ordres sociaux et économiques.

Le patrimoine vernaculaire peut être un moyen de favoriser l'affirmation de l'identité du territoire via son appropriation par les nouveaux venus, et l'ancrage de la population autochtone sur son territoire. Il contribue à la conservation d'une mémoire. Il peut également permettre un renforcement du lien entre les générations, entre les locaux et les nouveaux arrivants. Cela se fait par la transmission du savoir, de la mémoire, par la rencontre d'un ancien du village avec un nouvel habitant au pied d'un lavoir, d'une fontaine... Par ailleurs, la réhabilitation d'un abreuvoir, d'un métier à ferrer... peut améliorer le cadre de vie, et créer un véritable lieu de vie autour de l'élément. Cela donnera une bonne image de la commune qui pourra la rendre plus attractive pour les personnes désireuses de s'installer en milieu rural, voire pour les touristes. Les photos ci-dessous viennent illustrer ces propos.



Photo 120 : Fontaine-lavoir-abreuvoir abandonnée sur la place d'un hameau de Montesquieu-Avantes
juin 2007



Photo 121: Espace de rencontre autour de la fontaine dans le centre bourg de Lercoul
Estrémé Flavie août 2006



Photo 122: Discussion au pied du lavoir à Lacourt
Estrémé Flavie juin 2006

Il y a également des enjeux d'ordre économique : relance ou maintien de l'artisanat local grâce à la réalisation de travaux sur le patrimoine, développement local (maintien ou création de commerces, de services....) en lien avec l'arrivée de nouveaux habitants, le développement de l'excursionnisme.

Maintenant que les enjeux et les principaux destinataires des interventions sur le patrimoine vernaculaire du futur PNR ont été fixés, il faut réfléchir à ce qui peut être mis en oeuvre.

IV-1-3 QUE METTRE EN ŒUVRE ?

Pour mettre en valeur un élément de patrimoine vernaculaire, plusieurs actions peuvent être menées. Restauration, réhabilitation, rénovation, réaffectation... voilà autant de termes employés pour désigner des actions sur le patrimoine, mais qui renvoient à des réalités bien différentes. Ces dénominations sont souvent employées les unes pour les autres, il convient donc de les définir.

Restaurer : c'est rétablir, remettre en bon état, réparer, mais à l'identique. L'état originel doit être recherché autant que possible. La restauration implique également la remise en état de marche de l'élément.

Rénover : c'est remettre à neuf un bâtiment ou un objet jugé vétuste. La rénovation peut aller jusqu'à la destruction complète de l'objet et sa reconstruction sans souci de restauration.

Réhabilitier : cela consiste à remettre aux normes de confort, d'hygiène et de sécurité des habitats jugés trop anciens aux regards des exigences contemporaines. A la différence de la restauration, on n'est pas obligé de réutiliser les mêmes matériaux que ceux d'origine.

Nettoyer : il s'agit de l'action la plus simple à mener sur un élément. Cette opération consiste à enlever tout ce qui gêne la visibilité (mauvaises herbes, mousses...sur l'élément ou sur ses abords). Elle ne doit en rien abîmer l'édifice. Le nettoyage doit être sélectif pour conserver la biodiversité qui se développe autour de certains éléments.

Réaffecter : c'est donner une nouvelle fonction, une nouvelle destination à un édifice qui n'a plus d'usage dans la communauté. Trouver une nouvelle vocation apparaît souvent comme le meilleur moyen d'assurer la conservation de l'élément. Cela peut être la mise en place d'aire de repos autour de l'élément (avec pose de bancs, de tables...), la remise en eau des lavoirs, fontaines pour permettre aux randonneurs de boire, l'utilisation des édifices pour en faire des abris bus, des parkings pour VTT...

Interpréter : c'est faire parler le patrimoine. Cela concerne les connaissances que l'on a sur le patrimoine (les résultats de l'inventaire), comme le patrimoine à proprement parler. Les outils utilisés sont nombreux (expositions, signalétique, mise en lumière, ambiance sonore, visites, panneaux d'interprétation, plaquettes...). Si l'on veut faire du patrimoine un élément pédagogique, permettant de renforcer le lien entre la population et son territoire, ce mode d'intervention est préconisé.

Toutes ces actions, si elles sont correctement menées, participent à la valorisation du patrimoine. Mais toutes ne sont pas adaptées au patrimoine vernaculaire du territoire d'étude.

Choisir de restaurer c'est choisir de fixer un élément dans le passé. L'interprétation personnelle et contemporaine est bannie. Ce mode d'intervention ne doit pas être généralisé car la remise en état à l'identique, sans interprétation personnelle entraîne un certain immobilisme. L'élément se trouve comme dans un musée. L'appropriation de l'élément par la population est difficile dans ce cas. La restauration doit être suivie d'une interprétation car cela ne sert à rien de remettre en état de marche un élément qui n'est plus utilisé, tel le métier à ferrer, si il n'y a pas un panneau, une démonstration montrant son fonctionnement. La restauration s'adapte bien au patrimoine vernaculaire religieux qui a conservé son usage premier (de manière beaucoup moins importante il est vrai).

La rénovation est peu préconisée. La remise à neuf d'un élément patrimonial n'a aucun sens. Remettre à neuf revient à effacer toute l'histoire de l'élément.

La réhabilitation permet une liberté plus grande que la restauration. Elle permet d'agir sur un élément tout en lui apportant une touche personnelle contemporaine. L'appropriation est donc plus facile. La réhabilitation doit être encadrée afin de ne pas dénaturer l'élément par l'utilisation de matériaux non caractéristiques du territoire. Par exemple sur un secteur où la couverture est en ardoises, il importe de réhabiliter la toiture de l'élément de patrimoine vernaculaire avec ce matériau. Cette opération s'adapte à tous les éléments de patrimoine vernaculaire en mauvais état qui doivent subir des travaux.

La réaffectation est un bon moyen de sauver un élément qui n'est plus utilisé donc risque de se dégrader. Il faut réfléchir à l'usage que l'on veut donner à l'élément. Cela concerne plus facilement les lavoirs.

Le nettoyage et l'interprétation peuvent être menés sur tout type d'éléments.

Le mode d'intervention dépend de l'usage (initial, décoratif, pédagogique...) que l'on veut donner au patrimoine. Le nettoyage, la réhabilitation, la réaffectation et l'interprétation sont les actions à privilégier pour ne pas dénaturer un élément de patrimoine vernaculaire et en faire un objet figé dans le temps et l'espace sans lien avec la société actuelle. Ces actions peuvent se combiner.

Les préconisations en terme de nettoyage et de réhabilitation ont été faites élément par élément sur les fiches synthèse communales. Les propositions qui vont être faites concerneront la réhabilitation (sur des projets globaux) mais surtout l'interprétation qui s'adapte à tous les éléments recensés. Elle permet de toucher la population locale, les résidents secondaires, les excursionnistes, et les touristes.

Des préconisations seront également faites sur les éléments pouvant bénéficier du « fond d'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire non protégé » accordé par la Région.

Quelques soient les actions à mener, des règles doivent être respectées.

IV-1-4 LES REGLES A RESPECTER ET LES NOTIONS A GARDER A L'ESPRIT

Pour que le projet de valorisation atteigne ses objectifs, et que l'opération ne fasse pas au final plus de dégât sur l'élément patrimonial qu'avant l'intervention, un certain nombre de règles sont à respecter :



2 questions doivent obligatoirement se poser avant tout projet de valorisation, sinon il n'aura aucun sens.

Pourquoi veut-on intervenir sur un élément patrimonial ? Les objectifs que l'on se fixe doivent être réalisables et adaptés au territoire et à ses problématiques. Développer des voyages organisés par des tour-opérateurs pour venir voir les éléments de patrimoine vernaculaire du territoire du futur PNR semble irréaliste. Il s'agit sur ce territoire d'affirmer une identité, de renforcer le lien entre les habitants, leur territoire, d'embellir un village... comme cela a été dit précédemment.

Pour qui le fait-on ? Une fois que le public cible a été clairement défini, il convient de le mobiliser autour du projet.

Les réponses à ces questions déterminent les actions à mener et guident le projet.



Concertation, sensibilisation, mobilisation

Le public cible des actions qui vont être menées sur le territoire du futur PNR sont les autochtones, les nouveaux arrivants, et les résidents secondaires. Mais chacun a une vision et des envies différentes pour le patrimoine vernaculaire. Les autochtones peuvent entretenir un lien affectif fort avec un élément si ils l'ont autrefois utilisé. Ils auront peut-être une vision plus conservatrice que les résidents secondaires et les nouveaux habitants pour qui l'esthétique est importante. A ces points de vue s'ajoute celui des équipes municipales. Elles ont intérêt à agir sur les éléments de patrimoine vernaculaire qui offrent la meilleure image à la commune. Il s'agit le plus souvent de ceux liés à l'eau. L'aménagement de la fontaine sur la place du bourg apporte plus en terme d'image, que la valorisation d'une croix. C'est ce qui est d'ailleurs ressorti de l'enquête réalisée auprès des maires : 52% des communes qui souhaitent mener un projet souhaitent le faire sur des éléments de patrimoine vernaculaire lié à l'eau. Parmi ces éléments, la valorisation de la fontaine, du lavoir est plus porteuse que celle de l'abreuvoir ou du puits. Le patrimoine vernaculaire religieux touche un nombre plus restreint de personnes.

Dès lors, un dialogue et l'information de la population est indispensable. Si la commune n'implique pas la population autour du projet, les enjeux sociaux ne seront pas atteints. La population doit s'approprier le projet et y prendre part.



Il faut trouver un nouveau sens aux éléments de patrimoine vernaculaire afin d'éviter l'immobilisme et qu'ils ne deviennent des objets figés que l'on garde comme une relique d'une époque révolue. Pour Philippe Hanus, animateur du patrimoine au CPIE du Vercors, il faut « reprendre l'héritage et en faire quelque chose pour les générations futures, [...] transformer ce que l'on a reçu de nos ancêtres »²¹.

Ce que Bertrand Hervieu et Jean Viard exprimaient « Il ne s'agit pas de transformer la terre en musée mais d'inventer des manières de valoriser la terre ensemble ... »²² à propos du milieu rural s'adapte parfaitement au patrimoine vernaculaire. Il faut trouver de nouveaux usages aux éléments.

Si l'action de valorisation concerne l'élément par lui-même ou ses abords :



Il ne faut pas intervenir de manière trop importante afin de respecter le vécu de l'édifice. La mise en valeur ne demande pas forcément de grosses actions et de grosses dépenses. Il suffit parfois de pas grand-chose pour mettre en valeur un élément ou au contraire le dénaturer. Le simple fait d'entreposer des matériaux divers comme les poubelles, de laisser la végétation envahir l'élément lui porte atteinte. Au contraire, la réalisation de petits travaux, la présence d'un banc, d'un panneau signalétique, d'un fleurissement discret met l'élément en valeur, et attire l'œil des locaux comme de la personne de passage.



Il ne faut rien faire d'irréversible. Toute intervention sur le patrimoine, doit permettre un retour à l'état initial. Par exemple, le ciment est à proscrire.



Il faut garder à l'esprit que le patrimoine est une notion très subjective et très temporelle. Les éléments pris en compte dans cette étude, et les propositions qui vont être faites sont fortement caractéristiques de la période à laquelle l'étude a été réalisée. Pendant longtemps, le patrimoine était protégé, mis sous cloche. Aujourd'hui la mode est la valorisation. Dans quelques années, ces propositions seront peut-être jugées obsolètes. Les choix de valorisation qui vont être faits relèvent de ma sensibilité, de la manière dont j'ai perçu le territoire. Etant étrangère à celui-ci, ma vision est sûrement différente de celle d'un autochtone. Mais un regard extérieur est souvent intéressant.

Ces règles devront être mises en œuvre pour tous les projets qui vont être proposés. Elles servent même de base pour certaines propositions.

Deux types de valorisation vont être proposées : une valorisation des résultats de l'inventaire et une valorisation de l'élément patrimonial et de ses environs.

²¹ Intervention de Philippe Hanus, le 21 novembre 2006, Université Lyon 2

²² Bertrand Hervieu et Jean Viard, « *La campagne et l'archipel paysan* », in *Vives campagnes*, Le patrimoine rural : projet de société, Editions Autrement, Collection Mutations n°194, dirigé par Denis Chevallier, mai 2000, p 84

IV-2 PROPOSITIONS DE VALORISATION DES ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE DU TERRITOIRE D'ETUDE

Deux types de valorisation vont être proposés : tout d'abord une valorisation *ex situ* (valorisation des résultats de l'inventaire), puis une valorisation *in situ* (valorisation des éléments et/ou de leurs abords).

IV-2-1 VALORISATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

IV-2-1-1 UN MODE DE VALORISATION ALTERNATIF

Le choix de proposer une mise en valeur des résultats a été décidé suite aux constats faits lors du travail de terrain.

Le travail de recensement, d'enquête, et la rencontre avec certains élus a permis de voir quel était la position des communes vis-à-vis du patrimoine vernaculaire, leurs souhaits le concernant, les difficultés qu'elles rencontraient. Dès lors plusieurs constats ont pu être faits.

La sensibilité des maires en matière de patrimoine varie énormément. Certains se sentent très concernés par leur patrimoine et ont mis en place plusieurs projets de réhabilitation, et de valorisation. D'autres ne voient pas l'intérêt d'y accorder de l'importance et de l'argent. Pour les communes qui ont un projet de réhabilitation et/ou de valorisation de leur patrimoine vernaculaire, la question financière apparaît comme le premier frein, suivie du manque de temps, et du manque de compétence comme le montre le tableau 9 ci-après.

Tableau 9: Le manque de temps et d'argent : des freins pour les communes qui ont des projets concernant le patrimoine vernaculaire

Difficultés	Nombre de réponses	%
Manque de compétence	5	10%
Manque de temps	14	27%
Manque de financements	26	51%
NSP	2	4%
Autre	4	8%
Total	51	100%

Source : Flavie Estrémé

Les nombreuses compétences conférées aux communes (assainissement, urbanisme, services sociaux...) prennent du temps et de l'argent. L'entretien du réseau de voirie communal (souvent très étendu pour atteindre les différents hameaux) est un poste très important dans le budget communal comme plusieurs maires l'ont indiqué. Vis-à-vis des administrés, le maire préfère souvent refaire une route que réhabiliter un lavoir.

Aussi la valorisation *ex-situ* qui n'intervient pas directement sur les éléments et/ou leurs abords, peut-être un moyen alternatif ou complémentaire. Les actions qui vont être proposées sont dans l'ensemble moins coûteuses qu'une intervention sur l'élément et/ou ses abords, et elles ne nécessitent pas d'entretien (donc de frais supplémentaires) par la suite.

Par ailleurs, valoriser les résultats de l'inventaire est un moyen de faire connaître le patrimoine vernaculaire d'une commune, d'un territoire, et de sensibiliser la population à son patrimoine.

Ce type de valorisation apparaît comme indispensable et préalable à tout projet de valorisation de l'élément à proprement parler.

Toutes les communes du PNR peuvent le mettre en place. Mais les communes les moins intéressées par le patrimoine vernaculaire, celles qui ne veulent pas, ou ne peuvent pas se lancer dans des projets faute de moyens ou d'intérêt seront particulièrement intéressées par les propositions qui vont suivre. Certaines actions sont à mettre en place à l'échelle de la commune, d'autres à l'échelle d'intercommunalités, ou à l'échelle de tout le territoire d'étude.

IV-2-1-2 LES ACTIONS QUI PEUVENT ETRE MISES EN PLACE

Ces propositions ne peuvent pas prétendre aux subventions accordées dans le cadre du « fond d'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire non protégé » par la Région.

⇒ La mise à disposition des résultats de l'inventaire au plus grand nombre

Cette action constitue la manière la plus simple de valoriser les résultats de l'inventaire. Elle peut concerner toutes les communes, même si il peut être délicat de mettre ceci en place pour une commune qui possède très peu d'éléments. Car les communes (même si elles ne s'intéressent pas à leur patrimoine) perçoivent mal le fait de ne posséder que peu d'éléments. L'absence de patrimoine génère un malaise social.

Il s'agit de présenter les éléments identifiés lors de l'inventaire. Cela peut prendre plusieurs formes (mise à disposition des fiches synthèses, exposition, intégration des résultats dans les brochures touristiques...) qui sont précisées dans la fiche action n°1 située p91.

Ces procédés de communication peu coûteux à mettre en œuvre permettent à la population d'identifier et de s'approprier le patrimoine vernaculaire de sa commune.

⇒ Mettre en place, lors des Journées du Patrimoine, des animations associant balade et réflexion sur le patrimoine

Les Journées du Patrimoine et celles du patrimoine de Pays sont des occasions d'intéresser la population à son patrimoine vernaculaire. Une balade commentée passant par les différents éléments identifiés lors de l'inventaire peut être organisée. La promenade se terminera par un moment de réflexion sur la notion de patrimoine. Il n'est pas facile de faire réfléchir de but en blanc quelqu'un sur ce type de notion. Cela demande une certaine réflexion, ce à quoi les gens ne sont pas toujours prêts en promenade. Aussi, avec la vision qu'ils ont de leur patrimoine après la balade, les connaissances qu'ils ont acquises sur celui-ci, un temps consacré à la discussion est un bon moyen d'initier une démarche, de sensibiliser, de faire réagir sur un patrimoine vernaculaire souvent en péril.

Cette manifestation concerne aussi les communes déjà bien sensibilisées à leur patrimoine. Il faut continuer à maintenir ce lien entre une population et son patrimoine. La prise de conscience, l'appropriation se fait sur un temps long. Et si la population locale est déjà bien sensibilisée, ce n'est pas forcément le cas des nouveaux arrivants.

Les modalités de ces balades-réflexion sont expliquées sur la fiche action n°2 située p93.

⇒ La réalisation d'un fascicule sur le marbre

L'inventaire a permis de mettre en évidence l'importance du marbre sur une grande partie du territoire d'étude. Il est présent dans le Castillonnais, les cantons de Saint-Lizier, d'Oust, et de Saint-Girons et utilisé pour plusieurs éléments : abreuvoirs, croix, fontaines...

La réalisation d'un fascicule sur ce thème serait un moyen de lier le patrimoine vernaculaire (religieux, et lié à l'eau) avec le paysage et les activités industrielles passées. Les anciennes carrières de marbre sont encore visibles dans le paysage. Il s'agira d'un fascicule documenté et illustré montrant l'impact paysager et patrimonial de l'extraction du marbre sur un territoire. (cf. fiche action n° 3 p95).



Photo 123 : Carrière de marbre de Balacet
Histariège

⇒ La réalisation d'un guide de réhabilitation et de valorisation du patrimoine vernaculaire distinguant les spécificités de chaque secteur

Le manque de compétence fait également partie des difficultés que rencontrent les communes pour mener des actions. La réalisation d'un guide de réhabilitation et de valorisation du patrimoine vernaculaire selon les secteurs, est apparu comme un outil intéressant à mettre en œuvre afin d'éviter les réhabilitations malheureuses, et guider les communes et les particuliers dans leurs actions.

Ce type de document a été mis en place en 2003 par le PNR du Morvan. Il s'agit d'un document historique et technique qui s'adresse aux communes comme aux propriétaires privés, associations et particuliers qui veulent recenser leur patrimoine et le réhabiliter. Ils y trouvent des recommandations très utiles sur la méthodologie d'inventaire, la réhabilitation, la conservation et l'embellissement du patrimoine vernaculaire. Une liste d'organismes à contacter pour les financements, les travaux, a été établie. Ce guide a été mis en vente au prix de 5 euros.

Toutefois cet ouvrage s'avère généraliste, il ne fait pas de différence entre les différents secteurs du Morvan.

L'inventaire a permis de dégager des spécificités architecturales selon les secteurs du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises qui doivent être respectées dans les travaux de réhabilitation.

Sur le modèle du guide du PNR du Morvan, et des deux ouvrages réalisés par le CAUE de l'Ariège sur le bâti (« Rénover et aménager en Haut-Couserans. Janvier 2005 » et « Rénover et aménager en Haute-Ariège. Mai 2006 »), un guide pourrait être mis en œuvre. Son contenu et ses modalités de mise en place sont indiqués sur la fiche action n°4 p97.

⇒ L'intégration des éléments de patrimoine vernaculaire aux sentiers de randonnées

Bon nombre d'éléments identifiés au cours de l'inventaire se situent le long de sentiers de randonnées, et dans les bourgs et hameaux qui servent de point d'arrêt pour les randonneurs. Aussi, intégrer le patrimoine vernaculaire aux sentiers de randonnées est un moyen de lier le sport et la culture.

Cela peut prendre plusieurs formes : l'intégration des résultats de l'inventaire aux fiches-rando, aux topo-guides existants, et la création de nouveaux circuits patrimoniaux sur le modèle de ceux qui existent déjà. La fiche action n°5 p 99 détaille ces propositions.

MISE À DISPOSITION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE
--

CONTEXTE :

Des éléments de patrimoine vernaculaire ont été identifiés sur chacune des communes du territoire d'étude. Mais celles-ci n'ont pas toujours les moyens et le temps d'agir en faveur de ce patrimoine.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit de présenter les résultats de l'inventaire. Cela peut passer par :

- *L'affichage des fiches synthèse réalisées pour chaque commune* dans la mairie, l'office de tourisme, au siège de la communauté de communes....afin que le public puisse les consulter.
- *La diffusion des résultats* dans les bulletins municipaux, intercommunaux et auprès des associations de patrimoine locales. Ces dernières sont des relais pour le PNR. Elles doivent s'approprier l'inventaire afin de mener des actions de valorisation sur leur territoire.
- *La mise en place d'une exposition* présentant les résultats. Hormis si la commune possède énormément d'éléments de patrimoine vernaculaire, l'exposition présentera les résultats à l'échelle d'un territoire plus vaste (communautés de communes, cantons...). Les éléments de patrimoine vernaculaire peuvent également être présentés dans une exposition sur une thématique plus large : paysage, architecture... comme pour la Barguillère.
- *Une présentation des résultats de l'inventaire dans les écoles* qui permettrait aux enfants d'apprendre quel est le patrimoine de leur commune, quel a été son usage antérieur, quel est son rôle aujourd'hui. Les éléments de patrimoine vernaculaire pourraient constituer une entrée pour un cours sur l'histoire locale, les paysages. Si les enfants sont sensibilisés très tôt, ils conserveront ce goût et cet attachement pour le patrimoine toute leur vie.
- *L'intégration des résultats dans les brochures touristiques.* Un encart « patrimoine vernaculaire » peut y être intégré. Cette action s'inspire de ce qui a été fait dans le Séronais, où un encart avec des éléments de patrimoine vernaculaire lié à l'eau a été inséré dans la brochure sur les hébergements. Mais tous n'y figurent pas.

C'est à chaque commune de choisir un mode de présentation selon son budget, l'importance de son patrimoine, ses envies.

Toutes ces présentations seront illustrées de photographies des éléments patrimoniaux. Elles peuvent avoir lieu à l'échelle d'une commune ou de plusieurs.

OBJECTIFS :

- Présenter à la population les éléments de patrimoine vernaculaire de sa commune
- Sensibiliser la population au patrimoine
- Initier suite à la présentation des résultats, des démarches (nettoyage, réhabilitation...) en faveur du patrimoine vernaculaire

TERRITOIRES CONCERNES :

Toutes les communes peuvent décider de présenter les résultats de l'inventaire réalisé.

MODE OPERATOIRE :

La mise en place de ces propositions est relativement simple car toute la matière existe. Pour l'affichage des fiches synthèses, il n'y a rien à faire.

Pour la présentation aux enfants, il faut se rendre dans les écoles du territoire afin de voir les classes qui seraient intéressées par ce projet. Puis il faut rencontrer l'instituteur afin de préparer l'intervention en classe et intégrer le patrimoine vernaculaire au programme scolaire.

Pour le reste, il s'agit de réfléchir à la mise en page des résultats, rencontrer les offices de tourisme, les entreprises qui réalisent des panneaux d'exposition, contacter les organes de presse locaux.

DESTINATAIRES :

Principalement la population locale, les touristes dans le cas de l'intégration aux brochures touristiques.

PARTENAIRES :

Les collectivités locales (communes, communauté de communes...)

Les offices de tourisme

Le Comité Départemental de Tourisme

La presse locale

Les écoles

Le CAUE de l'Ariège

Les associations locales liées au patrimoine

Partenaires financiers (le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège...)

COUT :

- Pour l'affichage des fiches synthèse : il suffit de fournir par mail ou sur CD un exemplaire de la fiche à la commune qui fera le nombre d'impressions nécessaire pour les afficher dans les lieux clés (mairie, bibliothèque, office de tourisme, siège de la communauté de communes...). Un maximum de 10 exemplaires semble raisonnable : ± 0 euro
- La parution d'un article dans les bulletins communaux ou intercommunaux est gratuite : 0 euro
- Pour la réalisation d'une exposition : la mise en page et la réalisation de 8 panneaux de 80 par 100 sur support souple sont facturés environ 2000 euros. Si on part du principe que les expositions se feront à l'échelle de plusieurs communes, 8 panneaux semblent un nombre correct pour présenter les éléments de patrimoine vernaculaire.
- Pour une intervention dans une école : le personnel du CAUE intervient gratuitement dans les écoles : 0 euro
- Pour l'intégration des résultats dans les brochures touristiques : 0 euro

AVANTAGES

- Permet une présentation relativement exhaustive du patrimoine vernaculaire recensé
- Ces propositions peuvent être mises en place rapidement et demande une implication limitée des communes.
- Coût faible voire nul pour certaines actions

INCONVENIENTS :

- Ces dispositifs sont difficiles à mettre en place pour une commune qui possède peu d'éléments.
- Ces actions proposent une présentation sans apporter d'explications sur les éléments

MISE EN PLACE DE BALADE-REFLEXION SUR LE PATRIMOINE LORS DE JOURNEES SUR LE PATRIMOINE
CONTEXTE :

Les Journées du Patrimoine et celles du Patrimoine de Pays remportent des vifs succès. La population est très intéressée par le patrimoine lors de ces journées. Une présentation événementielle est une solution pour contourner le manque de moyen et de temps des communes.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit d'organiser lors de journées thématiques (Journées du Patrimoine, Journées du Patrimoine de Pays...) une balade commentée (par un habitant, un bénévole d'association, un professionnel...) reliant (sur une ou plusieurs communes) les différents éléments identifiés lors de l'inventaire.

Les promeneurs, locaux ou non, pourront ainsi identifier visuellement le patrimoine, voir son état. Le conférencier pourra raconter l'histoire de la commune au travers des éléments de patrimoine vernaculaire, ainsi que l'usage passé et le fonctionnement de ceux-ci. Dès lors un échange pourra se faire entre les participants et le conférencier. Chaque élément de patrimoine vernaculaire constituera une étape pour faire réfléchir les gens sur la notion de patrimoine, sur ce qu'ils considèrent comme du patrimoine. La balade se terminera par une réflexion éventuellement suivie d'un goûter. Au cours de cette réflexion, les promeneurs pourront exprimer leurs impressions, leurs envies concernant les éléments de patrimoine vernaculaire qu'ils ont vu au cours de la balade.

OBJECTIFS :

- Présenter les résultats de l'inventaire *in situ*
- Faire émerger chez les promeneurs des souvenirs, des idées, des envies, quant au patrimoine vernaculaire
- Initier une prise de conscience qui serait une première étape vers une réhabilitation, une valorisation de l'élément.
- Faire réfléchir les participants à la notion de patrimoine

TERRITOIRES CONCERNES :

Les communes qui possèdent beaucoup d'éléments et assez concentrés. Elles peuvent s'associer si elles possèdent peu d'éléments. Les communes dont le patrimoine vernaculaire est en assez mauvais état, n'oseront peut-être pas mettre en place ce type d'événement, mais c'est l'occasion d'une prise de conscience, d'entamer une démarche en faveur de ce patrimoine.

MODE OPERATOIRE :

1. Constituer le circuit afin qu'il passe par tous les éléments. Si la commune possède trop d'éléments, où si ils sont trop éloignés les uns des autres, faire un choix afin que les éléments présentés soient le plus représentatif possible du patrimoine vernaculaire communal.
2. Tester le parcours afin qu'il ne soit pas trop long (2h environ).
3. Rechercher une ou deux personnes qui pourront effectuer le commentaire (habitant, personne qui a effectué l'inventaire, bénévole d'association, spécialiste de l'histoire locale...)
4. Rédiger un petit dépliant présentant le programme de la journée, contacter la DRAC pour communiquer autour de l'événement

DESTINATAIRES :

Les locaux, les randonneurs, les touristes.

PARTENAIRES :

Les collectivités locales (communes, communauté de communes...)

Les offices de tourisme

Les associations locales liées au patrimoine

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

DRAC Midi-Pyrénées

Partenaires financiers : le Ministère de la Culture, le Conseil Régional Midi-Pyrénées...

COUT :

Si le commentaire n'est pas réalisé par un bénévole, il faut faire appel à un conférencier, un narrateur...

A titre indicatif une intervention d'1h30 est facturée environ 150 euros, et 500 euros pour la journée (environ 6h).

A cela devra s'ajouter le coût d'impression des dépliants présentant la manifestation.

Il faut compter environ 1000 euros pour l'organisation d'une balade-réflexion.

AVANTAGES :

- Coût relativement faible si un bénévole se charge de commenter la balade
- Ne demande pas beaucoup de temps de préparation pour la commune
- Le fait de voir les éléments permet une meilleure appropriation par la population. On retient mieux ce que l'on a vu et entendu, que ce qu'on a pu lire.
- Pour les communes qui ont déjà oeuvré sur le patrimoine vernaculaire (nettoyage, réhabilitation, valorisation...) ce type de manifestation permet d'exposer à la population les résultats des actions menées.

INCONVENIENTS :

- Difficultés pour trouver une personne qui connaît bien l'histoire locale, et celles des éléments. Cela demande des recherches bibliographiques.

REALISATION D'UN FASCICULE SUR LE MARBRE
--

CONTEXTE :

Le marbre est utilisé sur de nombreux éléments de patrimoine vernaculaire (croix, fontaine, abreuvoir...), du périmètre du futur PNR.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit de réaliser un fascicule liant les éléments de patrimoine en marbre identifiés lors de l'inventaire avec le paysage et les activités d'extraction de marbre. La première partie serait consacrée à la présentation des carrières de marbre sur le territoire du futur PNR, leur localisation, leur histoire, les traces qu'elles ont laissées dans le paysage. La seconde partie fera le lien avec les éléments de patrimoine vernaculaire en montrant l'utilisation du marbre pour les fûts des croix, les fontaines...

OBJECTIFS :

- Mettre en avant une spécificité (le marbre) propre à plusieurs secteurs, mise en évidence par l'inventaire
- Expliquer l'utilisation du marbre sur certains secteurs

TERRITOIRE CONCERNE :

Toutes les communes qui possèdent au moins un élément de patrimoine vernaculaire constitué de marbre.

MODE OPERATOIRE :

1. Recherches à mener sur l'activité d'extraction du marbre en Ariège (localisation de toutes les carrières de marbre, recherche sur chacune d'elle, voir quels sont les différents types de marbre, quel était leur usage...)
2. Choisir, parmi ceux recensés, les éléments comportant du marbre qui vont être présentés dans l'ouvrage.
3. Rédaction du fascicule en collaboration avec des professionnels. Le livre fera une quarantaine de pages.
4. Vente de l'ouvrage (au prix de 20 euros, disponible en librairie, dans les offices de tourisme, à la boutique du PNR lorsqu'il sera créé).

DESTINATAIRES :

Tout public : les locaux, les touristes, les associations du patrimoine, les bibliothèques locales, les autres structures professionnelles (PNR, CAUE...)

PARTENAIRES :

Le CAUE de l'Ariège
 Les Archives Départementales
 La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège.
 Les associations locales
 Les historiens locaux...
 Partenaires financiers (le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège...)

COUT :

Estimation du prix de revient de l'ouvrage à partir de la brochure « Rénover et aménager en Haute-Ariège » (CAUE de l'Ariège, 2006), pour 32 pages.

	Prix € à l'unité	Quantité	Prix en €
Livre format A4	12	400	4800
TVA (5,5%)	0,66	400	264
Total TTC	12,66	400	5064

Une base d'impression de 400 exemplaires du fascicule semble raisonnable. Les communes les plus concernées par cette ouvrage se situent dans les cantons d'Oust, de Saint-Lizier, de Saint-Girons et de Castillon : soit une soixantaine de communes. C'est sur ces secteurs que l'ouvrage rencontrera le plus d'écho.

Pour 400 exemplaires, ce projet coûterait au projet de Parc 5064 euros d'impression, auxquels il faut ajouter les frais d'élaboration (déplacements, main d'œuvre, travail informatique...) difficiles à estimer.

AVANTAGES :

- Permet de lier patrimoine naturel, patrimoine vernaculaire et patrimoine industriel
- Permet d'aborder plusieurs types de patrimoine vernaculaire (religieux, lié à l'eau)
- Va plus loin qu'une simple présentation des résultats en apportant des explications
- La réalisation de cet ouvrage ne prend pas de temps aux communes

INCONVENIENTS :

- Toutes les communes du futur PNR ne se reconnaîtront pas dans cet ouvrage

UN GUIDE DE REHABILITATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE
--

CONTEXTE :

Les particuliers, les communes manquent souvent de compétences pour réhabiliter et mettre en valeur leur patrimoine vernaculaire. Certains travaux de réhabilitation menés sur des éléments du territoire d'étude n'ont pas respecté les spécificités architecturales locales.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit de mettre en place un guide de réhabilitation et de valorisation du patrimoine vernaculaire. L'ouvrage commun à tout le territoire sera divisé en plusieurs chapitres selon les secteurs. Il présentera les spécificités architecturales propres à chaque secteur, sur les matériaux à utiliser (type de pierre, type de couverture...), sur les techniques d'architecture traditionnelle (pierre sèche...) au travers d'exemples. Il livrera également des conseils sur la mise en valeur, l'entretien, le traitement des abords du patrimoine vernaculaire (aménagement de l'espace, fleurissement, signalétique). Il mettra en évidence les choses à proscrire (bétonnage, altération de l'édifice par les bennes à ordures ou les panneaux de signalisation...). Il informera enfin sur les possibilités d'aides techniques et financières en matière de patrimoine vernaculaire.

OBJECTIFS :

- Apporter des aides, des conseils aux personnes désireuses d'agir sur le patrimoine vernaculaire
- Eviter que le projet de valorisation nuise au final à l'élément patrimonial
- Montrer les grandes tendances architecturales que l'inventaire a permis de dégager

TERRITOIRES CONCERNES :

Ce guide concerne tout le territoire du futur PNR.

MODE OPERATOIRE :

1. Détermination des secteurs cohérents à l'aide de l'inventaire, de l'enquête et des connaissances du CAUE de l'Ariège. 2 secteurs se dégagent : celui où les couvertures sont en ardoises, et celui, où elles sont en tuiles, avec en leur sein des sous ensembles.
2. Création du guide en collaboration avec des professionnels. Le guide présentera 4 parties : les spécificités architecturales à respecter, les actions à bannir, les conseils de valorisation, la liste de contacts pour obtenir des financements, connaître des entrepreneurs. Dans la première partie, les spécificités propres à chaque secteur et les conseils techniques pour chaque type d'élément (croix, lavoir, fontaine...) seront présentés sous forme de fiches illustrées. Il fera une trentaine de pages.

DESTINATAIRES :

Les communes, les particuliers, les associations du patrimoine, les autres structures professionnelles (PNR, CAUE...)

PARTENAIRES :

Les artisans (initiés aux techniques traditionnelles)

Le CAUE de l'Ariège

La Fédération Pastorale de l'Ariège

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège.

Partenaires financiers (le Ministère de la Culture, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège...)

COUT :

Estimation du prix à partir du devis calculé pour la brochure « Rénover et aménager en Haute-Ariège » (CAUE de l'Ariège, 2006), pour un ouvrage de 32 pages édité à 200 exemplaires.

	Quantité CAUE	Coût CAUE	Prix à l'unité	Quantité projet	Projet de brochure
Brochure format A4	200	1959	9,80	500	4900
TVA (5,5%)	200	107,75	0,54	500	270
Total TTC		2066,75	10,34		5170

Pour 500 exemplaires, ce projet coûtera au projet de parc au maximum 5170 euros d'impression, auxquels s'ajoutent les frais d'élaboration (déplacements, main d'œuvre, travail informatique...) difficiles à estimer. La quantité commandée étant supérieure, le prix à l'unité sera moindre dans le cas du guide de réhabilitation et de valorisation.

AVANTAGES :

- Ouvrage commun à tout le territoire
- Présente de manière synthétique les grandes tendances architecturales selon les secteurs

INTEGRATION DES ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE AUX SENTIERS DE RANDONNEES
--

CONTEXTE :

Beaucoup d'éléments de patrimoine vernaculaire sont situés sur des sentiers de randonnées.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit de lier le sport avec le patrimoine. Cela peut prendre deux formes : l'intégration des éléments de patrimoine vernaculaire identifiés aux topo-guides et fiches-rando préexistantes, ou la création de nouvelles boucles de randonnées associées au patrimoine vernaculaire.

Des topo-guides, ou des fiches-rando proposant des circuits de randonnées existent sur plusieurs territoires comme le Séronais, le Haut-Couserans, le Volvestre, ou sur les cantons de Foix rural et du Mas d'Azil. Quelques éléments de patrimoine situés le long du circuit sont mentionnés dans ces guides. Mais l'inventaire a permis d'en dégager d'autres qu'il conviendrait d'ajouter lors de la réédition des guides et fiches. Il faudrait également ajouter des précisions (historique, usage de l'élément...) pour chaque élément, ce qui n'est pas le cas actuellement.

D'autres fiches-rando peuvent être mises en place pour les autres secteurs du territoire d'étude. Il conviendra de créer des circuits passant par des éléments dignes d'intérêt identifiés lors de l'inventaire. Ces fiches proposeraient une cartographie du circuit avec les indications classiques que l'on retrouve sur tout topo-guide : la distance, la durée, le niveau de difficulté, le code du balisage. Y seraient ajoutées des informations sur le patrimoine vernaculaire présent (historique, anecdotes éventuelles...), et quelques photographies.

Il ne s'agit pas, dans ce projet, de mettre un balisage et une signalétique *in situ*, toutes les informations seront consignées sur les fiches-rando.

OBJECTIFS :

- Mettre en relation le sport (randonnée) et la culture (patrimoine vernaculaire).
- Présenter *in situ* quelques éléments identifiés lors de l'inventaire

TERRITOIRES CONCERNES :

Toutes les communes qui possèdent des éléments de patrimoine vernaculaire le long de leurs sentiers de randonnées.

MODE OPERATOIRE :

Pour intégrer les nouveaux éléments de patrimoine vernaculaire, ainsi que leur historique aux topo-guide et fiches-rando existantes, il convient de mener quelques recherches sur l'élément.

Pour mettre en place de nouvelles fiches-rando :

1. Proposition du projet à l'ensemble des communes qui disposent d'éléments de patrimoine vernaculaire le long de leurs sentiers de randonnées, puis choix de quelques secteurs potentiellement intéressants. Il faudra étudier tous les circuits existants déjà sur le territoire afin d'éviter les superpositions.
2. Elaboration d'une boucle de randonnée passant par des éléments de patrimoine vernaculaire digne d'intérêt.
3. Elaboration des fiches qui seront faites sur le même modèle pour tous les circuits. D'un côté on trouvera la carte du circuit et les informations sur sa durée, sa longueur, son niveau de difficultés, et de l'autre des informations sur les éléments de patrimoine vernaculaire présents le long du sentier. Pour débiter ce projet, une base moyenne de deux fiches par secteurs peut être envisagée. Il conviendrait de mettre en place ce dispositif en priorité sur les secteurs qui ne disposent pas de topo-guide ou fiches rando (canton de Tarascon, de Vicdessos). Une quinzaine de fiches-rando pourraient être créées (environ deux sur les secteurs qui n'en possèdent pas, et une pour les autres secteurs).
4. Vente des fiches à un prix accessible aux alentours de 1€, dans les divers offices du tourisme et les mairies...

DESTINATAIRES :

Les locaux, les touristes, les clubs de randonnées, les écoles (supports pour des cours sur l'histoire locale, les paysages)

PARTENAIRES :

Les communes
Les Communautés de communes
L'ONF
La Fédération Française de Randonnée Pédestre
Le CAUE de l'Ariège
Les Offices de Tourisme
Le Comité Départemental du Tourisme de l'Ariège.
Partenaires financiers (CRT, CDT...)

COUT :

Estimation du prix de revient de la fiche à partir du prix des fiches-rando des Offices du Tourisme du Haut-Couserans.

	Prix € à l'unité	Quantité	Prix en €
Fiches (dépliant format A4)	0,5	1000	500
TVA (5,5%)	0,028	1000	28
Total TTC	0,53	1000	528

Prix pour 15 fiches	528*15	7920 euros
---------------------	--------	------------

Pour 1000 exemplaires de chaque fiche (soit 15 fiches) ce projet coûtera au projet de Parc 7920 euros d'impression, auxquels s'ajoutent les frais d'élaboration (déplacements, main d'œuvre, travail de cartographie et d'informatique...) difficiles à estimer.

AVANTAGES :

- Permet de lier sport et culture
- Permet de toucher les locaux comme les touristes
- Possibilités de retombées économiques pour le commerce local grâce aux randonneurs
- Ce procédé peut se décliner pour le VTT et l'équitation.
- Double intérêt de l'entretien des sentiers

Les 5 propositions qui viennent d'être faites, sont des moyens de mettre en valeur les résultats de l'inventaire réalisé afin qu'ils ne demeurent pas au fond d'un tiroir. Elles tiennent compte des différentes difficultés qui ont été identifiées lors du travail de terrain (le manque de moyens financiers, le manque de temps, et de compétence). Elles demandent un coût et un temps de mise en oeuvre variables.

Ces actions peuvent se suffire à elles-mêmes, si les communes n'ont pas les moyens ou l'envie d'agir directement sur l'élément. Pour les communes qui veulent mener des actions sur leurs éléments patrimoniaux, mettre en place une action d'information (présentation des résultats de l'inventaire, balade-réflexion sur le patrimoine communal) est indispensable afin de mobiliser les autochtones comme les nouveaux arrivants autour du projet. La balade-réflexion et la présentation du patrimoine vernaculaire communal dans les écoles sont les moyens les plus efficaces de sensibiliser la population. Car les enfants sont très réceptifs, et les animations organisées lors des Journées du Patrimoine rencontrent toujours un vif succès.

D'autres actions concernant, cette fois, directement les éléments patrimoniaux et leurs abords vont maintenant être proposées.

IV-2-2 VALORISATION DES ELEMENTS ET DE LEURS ABORDS

Il s'agit de valorisation *in situ*. Trois propositions vont être faites. Elles ne peuvent pas prétendre aux subventions accordées dans le cadre du « fond d'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire non protégé » par la Région.

Les deux premières concernent la valorisation des abords des éléments de manière pérenne ou événementielle, la troisième concerne les éléments à proprement parler. Puis des préconisations sur les éléments pouvant faire appel au Fond d'aide seront formulées.

Les actions qui peuvent être mises en place :

⇒ Mise en valeur événementielle associant le patrimoine vernaculaire et le patrimoine immatériel

L'idée est de faire découvrir le patrimoine vernaculaire d'une manière originale, en l'associant au patrimoine immatériel et à divers procédés de mise en scène (son, lumière...). Ce type de mise en valeur ne peut être installé que de manière ponctuelle, pour une manifestation particulière.

La fiche action n° 6 située p103 apporte des précisions.

⇒ Mise en place de sentiers d'interprétation

Le territoire du futur PNR possède peu de sentiers d'interprétation. Ils concernent le patrimoine paysager, faunistique et floristique, mais pas le bâti.

Les éléments de patrimoine vernaculaire ne peuvent pas à eux seuls constituer les étapes d'un sentier d'interprétation. Il convient de les coupler à d'autres types de patrimoine afin de rendre le circuit plus attractif et complet, comme cela a été fait sur les communes de Saint-Amadou et des Pujols (Communauté de Communes du Pays de Pamiers) où un sentier d'interprétation vient d'être inauguré sur la thématique de l'eau. Il prend en compte des éléments de patrimoine vernaculaire (lavoir, fontaine, puits, abreuvoir...) et de patrimoine naturel (haie, ripisylve...). Des panneaux illustrés et très pédagogiques sont apposés à proximité des éléments.

Le patrimoine vernaculaire se comprend plus facilement en lien avec les autres formes de patrimoine. Par exemple, les métiers à ferrer, les abreuvoirs, sont à mettre en lien avec l'activité pastorale, et donc les orris, les granges, les paysages d'estives... Il sera toutefois difficile de mettre en place un sentier liant le patrimoine présent dans les villages et le patrimoine pastoral car ces éléments sont en altitude. Un renvoi, depuis un panneau d'interprétation, vers une boucle de randonnée passant par des orris, des granges est néanmoins possible.

Il est difficile de créer ce type d'outil car les communes qui peuvent mettre en place un sentier doivent avoir une certaine diversité patrimoniale, et des éléments en bon état. Elles sont donc assez rares. C'est le cas de La Bastide de Sérou (thématique de la bastide et du commerce), Auzat (thématique de l'industrie), Seix (thématique du marbre)... Sans créer de véritables sentiers d'interprétation avec la signalétique que cela suppose, il est possible d'apposer des panneaux explicatifs sur certains éléments. Montels a déjà mis en place ce dispositif sur le lavoir et le métier à ferrer. Des communes comme Siguer (avec les lavoirs couverts, la maison des comtes de Foix), Vernajoul (métier à ferrer, poids-public) ... pourraient suivre l'exemple de Montels.

Cette proposition de sentiers d'interprétation (ou de panneaux explicatifs fixés aux éléments) n'entre pas dans le cadre du « Fond d'aide mis en place pour la restauration du patrimoine vernaculaire non protégé ». La fiche action n° 7 de la page 105 précise les modalités de mise en place.

⇒ Mise en place de chantiers de réhabilitation menés par les habitants et/ou des jeunes

Le PNR Loire-Anjou-Touraine a mené en 1998-99 l'«opération petit patrimoine bâti rural ». Ce projet est né d'un constat de fort chômage sur le territoire, et d'une désaffection des métiers du bâtiment. Il s'agit de chantiers de formation-insertion par la réhabilitation du patrimoine vernaculaire. Les personnes engagées alternent travail sur le chantier, suivi de cours en centre de formation, et stage en entreprise. Les objectifs sont de les insérer professionnellement et socialement, de sensibiliser la population au patrimoine, d'initier d'autres démarches de réhabilitation, et de former du personnel apte à la réhabilitation du bâti traditionnel.

Cette idée peut être reprise et adaptée au contexte du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises, et aux enjeux de la réhabilitation de son patrimoine vernaculaire. Parmi les enjeux, ont été évoqués : le renforcement du lien entre les jeunes et les anciens, les autochtones et les nouveaux arrivants, l'incitation auprès des habitants à mener des actions de valorisation de leur habitat.

L'action proposée consiste donc à faire participer les habitants à la réhabilitation des éléments de leur patrimoine vernaculaire. Ils seraient encadrés par des professionnels du bâtiment. C'est un très bon moyen de sensibiliser la population, de donner envie aux habitants d'entretenir leur habitation, et aux communes voisines de tenter l'expérience.

La fiche action n° 8 de la page 107 précise les modalités de mise en place de cette démarche.

MISE EN VALEUR EVENEMENTIELLE ASSOCIANT LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ET LE PATRIMOINE IMMATERIEL
CONTEXTE :

Le patrimoine vernaculaire est rarement mis en scène.

DESCRIPTION DU PROJET :

Sur la commune de Bénac, un circuit pédestre « Le Cami des Encantats » a été mis en place de juillet à septembre 2007. Des marionnettes ont été installées au bord du sentier qui passe à travers les hameaux de la commune. Ces personnages évoquent la vie et les métiers d'autrefois (lavandières, forgeron...). Ils sont un moyen d'inciter les promeneurs à s'avancer sur le chemin et à découvrir des éléments de patrimoine.

L'action proposée sur cette fiche s'inspire de ce qui a été mis en place à Bénac. Il s'agit lors de journées thématiques, comme les Journées du Patrimoine, de mettre en scène les éléments de patrimoine vernaculaire. Une ambiance sonore peut être mise en place sur les éléments afin de les faire revivre comme au temps de leur utilisation première (discussions de femmes lavant leur linge au lavoir, bruit des animaux se faisaient ferrer les sabots...). Cela s'adapte bien aux lavoirs, aux fontaines, et aux métiers à ferrer. Cette manifestation aura lieu le soir. Chaque élément sera éclairé, et entre chaque, le visiteur sera guidé par des lumières (torches, lampions...). L'ambiance sonore et visuelle, permettra d'attirer le promeneur vers les autres éléments du parcours. Près de chaque élément, des récits, des contes, des légendes en langue occitane et en français seront racontés. Ce sera une balade nocturne à la découverte du patrimoine vernaculaire et du patrimoine immatériel qui sera basée sur les sens (vue et ouïe).

OBJECTIFS :

- Proposer une découverte ludique et originale du patrimoine
- Faire revivre les éléments

TERRITOIRES CONCERNES :

Les communes qui possèdent des éléments assez nombreux et proches les uns des autres, notamment des lavoirs, des fontaines, des métiers à ferrer, comme Montels, Vernajouls, Saleix, Suc et Sentenac...

MODE OPERATOIRE :

1. Réfléchir au parcours et à la mise en scène.
2. Chercher dans les archives d'éventuels documents sonores, sinon enregistrer des bandes-son qui seront diffusées.
3. Mener des recherches bibliographiques sur les éléments pour connaître leur histoire
4. Trouver les personnes qui se chargeront des récits (bénévole, membre d'association, conteur professionnel...)
5. Mettre en place une plaquette présentant l'animation.

DESTINATAIRES :

La population locale et les touristes

PARTENAIRES :

Les collectivités locales (communes, communautés de communes...)

Les offices de tourisme

Le Comité Départemental de Tourisme

Les associations locales

Partenaires financiers (le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège...)

COUT :

Si le commentaire n'est pas réalisé par un bénévole, il faut faire appel à un conférencier, un narrateur...

A titre indicatif une intervention d'1h30 est facturée environ 150 euros. A cela devra s'ajouter les frais de conception et d'impression des dépliants présentant la manifestation, mais aussi ceux liés à la sonorisation et à l'éclairage.

AVANTAGES :

- Permet de lier deux types de patrimoine
- Est original donc donne à la commune une bonne image

INCONVENIENTS :

- Ce dispositif ne peut se mettre en place que sur un nombre limité de communes.
- Difficultés possibles pour trouver une personne qui connaît bien l'histoire locale, celle des éléments, et qui parle occitan.

MISE EN PLACE DE SENTIERS D'INTERPRETATION
--

CONTEXTE :

Le territoire possède peu de sentiers d'interprétation. Certaines communes possèdent un patrimoine riche qui peut faire l'objet d'un circuit d'interprétation.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit de mettre en place *in situ* des panneaux de lecture du patrimoine. Selon les communes, les types de patrimoine pris en compte seront plus ou moins larges (paysager, patrimoine vernaculaire, patrimoine bâti, pastoral...). Il s'agit de lier le patrimoine vernaculaire aux autres types de patrimoine présents sur le territoire. Les panneaux seront illustrés de photographies, schémas... Ils auront pour but d'apporter des explications sur l'architecture, l'histoire des éléments. Dans le cas du patrimoine paysager, une lecture en sera faite.

Le sentier d'interprétation peut être mis en place à l'échelle d'une ou de plusieurs communes.

OBJECTIFS :

- Présenter les différents types de patrimoine présents sur une commune
- Apporter des explications et des clés de lecture du territoire via le patrimoine
- Proposer un produit de découverte du patrimoine pour les locaux, les randonneurs, les excursionnistes, les touristes

TERRITOIRES CONCERNES :

Les communes qui possèdent des éléments de patrimoine vernaculaire variés, en bon état, mais également d'autres éléments patrimoniaux (paysager, pastoral...).

MODE OPERATOIRE :

1. Définir une liste de communes qui possèdent des éléments de patrimoine vernaculaire en bon état, variés, ainsi que d'autres éléments (orris, église, moulin...)
2. Mener des recherches (historique, architecture...) sur les autres éléments de patrimoine présents sur ces communes
3. Définir les éléments qui seront pris en compte dans le sentier selon leur histoire, leur originalité architecturale, leur importance locale... Le circuit ne doit pas être trop long (2h environ).
4. Rédiger les textes, choisir des photographies, des schémas qui apparaîtront sur les panneaux

DESTINATAIRES :

La population locale, les randonneurs, les touristes, les écoles...

PARTENAIRES :

Les collectivités locales (commune, communauté de communes...)

Les offices de tourisme

Le Comité Départemental de Tourisme

Les écoles

Le CAUE de l'Ariège

Les associations locales

Partenaires financiers (le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège...)

COUT :

Estimation du prix de revient pour la mise en place de panneaux d'interprétation à partir de devis réalisés sur d'autres territoires : entre 15 000 et 20 000 euros environ (pour 10 panneaux). Selon les communes le nombre de panneaux ne sera pas le même, mais une dizaine semble raisonnable.

AVANTAGES :

- Permet de lier le patrimoine vernaculaire avec les autres formes de patrimoine
- Ne se contente pas de montrer mais apporte des explications
- Permet des retombées économiques sur le commerce local par la venue de randonneurs...
- Est un produit d'appel pour la commune

INCONVENIENTS :

- Ce dispositif ne peut se mettre en place que sur un nombre limité de communes.
- Coût assez élevé

MISE EN PLACE DE CHANTIERS DE REHABILITATION MENES PAR LES HABITANTS, LES JEUNES

CONTEXTE :

Les habitants sont souvent exclus de toutes actions intervenant directement sur les éléments patrimoniaux.

DESCRIPTION DU PROJET :

Il s'agit de faire participer la population, ou un groupe de jeunes (dans le cadre de vacances encadrées par exemple) du territoire à la réhabilitation de ses éléments de patrimoine vernaculaire. Pour chaque chantier un groupe de 5 à 10 personnes est requis. Des professionnels du bâtiment leur donneront des conseils et les initieront aux techniques nécessaires (enduit, ponçage ...).

OBJECTIFS :

- Faire que la population s'approprie son patrimoine vernaculaire
- Faire se rencontrer les habitants autour de l'élément
- Faire naître chez les habitants l'envie de s'intéresser à leur patrimoine et de reproduire ce type d'action chez eux

TERRITOIRES CONCERNES :

Toutes les communes peuvent mener ce type d'action.

MODE OPERATOIRE :

1. Parler du projet à l'ensemble des communes du territoire du futur PNR
2. Si le chantier est mené par des jeunes : contacter les associations de jeunes locales
3. Si le chantier est mené par des adultes : organiser dans les communes intéressées une réunion afin de débattre et de choisir avec la population : sur quel élément il faudrait intervenir, et de quelle manière. Le groupe d'habitants souhaitant participer au chantier de réhabilitation devra être constitué.
4. Chercher des artisans désireux d'encadrer ce type de chantier

DESTINATAIRES :

La population locale

PARTENAIRES :

La Fédération Française du Bâtiment
 La Confédération des Artisans et des petites entreprises du bâtiment
 Les communes
 La Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ariège
 Le CAUE de l'Ariège
 Les artisans locaux
 Partenaires financiers (le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de l'Ariège...)

COUT :

Si les travaux sont effectués par un groupe de jeunes locaux dans le cadre d'un camp de vacances, et que le chantier est éloigné de leur lieu d'habitation, il faudra prévoir les coûts d'hébergement et de nourriture.

Les coûts des matériaux et de la main-d'œuvre sont également à prévoir.

AVANTAGES :

- Les habitants ayant œuvré à la réhabilitation seront les meilleurs ambassadeurs pour sensibiliser et faire connaître le patrimoine.
- Les habitants pourront réutiliser les conseils qu'ils auront reçus pour valoriser d'autres éléments, ou leur habitation

⇒ Le « Fond d'aide à la restauration du patrimoine vernaculaire non protégé »

Il s'agit d'une action de préfiguration du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises. Les conditions d'attribution de cette aide ont été précisées en première partie.

Il ne s'agit pas ici de donner des conseils sur les travaux de réhabilitation à mener, puisque cela a été fait élément par élément, commune par commune sur les fiches synthèse communales.

Il s'agit de donner un avis sur des éléments qui me paraissent intéressants à réhabiliter pour diverses raisons (historique, matériaux utilisés...), et sur des spécificités architecturales qui me sont apparues comme importantes, caractéristiques d'un secteur ou du territoire d'étude.

Cela a pour but d'aider le PNR à départager les dossiers de demande d'aide à la restauration s'ils sont trop nombreux, et d'en impulser s'ils ne sont pas suffisants.

Plusieurs critères ont guidé mes choix :

- La situation privilégiée de l'élément : entrée ou sortie de bourg, sur une place, à proximité d'un site remarquable... Un élément situé à l'entrée d'un bourg est la porte d'entrée de la commune. Il faut donc soigner cette première impression en réhabilitant cet élément. Il en est de même pour les éléments situés sur les places qui constituent des lieux de convergence.
- L'élément est rare
- Il est typique d'une architecture locale
- Il s'agit d'un cas d'extrême urgence : l'élément est intéressant et il menace de s'effondrer
- De précédents travaux sur l'élément n'ont pas respecté les caractéristiques architecturales locales et l'ont dénaturé

LISTE D'ELEMENTS INTERESSANTS CLASSES PAR TYPE DE PATRIMOINE

Le patrimoine vernaculaire lié à l'eau :

La plupart des fonds d'aide à la restauration vont concerner ce type d'éléments car ce sont les plus porteurs en terme de création de lien, de sensibilisation au patrimoine et d'attractivité. Un lavoir, une fontaine peuvent constituer un lieu de rassemblement, d'échanges, de repos ou de rafraîchissement au sein d'un village. Une municipalité préférera mettre l'accent sur les éléments qui peuvent lui rapporter. Le patrimoine vernaculaire lié à l'eau est donc privilégié dans un souci d'image. Voici une liste d'éléments intéressants à réhabiliter :

Les lavoirs :

- **Bagert** : le lavoir à l'entrée du village a déjà fait l'objet d'une réhabilitation en 1994. Pourtant de nouveaux travaux doivent être menés. Sa réhabilitation contribuerait à l'embellissement de l'entrée de la commune.
- **Biert** : le lavoir du village a été restauré en 1962. La toiture est en tôle, alors que les couvertures sur ce secteur sont en ardoises. Une réhabilitation selon les particularités architecturales locales serait souhaitable.
- **Lacave** : le lavoir a fait l'objet de travaux, mais ils ont dénaturé l'élément (pose de parpaings, enduit grossier...). Une réhabilitation de ce lavoir de taille importante serait intéressante à mener.
- **Montesquieu-Avantes** : cette commune a manifesté une réelle envie d'intervenir sur son patrimoine vernaculaire, mais elle manque de moyens, et de temps. Le lavoir situé à l'extérieur du hameau de Bouch se trouve au bord d'un chemin de randonnées. La commune souhaite rouvrir le chemin. Le lavoir et ses environs doivent subir de gros travaux de réhabilitation car il est actuellement envahi par les eaux.

- Montjoie en Couserans : il est urgent d'agir sur le lavoir des Baudis car il est inondé.
- Montseron : le lavoir de Gouan se situe en bordure du chemin de randonnées, aussi sa réhabilitation serait intéressante. Il est actuellement en très mauvais état.
- Taurignan-Castet : cette commune possède deux lavoirs qui sont en mauvais état. Un est situé dans le centre-bourg, et l'autre est au hameau de Mourère. Leur réhabilitation permettrait de créer un espace de vie autour d'eux.

Les fontaines :

- Mas d'Azil : la fontaine du hameau de Maury se situe au centre de la place. Sa réhabilitation permettrait de créer un véritable lieu de vie, de rencontre autour d'elle.

Les fontaines-abreuvoirs :

- Montoulieu : La fontaine-abreuvoir du hameau de Ginabat devrait être réhabilitée. Elle se situe à coté d'un ancien lavoir qui sert aujourd'hui de lieu d'arrêt et d'abri (présence d'un banc, et d'une poubelle).
- Montseron : la fontaine-abreuvoir de Bielho est en très mauvais état. Elle est indiquée par un panneau posé sur l'élément. Sa localisation, en bordure d'un sentier de randonnée, rendrait intéressante une réhabilitation.
- Prat-Bonrepaux : réhabilitation de la fontaine-abreuvoir des Bernes qui est détruite. Sa localisation dans le centre bourg sur le circuit du château est intéressante.

Les fontaines-lavoirs-abreuvoirs :

- Buzan : la fontaine-lavoir-abreuvoir a subi des travaux de réhabilitation qui ont abîmé l'élément (enduit grossier, bétonnage des abords...). Une réhabilitation de cet élément situé en centre-bourg, permettrait de reprendre ce qui a été fait, et de créer autour un espace public.
- Montesquieu-Avantes : deux fontaines-lavoirs-abreuvoirs sont très abîmées. Au hameau de Bouinéous, elle est située au cœur du hameau, elle pourrait constituer un lieu de vie, de rencontre. Celle de Sarat Del Bes est intéressante car la date et la municipalité qui a construit l'édifice sont gravées sur une plaque accolée à l'élément.

Les puits :

- Alzen : réhabilitation de deux puits au hameau de Montredon. Ils sont typiques des puits que l'on trouve dans le Séronais, mais sont en très mauvais état.
- Cadarcet : un des puits en haut du village possède encore le mécanisme en bois permettant de remonter le seau, mais il est en très mauvais état. Sa réhabilitation est souhaitable sachant que la commune désire mettre en place un sentier-découverte reliant les différents éléments de patrimoine vernaculaire du territoire communal.

Mes conseils concernent principalement les lavoirs et les fontaines. Ce sont des éléments qui permettent, par leur réhabilitation, de donner une bonne image au hameau ou au bourg, de créer autour des espaces publics, des lieux de rencontre, beaucoup plus que les abreuvoirs, les ponts et les puits. La réhabilitation de complexe associant plusieurs éléments est également intéressante.

Le patrimoine vernaculaire religieux :

Il n'est pas aussi porteur que celui lié à l'eau. Les éléments religieux seront plus facilement intégrés dans des projets de valorisation communs à plusieurs types de patrimoine vernaculaire: guide de réhabilitation et de valorisation du patrimoine vernaculaire, balade-réflexion, fascicule sur le marbre...

Les éléments religieux qui ont le plus de valeur pour une commune sont les calvaires, situés en hauteur des villages et accompagnés de leur chemin de croix. Ils constituent bien souvent des lieux de promenades et de rassemblement.

Deux d'entre eux doivent faire l'objet d'une réhabilitation.

- **La Bastide de Sérrou** : Le chemin d'accès a été aménagé, mais le calvaire et la statue de la Vierge sont en mauvais état.
- **Vicdessos** : Le calvaire est monumental, et se trouve à l'entrée de la commune. Il est en assez mauvais état.

Certains oratoires peuvent également être intéressants à réhabiliter.

- **Lacave** : La commune a exprimé son envie de réhabiliter l'oratoire situé à l'entrée du bourg. Il comporte une statue d'un archange dans sa niche. La toiture menace de s'effondrer.

Le patrimoine vernaculaire lié aux activités de commerce, d'industrie et d'artisanat :

Ces éléments me sont apparus comme importants à réhabiliter car relativement rares. Les communes qui les possèdent sont peu nombreuses ce qui leur donne une certaine singularité.

- **Arignac** : La tour-horloge devrait subir quelques menus travaux de réhabilitation. Il s'agit d'un élément identitaire fort pour ce secteur du territoire d'étude.
- **Cadarcet** : Réhabiliter le métier à ferrer serait souhaitable d'autant que la commune souhaite mettre en place un sentier-découverte reliant les différents éléments de patrimoine vernaculaire sur le territoire communal.
- **Cérizols** : le poids public pourrait subir quelques travaux de réhabilitation, et d'aménagement de ses abords afin de contribuer à l'embellissement de l'entrée du bourg.
- **Fabas et Baulou** : le poids public du centre bourg de ces communes est très abîmé. Il est urgent d'agir.
- **Gabre** : le métier à ferrer est en très mauvais état. Il est urgent d'agir.
- **Seix** : le poids public est original car il présente une entrée et une sortie. Il doit subir quelques travaux de réhabilitation.

Le patrimoine vernaculaire lié aux activités de culture et de détente :

Assez peu d'éléments ont été mis en évidence par l'inventaire. La gloriette de **Siguer** pourrait être réhabilitée car sa localisation (en bord de route) la rend facilement visible.

NB : Le fond d'aide ne peut concerner que des éléments situés sur des communes qui ont adhéré au Syndicat Mixte de Préfiguration du PNR. Toutefois, deux éléments situés sur des communes non adhérentes pourraient bénéficier de cette aide. A **Ferrières sur Ariège**, la fontaine-lavoir-abreuvoir du hameau des Rives serait intéressante à réhabiliter et à remettre en eau, car elle présente de nombreuses inscriptions quant à sa date de création, son concepteur. A **Encourtiech**, il existe une fontaine-abreuvoir située dans une niche en pierre. Celle-ci menace de s'effondrer. Si ces deux communes adhèrent au Syndicat, elles pourraient demander des subventions pour réhabiliter ces éléments.

Cette liste d'éléments, qui selon moi sont intéressants à réhabiliter, n'a aucune valeur décisionnelle. Il s'agit de conseils.

Au-delà des éléments cités ci-dessus, la réhabilitation des éléments typiques de chaque secteur doit être favorisée : les puits dans le Volvestre, les éléments en marbre des cantons de Castillon, de Saint-Lizier, Saint-Girons, et d'Oust, les fontaines à pompe du canton du Mas d'Azil, les tours-horloge du Vicdessos et du Tarasconnais

La partie de cette étude sur la présentation des résultats apporte les précisions nécessaires quant à ces spécificités.

La photothèque constituée sera également utilisée pour choisir les éléments intéressants à réhabiliter. Elle évitera en premier lieu de se déplacer sur le terrain à chaque fois que le PNR aura une demande ou un conseil de réhabilitation. Une première sélection sera faite d'après les photographies.

Les propositions qui viennent d'être faites sont diverses. Elles se mettent en place de manière pérenne ou non, et concernent l'élément à proprement parler ou ses abords. Les deux premières permettent de lier le patrimoine vernaculaire avec les autres types de patrimoine présents sur le territoire.

Néanmoins les trois propositions faites, tout comme le « Fond d'aide à la réhabilitation » mis en place par la Région, ne doivent pas faire oublier qu'un entretien régulier de l'élément et de ses abords est indispensable. Le travail de terrain a permis de voir qu'au bout de 10 ans, les éléments qui ont été réhabilités sont de nouveau en mauvais état, lorsque aucun entretien régulier n'a eu lieu. Il suffit de désherber les abords, d'ôter la végétation qui devient envahissante, de remplacer une tuile... Ceci permet de pérenniser l'action de valorisation mise en place.

Cette quatrième partie a présenté les résultats de la seconde phase de ma mission : la réflexion à des propositions de valorisation, et l'édition d'une liste d'éléments dont la réhabilitation (jugée intéressante) pourrait faire l'objet de subventions dans le cadre du « Fond d'aide à la réhabilitation du patrimoine vernaculaire ».

Les propositions formulées tiennent compte de ma subjectivité, de la manière dont j'ai perçu le territoire, les éléments de patrimoine vernaculaire, à travers le travail de prospection et de rencontres sur le terrain.

Selon leurs moyens, leurs envies, leurs objectifs, les communes peuvent choisir de mettre en place une action de valorisation *in situ* ou *ex situ*, à l'échelle de la commune ou de plusieurs, de manière événementielle ou non.

Un bilan visant à présenter les suites à donner à ce travail, ses limites...va maintenant être fait. Il comprend un volet personnel précisant ce que m'a apporté ce stage.

BILAN

La première partie de ce bilan présente les apports personnels de ce stage de fin d'étude. J'ai, au cours des six mois passés en Ariège, effectué un inventaire du patrimoine vernaculaire, suivi de propositions de valorisation, sur un territoire en construction : le PNR des Pyrénées Ariégeoises. Cette mission m'a conduit sur un secteur à la fois rural et montagnard, que je ne connaissais pas. J'ai appris à le découvrir et à l'apprécier, au fil de mes sorties terrain. Son patrimoine, ses spécificités architecturales me sont aujourd'hui familiers. Ce stage a été enrichissant, car effectué en collaboration avec deux structures. J'ai pu découvrir leur fonctionnement, leurs activités, et la manière dont elles travaillent ensemble. La rencontre avec les élus s'est révélée très instructive. J'ai eu l'opportunité de converser avec eux sur les difficultés qu'ils rencontrent en matière de patrimoine, leurs envies, leurs projets, mais également sur les problèmes des Maires de communes rurales. J'ai également rencontré la population et des membres d'associations. La réalisation d'un inventaire et la formulation de propositions de valorisation, m'étaient familières, car déjà effectuées lors de précédents stages. Celui-ci m'a permis d'acquérir des connaissances sur l'architecture du patrimoine vernaculaire. Il a également été le moyen de confronter les acquis universitaires, les expériences des intervenants professionnels avec la réalité du terrain.

Quelques conseils doivent maintenant être prodigués. Ils concernent d'abord les suites à donner à cette étude, puis les erreurs à éviter, si à l'avenir, une pareille mission devait être menée (sur un autre territoire, ou sur une autre thématique). Tout d'abord, l'inventaire doit être complété si de nouveaux éléments sont découverts. Il se veut le plus exhaustif possible, mais des éléments ont pu être oubliés, car envahis par la végétation par exemple. Si des réhabilitations sont menées, la nature des travaux, la date devront être indiquées. Les modifications doivent être portées sur la base de données ACCESS et sur la photothèque. Cette étude doit être envoyée aux associations patrimoniales du territoire afin de lier le patrimoine vernaculaire avec les autres formes de patrimoine sur lesquels elles travaillent (bâti, pastoral, naturel...). Elle sera également mise en ligne, à la disposition de tous, sur le site Internet du projet de Parc. L'objectif est de la diffuser au plus grand nombre. Il s'agit d'un outil à la fois informatif, et de conseil sur les travaux de réhabilitation à mener, les mises en valeur possibles. Dans le cas du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises, le travail d'inventaire du patrimoine vernaculaire et de propositions de valorisation a été effectué au cours de deux stages de 6 mois. Avec le recul, il aurait été préférable que le travail soit mené par une seule et même personne, engagée pour un an. Il est très difficile de continuer une mission, de lier deux phases de travail. Les structures souhaitant mettre en place des inventaires sur des territoires aussi vastes doivent savoir que cela demande énormément de temps. La méthodologie d'inventaire du patrimoine vernaculaire mise en place pour le PNR des Pyrénées Ariégeoises peut s'appliquer à tous les territoires. Elle s'est révélée satisfaisante dans le cas du patrimoine vernaculaire. Concernant son application à d'autres types de patrimoine ; il semble moins pertinent de mettre en place des questionnaires d'enquête auprès des élus pour connaître les éléments de patrimoine bâti (comme les églises, les châteaux...) présents sur leur commune, car ils sont déjà connus. Les fiches d'inventaire peuvent, elles, facilement s'adapter à des éléments de patrimoine bâti.

Ces conseils donnés, une analyse de l'action menée par le futur PNR, sur le patrimoine vernaculaire, va maintenant être faite. Le tableau 10 ci-dessous tente de faire une synthèse de la situation actuelle du patrimoine vernaculaire sur le territoire du futur Parc.

Tableau 10 : Atouts et Faiblesses, Opportunités et Menaces du patrimoine vernaculaire du territoire du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises

ATOUTS	FAIBLESSES
- La réalisation de l'inventaire du patrimoine vernaculaire sur tout le territoire. - Importance et diversité du patrimoine vernaculaire. - Des spécificités architecturales propres à certains secteurs. - Tendance actuelle au retour aux sources, à un intérêt pour le patrimoine. - Des communes soucieuses de leur patrimoine vernaculaire, et qui mènent des actions. - L'envie pour certaines communes de réhabiliter leur patrimoine vernaculaire. - Quelques associations oeuvrent pour le patrimoine vernaculaire. - Des organismes professionnels de conseil (CAUE, DDE, ABF...) existent.	- Des éléments ont pu échapper à l'inventaire. Celui-ci demande une actualisation constante. - Assez peu d'éléments spécifiques du territoire. - Beaucoup d'éléments sont en mauvais état. - Des communes moins engagées que d'autres, qui agissent en priorité dans d'autres domaines (social, assainissement...). - Pour les collectivités locales : manque de temps, de financements, de compétences, et de connaissances des dispositifs existants en matière de patrimoine vernaculaire. - Peu de partenariat en matière de patrimoine vernaculaire. - Des recommandations pas toujours respectées.
OPPORTUNITES	MENACES
- Amélioration du cadre de vie et de l'attractivité du territoire. - Possibilité de développement local - Possibilité de valorisation touristique (sentiers thématiques, visites...). - Possibilité de développement de l'artisanat local (savoir-faire locaux). - Regrouper les communes pour baisser les frais de réhabilitation.	 - Manque de moyens pour mener à bien les opérations de réhabilitation et de valorisation. - Manque d'artisans compétents. - Communes réticentes au partenariat.

Source : auteur

« *Pourquoi et comment le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises veut-il valoriser son patrimoine vernaculaire ?* »: voici la question qui a guidé toute cette étude.

Le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises a décidé de faire de la valorisation du patrimoine vernaculaire une de ses actions de préfiguration. Le Syndicat de Préfiguration souhaite sauvegarder le patrimoine vernaculaire ariégeois qui est menacé. A travers la réhabilitation d'éléments, l'amélioration du cadre de vie des locaux est recherchée. Les touristes bénéficieront également de la belle image des villages. Ceci pourra les inciter à revenir. Une mobilisation de la population autour de son patrimoine, l'amélioration et la mise en valeur des habitations privées par effet d'entraînement, sont également espérées.

Aussi, un « Fond d'aide à la réhabilitation du patrimoine vernaculaire non protégé » va être mis en place. Dès lors, il fallait qu'un inventaire suivi de propositions de valorisation soit mené. Il a nécessité un an de travail. 1508 éléments répartis en 4 catégories (liés à l'eau / à la religion / aux activités de commerce, d'industrie et d'artisanat / à la culture et à la détente), ont été identifiés. Puis, des propositions de valorisation *in situ* et *ex situ* ont été formulées. Elles tiennent compte des spécificités mises en évidence par l'inventaire, des difficultés rencontrées par les élus pour intervenir sur le patrimoine, et des différents enjeux liés au patrimoine vernaculaire sur ce territoire.

Une tentative d'évaluation de la démarche menée par le futur Parc va être faite notamment en la comparant avec ce qui se fait sur d'autres territoires. L'analyse du tableau appuiera cette évaluation.

Le tableau ci-dessus montre que le manque de moyens techniques et financiers apparaît à plusieurs reprises comme un obstacle à la valorisation. Le « Fond d'aide à la réhabilitation » que propose le futur PNR, est une bonne mesure pour y faire face.

Ce tableau met également en évidence un manque de partenariat. Une mesure mise en place à l'échelle du territoire du futur PNR est donc intéressante.

Concernant la méthode d'inventaire, elle se révèle originale car elle sollicite l'aide des élus. C'est un excellent moyen de les mobiliser autour du projet.

Mais, les éléments qui ont fait l'objet de l'inventaire ne sont pas spécifiques du territoire. Les éléments les plus typiques du futur PNR sont ceux liés au pastoralisme : les granges, les orris, les murets de pierres. Aussi, les touristes seront, au cours de leur séjour, plus marqués par un orri, que par un lavoir. Le patrimoine vernaculaire pris en compte par cette étude doit donc être mis en relation avec les autres types de patrimoine du territoire, pour qu'il contribue à l'image du territoire et donc à son attractivité.

La volonté de rassembler les habitants autour de leur patrimoine, d'améliorer le cadre de vie par la réhabilitation, sera plus facilement atteinte en s'occupant des lavoirs, métiers à ferrer ou autres fontaines. En effet, la population se sent plus proche d'édifices qu'elle côtoie au quotidien. Les éléments liés au pastoralisme se situent, eux, en altitude.

La démarche de valorisation du patrimoine vernaculaire (inventaire et mise en place d'un Fond d'aide à la réhabilitation) menée par le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises permettra donc, plus facilement, d'atteindre les enjeux humains et sociaux.

D'autres PNR ont mis en place des soutiens techniques et/ou financiers pour réhabiliter et valoriser le patrimoine vernaculaire. Celui du Gâtinais Français a proposé des subventions pour aider les communes et les particuliers dans la réhabilitation d'éléments tels que les ponts, les lavoirs, les murs anciens... Le PNR des Causses du Quercy propose lui une aide financière et technique. Une équipe du PNR se charge de réouvrir des sentiers, réhabiliter des éléments de patrimoine vernaculaire (lavoirs, fontaines, puits) et d'aménager de petits espaces publics. Ce Parc a également organisé, à la demande des habitants des « animations murets ». Leur but est de familiariser le public à un savoir-faire traditionnel et de le sensibiliser à la richesse patrimoniale de ce bâti.

Ce PNR va plus loin en intervenant lui-même sur le patrimoine. Le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises ne peut pas intervenir de la sorte, car il n'est pas encore constitué.

La démarche de valorisation du patrimoine vernaculaire qu'il a entreprise, est très intéressante pour un PNR en construction. C'est un moyen de montrer qu'avant même sa création, des actions concrètes sont menées. Les actions de préfiguration permettent de faire connaître le futur Parc, d'initier des démarches, de communiquer, et de fédérer autour du territoire qui se construit. La réalisation de l'inventaire du patrimoine vernaculaire (qui mobilise les élus) et la création d'un « Fond d'aide à la réhabilitation » (à destination des communes et des particuliers), sont des excellents moyens de mobiliser les élus et la population autour de l'idée de Parc Naturel Régional.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages sur les Parcs Naturels Régionaux :

- * Fédération des PNR, *Bienvenue dans la culture Parc : Livret d'accueil des personnels des Parcs Naturels Régionaux*, octobre 2006, 96 p.
- * Fédération des PNR, *Argumentaire 50 questions-réponses sur les Parcs Naturels Régionaux*, décembre 2005, 64 p.

Ouvrages sur le futur PNR des Pyrénées Ariégeoises :

- * Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, *Avant-projet de Charte-Agenda 21*, mars 2007, 110 p.
- * Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, *Avant-projet de Charte-Agenda 21 : notice explicative du plan de référence*, mars 2007, 123 p.
- * Projet de PNR Ariège Pyrénées Centrales, *Diagnostic du territoire*, janvier 2006, 87 p.
- * Projet de PNR Ariège Pyrénées Centrales, *Diagnostic économique, rapport de synthèse intermédiaire*, janvier 2006, 114 p.
- * Projet de PNR Ariège Pyrénées Centrales, *La lettre aux Partenaires n°2*, juillet 2005, 2 p.
- * Projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, *La lettre aux Partenaires n°5*, septembre 2006, 2 p.
- * Supplément gratuit du n°164 de l'Ariégeois Magazine, *Le Parc c'est oui !*, 2006, 80 p.

Ouvrages sur l'architecture :

- * LAVENU Mathilde, MATAOUCHEK Victorine, *Dictionnaire d'Architecture*, Editions Jean-Paul Gisserot, 1999, 127 p.
- * CAUE de l'Ariège, *Rénover et aménager en Haute-Ariège*, mai 2006, 32 p.
- * CAUE de l'Ariège, *Rénover et aménager en Haut-Couserans*, janvier 2005, 32 p.
- * CAUE de l'Ariège, *Ariège Caractères*, janvier 2002, 64 p.
- * Conseil Régional Midi-Pyrénées, *Toits pyrénéens : une mosaïque de couleurs*, juillet 2003, 36 p.

Ouvrages sur le patrimoine et sa valorisation :

Généraux :

- * AUDRERIE Dominique, *Petit vocabulaire du patrimoine culturel et naturel*, Editions Confluences, 2003, 64 p.
- * BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Editions Liana Levi, Collection opinion 1995, 145 p.
- * CHOAY Françoise, *L'allégorie du Patrimoine*, Patrimoine et Histoire, Belin, Paris, 1997, 104 p.
- * Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Guide d'observation du patrimoine rural*, 1999, 112 p.
- * Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, *Guide de valorisation du patrimoine rural*, 2001, 176 p.
- * MITRA, *Conception d'un guide méthodologique pour la valorisation touristique des espaces ruraux*, 2005, 64 p.
- * MITRA, *Tourisme en espace rural, tome 3 valorisation des territoires et des patrimoines en espace rural*, décembre 2006, 66 p.
- * BACHOUD Louis, JACOB Philippe, TOULIER Bernard, *Patrimoine culturel bâti et paysager : classement conservation valorisation*, DELMAS 1^{ère} édition Paris, 2002, 187 p.
- * CHEVALLIER Denis, *Vives campagnes : Le patrimoine rural, projet de société*, Editions Autrement, Collection Mutations n°194, mai 2000, 224 p.
- * OLLAGON Henri, *Une approche patrimoniale de la gestion de la qualité du milieu naturel*, 1989, 123p.
- * ROBERT Maurice, *Patrimoine de Pays, petit patrimoine, et patrimoine culturel : guide d'étude et de valorisation*, RM Consultant, Jourgnac, 1999, 111 p.

Spécifiques à des territoires :

- * PNR du Morvan, *L'avenir du patrimoine rural est entre vos mains : valorisation du patrimoine rural bâti*, 2003, 40 p.
- * PICARONIE Yoann, TRIoux Adrien, *La valorisation du patrimoine : un nouvel enjeu touristique pour les Gorges de la Cère*, septembre 2004, 273 p.
- * CAUE de l'Ariège en collaboration avec les CAUE du massif des Pyrénées, *Valoriser l'identité des Pyrénées dans les projets d'aménagement*, juin 2002, 87 p.
- * PRADIER Sandrine, *Cahier d'orientation pour la restauration du patrimoine de Pays de la Communauté de Communes « Pays d'Olmes »*, 2003, 22 p.
- * Fédération Pastorale, JOUSSET Catherine, BOUDELLAL Malika, *Etude du patrimoine montagnard du département (09)*, rapport final mai 2007, 163 p

- * Parc Naturel National des Pyrénées, CAUE des Hautes Pyrénées, *Les vallées d'Argelès-Cauterets petit patrimoine bâti*, Collections Patrimoine des Vallées Pyrénéennes, janvier 2006, 174 p.
- * Parc Naturel National des Pyrénées, CAUE des Pyrénées Atlantiques, *La vallée d'Aspre petit patrimoine bâti*, Collections Patrimoine des Vallées Pyrénéennes, mai 2003, 204 p.
- * Parc Naturel National des Pyrénées, CAUE des Hautes Pyrénées, *Les vallées de Luz-Gavarnie petit patrimoine bâti*, Collections Patrimoine des Vallées Pyrénéennes, mai 2004, 176 p.

Etudes patrimoniales :

- * Etude de l'Association Ensemble Volvestre Avenir sur le patrimoine religieux des communes du canton du Volvestre, 2002, 143 p.
- * Rapport de stage Flavie Estrémé « un inventaire du petit patrimoine bâti : une démarche de préservation patrimoniale et de valorisation territoriale du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises », septembre 2006, 135 p.
- * Rapport de stage Cédric Bosse « Valoriser le patrimoine bâti et paysager du territoire du projet de Parc Naturel Régional Ariège Pyrénées-Centrales ». Mémoire de DESS Aménagement et Développement Transfrontaliers de la Montagne, Université de Toulouse le Mirail, Septembre 2005, 86 p.
- * BARRUHET Xavier, Etude du petit patrimoine pour l'association PARVAL (Association Pour l'Aménagement Rural des Vallées de l'Arize et de la Lèze), janvier 2001, 150 p.
- * Atelier Pyrénéen du Patrimoine, *Le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle : inventaire du patrimoine et approche analytique des ressources*, décembre 2002, 112 p.

Cartes :

Carte topographique IGN au 25 000ème 2146O Pamiers 2001
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2047O Saint-Girons Couserans 2000
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2147E Foix Tarascon sur Ariège 2000
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2046E Le Mas d'Azil 2001
 Carte topographique IGN au 25 000ème 1947O Aspet 2001
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2148O Vicdessos 2000
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2048O Aulus les Bains 2000
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2047E La Bastide de Sérou Massat 2000
 Carte topographique IGN au 25 000ème 1946E Salies du Salat 2000
 Carte topographique IGN au 25 000ème 2046O Sainte Croix Volvestre 2000

 Carte topographique IGN au 100 000ème 71 Saint-Gaudens Andorre 2004

Divers :

- * Conseil Général de l'Ariège, *Atlas des Paysages d'Ariège-Pyrénées*, 2006, 56 p.
- * CHEVALLIER Michel, *La vie humaine dans les Pyrénées Ariégeoises*, thèse principale, Editions Génin, 1953, 1057 p.
- * Plusieurs devis (pour l'édition de brochures, la mise en place d'expositions, la création de panneaux d'interprétation). Par souci de confidentialité, des précisions ne peuvent pas être apportées.
- * Interventions :
 - HANUS Philippe (Animateur du patrimoine au CPIE du Vercors), 21 novembre 2006, Université Lumière-Lyon 2, Master 2 PRVC
 - SAPET Pierre (Chargé de mission à la Conservation du patrimoine de la Drôme), 26 octobre 2006, Université Lumière-Lyon 2, Master 2 PRVC
 - SINGIER Nicole (Directrice du CAUE de l'Ain), 11 décembre 2006, Université Lumière-Lyon 2, Master 2 PRVC

Sites Internet :

www.histariege.com : site sur l'histoire et le patrimoine de l'Ariège, éditeur : Jean-Jacques Pétris

www.projet-pnr-pyrenees-ariegeoises.com : éditeur : Advisio Communication

Ensemble des sites Internet des PNR afin de voir les actions qu'ils mènent dans le domaine patrimonial.

LISTE DES CONTACTS

Association Histariège

Mr Barrière : Conseiller municipal de Montels

Ginette Busca : Maire de Montjoie en Couserans

Philippe Causse : Maire de Vernajoul

Jean-Claude Dega : Maire d'Erp

Etienne Dedieu : Maire de Saint-Lizier

Yves Dedieu : Office de tourisme de Saint-Girons

Charles Geny : passionné de patrimoine, habitant de Moulis

Berthe Lamarre : association Ensemble Volvestre Avenir

André Rouch : Maire d'Alzen

Pierrette Soula : présidente de l'Association Patrimoine en Séronais

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES :

Carte 1: Les 45 Parcs Naturels Régionaux au 1 ^{er} février 2007.....	p 8
Carte 2: Le territoire du futur PNR au sein de la chaîne pyrénéenne	p 15
Carte 3: Le périmètre du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises	p 16
Carte 4: Le découpage du territoire du futur PNR en cantons et communautés de communes p	17
Carte 5: Les 3 Pays concernés par le projet de PNR	p 18
Carte 6: Le périmètre du projet de PNR par rapport aux axes majeurs de communication	p 20
Carte 7: Population et densités sur le territoire du futur PNR en 1999	p 21
Carte 8: Localisation des différentes unités paysagères	p 30
Carte 9: Etat d'avancement de l'inventaire du patrimoine vernaculaire en novembre 2006	p 43
Carte 10: Localisation de l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire liés à l'eau	p 62
Carte 11: Répartition des forges à la Catalane en Ariège au 19 ^{ème} siècle	p 65
Carte 12: Répartition des carrières de marbre sur le territoire d'étude.....	p 66
Carte 13: Localisation de l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire religieux.....	p 73
Carte 14: Localisation de l'ensemble des éléments de patrimoine vernaculaire à l'exception de ceux liés à l'eau et à la religion.....	p 79

FIGURES :

Figures 1 et 2: Répartition des emplois par secteur (sur le territoire du futur PNR et en France)	p 22
Figure 3: Part des différents types de patrimoine vernaculaire.....	p 80

PHOTOS :

NB : Les photographies ont été prises par l'auteur sauf mention contraire

Photographies de la page de garde :

Gloriette à Sentein, poids public de Betchat, lavoir de Bénac, croix à Saurat, oratoire à Moulis, métier à ferrer à Montels, fontaine à Lercoul.

Le territoire d'étude

Photo 1: La vallée du Vicdessos.....	p 28
Photo 2: Paysage forestier du Haut-Salat.....	p 28
Photo 3: Paysage de zone intermédiaire à Ercé.....	p 28
Photo 4: Les estives du port de Lers	p 29
Photo 5: Les avants-monts depuis Vernajoul.....	p 29
Photo 6: Le Mas d'Azil dans les Pré-Pyrénées	p 29

Le patrimoine du territoire

Photo 7: Le Gypaète barbu	p 31
Photo 8: La grotte du Mas d'Azil.....	p 31
Photo 9: Etang de Soulcem.....	p 31

Photo 10: Toiture en ardoise à pignons dégressifs au Port.....	p 32
Photo 11: Fresque dans la grotte de Niaux	p 32
Photo 12: Le château de Miglos.....	p 32
Photo 13: Carrière de marbre de Cazavet	p 33
Photo 14: Cathédrale de Saint-Lizier	p 33
Photo 15: Orri du Carla à Auzat	p 33
Photo 16: Transhumance à Massat	p 34

Le patrimoine vernaculaire lié à l'eau

Photo 17: Seix, Faup, pierre à laver.....	p 48
Photo 18: Argein, bassin en béton	p 48
Photo 19: Prayols, bassin en pierre	p 48
Photo 20: Lavoir à Arrien en Bethmale (type 1).....	p 49
Photo 21: Lavoir à Siguer (type 2)	p 49
Photo 22: Lavoir aux Bordes sur Lez (type 3)	p 49
Photo 23: Lavoir à Miglos (type 4)	p 49
Photo 24: Lavoir à Serres sur Arget (type 5)	p 49
Photo 25: Lavoir à Cérizols (type 6)	p 49
Photo 26: Durban sur Arize, lavoir de Francou	p 50
Photo 27: Montseron, lavoir de Gouan	p 50
Photo 28: Moulis, Arguilla, lavoir reconverti en local poubelles	p 50
Photo 29: Couflens, lavoir réhabilité	p 50
Photo 30: Biert, lavoir du col de Sarailé.....	p 50

Photo 31: Fontaine à Serres-sur-Arget	p 51
Photo 32: Fontaine à Saint-Pierre de Rivière.....	p 51
Photo 33: Fontaine à Saint-Martin de Caralp, Tresbens	p 51
Photo 34: Fontaine à Miglos, Arquizat	p 51
Photo 35: Fontaine à Lercoul	p 51
Photo 36: Fontaine à Goulier	p 51
Photo 37: Fontaine en fonte à Rabat les Trois Seigneurs	p 52
Photo 38: Fontaine en fonte à Surba.....	p 52
Photo 39: Borne-fontaine à Saurat	p 52
Photo 40: Fontaine à pompe hors d'usage à Prat-Bonrepaux,	p 52
Photo 41: Fontaine à pompe au-dessus d'une source à Sainte-Croix Volvestre	p 52
Photo 42: Fontaine située dans une niche en pierre à Riverenert.....	p 52
Photo 43: Aménagement autour de la fontaine à Argein.....	p 52

Photo 44: Alzen, abreuvoir en bois	p 53
Photo 45: Lapège, abreuvoir en granite.....	p 53
Photo 46: Alzen, abreuvoir circulaire en pierre	p 53
Photo 47: Seix, abreuvoir en marbre associé à une fontaine.....	p 53
Photo 48: Saint-Lary, abreuvoir en béton	p 53
Photo 49: Rabat les Trois Seigneurs, abreuvoir dans une niche en pierre.....	p 53
Photo 50: Boussenac, abreuvoir couvert	p 53
Photo 51: Montels, abreuvoir reconverti en jardinière	p 54
Photo 52: Riverenert, abreuvoir réhabilité.....	p 54
Photo 53: Saint-Girons, abreuvoir servant de lieu d'entrepôt.....	p 54

Photo 54: Lasserre, puits couvert	p 55
Photo 55: Les Bordes sur Arize, puits restauré	p 55
Photo 56: Serres Sur Arget, hameau de Lux, puits sous une arche protégée par un auvent	p 55
Photo 57: Montjoie en Couserans, puits non couvert avec une fontaine à pompe.....	p 55
Photo 58: Saint-Lizier, puits non couvert restauré et mis en valeur	p 55
Photo 59: Brassac, fontaine-abreuvoir reconvertie en jardinière.....	p 56
Photo 60: Prayols, fontaine-abreuvoir avec un bec en fonte	p 56
Photo 61: Gourbit, borne fontaine-abreuvoir.....	p 56
Photo 62: Rabat les Trois Seigneurs, fontaine en fonte associée à un abreuvoir circulaire taillé dans la pierre.....	p 56
Photo 63: Alzen, abreuvoir en béton alimenté par un tuyau	p 56
Photo 64: Seix, fontaine-abreuvoir couverte, en marbre, avec robinet en fonte	p 57
Photo 65: Allières, lavoir à ciel ouvert-abreuvoir	p 57
Photo 66: Saint-Lary, lavoir couvert-abreuvoir	p 57
Photo 67: Lacourt, fontaine-lavoir	p 57
Photo 68: Suzan, puits-abreuvoir	p 57
Photo 69: Tourtouse, puits-lavoir-abreuvoir.....	p 58
Photo 70: Gajan, puits-fontaine-abreuvoir.....	p 58
Photo 71: Montesquieu-Avantes, fontaine-lavoir couvert-abreuvoir	p 58
Photo 72: Ganac, fontaine en fonte-lavoir à ciel ouvert-abreuvoir	p 58
Photo 73: Saint-Martin de Caralp, appropriation par la faune et la flore d'une fontaine-lavoir-abreuvoir.....	p 59
Photo 74: Mérigon, aménagement autour de la thématique de l'eau : association puits-fontaine-abreuvoir-lavoir	p 59
Photo 75: Pont à arche au Port.....	p 60
Photo 76: Pont muletier à Burret	p 60
Photo 77: Passerelle en bois à Cazavet.....	p 60

Le patrimoine vernaculaire religieux

Photo 78: Montardit, croix de souvenir	p 64
Photo 79: Soueix-Rogalle, croix de mission.....	p 64
Photo 80: Rabat les Trois Seigneurs, croix simple	p 65
Photo 81: Saurat, croix en fer forgé décorée, accrochée à un mur	p 65
Photo 82: Larbont, croix en pierre.....	p 66
Photo 83: Saint-Girons, croisement du marbre et du fer forgé.....	p 66
Photo 84: Lorp-Sentaraille, croix en marbre.....	p 66
Photo 85: Galey, croix en bois.....	p 67
Photo 86: Audressein, croix du chemin de Saint-Jacques de Compostelle	p 67
Photo 87: Saint-Pierre de Rivière, croix posée sur une fontaine	p 67
Photo 88: Arignac, croix en fer forgé	p 67
Photo 89: Vicdessos, calvaire monumental en haut du chemin de croix	p 68
Photo 90: Saint Girons, calvaire en fer forgé avec un socle en marbre	p 68
Photo 91: Sainte Croix Volvestre, calvaire en bois	p 68
Photo 92: Montardit, calvaire sculpté dans la pierre	p 68
Photo 93: Aulus les Bains, calvaire de taille plus réduite	p 68
Photo 94: Bethmale (Ayet), oratoire monumental	p 69

Photo 95: Moulis, oratoire dédié à Jeanne d'Arc	p 69
Photo 96: Cérizols, oratoire en marbre de Montaigon	p 69
Photo 97: Le Port, fleurissement d'un oratoire	p 69
Photo 98: Suc et Sentenac, oratoire dédié à la Vierge.....	p 69

Photo 99: Saurat, Vierge Marie	p 70
Photo 100: Mas d'Azil, statue du Christ.....	p 70
Photo 101: Saint-Lizier, Vierge à l'enfant.....	p 70
Photo 102: La Bastide de Sérou, statue de la Vierge allaitant au dessus d'une porte d'habitation.....	p 70
Photo 103: Audressein, statue sculptée dans la pierre	p 70
Photo 104: Cérizols, statue du Christ dans une niche au dessus d'une porte d'habitation.....	p 70

Le patrimoine vernaculaire lié aux activités de commerce, d'industrie et d'artisanat

Photo 105: Métier à ferrer de Montels	p 74
Photo 106: Mise en valeur du métier à ferrer de Saint-Lary	p 74
Photo 107: TYPE A : Cos, poids public avec une bascule pour peser les animaux	p 75
Photo 108: TYPE B : Moulis, poids public avec une bascule pour peser les charrettes	p 75
Photo 109: TYPE C : Sainte-Croix Volvestre, poids public abrité avec une bascule pour peser les charrettes.....	p 75
Photo 110: TYPE D : Saurat, poids public à deux bascules	p 75
Photo 111: Particularité du poids public de Seix	p 76
Photo 112: Tour-horloge de Montoulieu	p 76

Le patrimoine vernaculaire lié à la culture et à la détente

Photo 113: Kiosque d'Aulus les Bains.....	p 77
Photo 114: Siguer, gloriette qui nécessite des travaux de restauration	p 77
Photo 115: Vicdessos, gloriette servant d'abri de jardin.....	p 77
Photo 116: Sentein, gloriette qui vient d'être restaurée	p 77

Les autres éléments de patrimoine vernaculaire

Photo 117: La Bastide de Sérou, mesures à grain	p 78
Photo 118: Prat-Bonrepaux, roue à aubes.....	p 78
Photo 119: Saurat, ancienne pompe à essence	p 78

Pourquoi intervenir sur le patrimoine vernaculaire ?

Photo 120: Fontaine-lavoir-abreuvoir abandonnée sur la place d'un hameau de Montesquieu- Avantes.....	p 84
Photo 121: Espace de rencontre autour de la fontaine dans le centre-bourg de Lercoul	p 84
Photo 122: Discussion au pied du lavoir à Lacourt	p 84
Photo 123: Carrière de marbre de Balacet.....	p 90

TABLEAUX :

Tableau 1: Les six grands types de lavoirs	p 49
Tableau 2: Répartition géographique des éléments liés à l'eau	p 61
Tableau 3: Concentration des éléments liés à l'eau sur les cantons de Massat et de Foix rural	p 61
Tableau 4: Importance des différents types d'éléments liés à l'eau.....	p 63
Tableau 5: Concentration du patrimoine religieux à l'ouest du territoire	p 71
Tableau 6: Une forte densité d'éléments liés à la religion sur les cantons de Massat et d'Oustp	71
Tableau 7: Répartition des éléments par canton et par type de patrimoine vernaculaire	p 80
Tableau 8: Part des éléments liés à l'eau dans chaque canton	p 81
Tableau 9: Le manque de temps et d'argent : des freins pour les communes qui ont des projets concernant le patrimoine vernaculaire	p 88
Tableau 10: Atouts et faiblesses, opportunités et menaces du patrimoine vernaculaire du territoire du futur PNR des Pyrénées Ariégeoises	p 114

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE	p1
INDEX DES SIGLES ET GLOSSAIRE.....	p2
INTRODUCTION	p4

I- UN PROJET PATRIMONIAL POUR UN TERRITOIRE EN CONSTRUCTION p5

I-1 LE CONTEXTE DE L'ETUDE p5

I-1-1 LES STRUCTURES ENCADRANT MA MISSION p5

I-1-1-1 LA STRUCTURE PARC NATUREL REGIONAL (PNR).....	p5
I-1-1-1-1 Les missions d'un PNR.....	p5
I-1-1-1-2 Les étapes de la création d'un PNR	p6
I-1-1-1-3 Fonctionnement et financement	p7
I-1-1-1-4 Les Parcs Naturels Régionaux aujourd'hui	p7
I-1-1-1-5 Le PNR des Pyrénées Ariégeoises	p9

I-1-1-2 LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE)	p11
I-1-1-2-1 Les missions des CAUE	p11
I-1-1-2-2 Le CAUE de l'Ariège	p12

I-1-1-3 POURQUOI UNE MISSION EN COLLABORATION AVEC CES DEUX STRUCTURES ?	p13
---	-----

I-1-2 LE TERRITOIRE D'ETUDE : LE TERRITOIRE DU PROJET DE PNR..... p15

I-1-2-1 SITUATION ET DELIMITATION DU FUTUR PNR	p15
I-1-2-2 LE DECOUPAGE DU TERRITOIRE	p16
I-1-2-3 UN TERRITOIRE RURAL, MONTAGNARD, MAL DESSERVI PAR LES TRANSPORTS.....	p19
I-1-2-4 UNE POPULATION VIEILLISSANTE, COMPOSITE ET ENCORE FORTEMENT AGRICOLE.....	p21

I-2 POURQUOI UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE ? p24

I-2-1 LA NOTION DE PATRIMOINE.....	p24
I-2-2 LA NOTION DE PATRIMOINE VERNACULAIRE	p25
I-2-3 LA NOTION D'INVENTAIRE PATRIMONIAL	p26

I-2-4 <u>LES RICHESSES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE DU FUTUR PNR</u>	p28
I-2-4-1 LE PATRIMOINE NATUREL	p28
I-2-4-2 LE PATRIMOINE CULTUREL ET HUMAIN	p32
I-2-4-3 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ARIEGEOIS EN PERIL	p34
I-2-5 <u>LES OBJECTIFS ET LES ENJEUX DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE VERNACULAIRE SUR LE TERRITOIRE DU FUTUR PNR</u>	p35
I-2-5-1 LES OBJECTIFS RECHERCHES	p35
I-2-5-2 LES ENJEUX	p36
I-2-5-3 LA MISE EN PLACE DE SUBVENTIONS PAR LE PNR POUR LA REHABILITATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE.....	p37
 II- <u>MISE EN OEUVRE DE L'INVENTAIRE</u>	p39
II-1 <u>LE PROTOCOLE MIS EN PLACE</u>	p39
II-1-1 <u>DEFINITION DU PERIMETRE D'ETUDE ET DES ELEMENTS PRIS EN COMPTE</u>	p39
II-1-1-1 UN INVENTAIRE EFFECTUE SUR UN VASTE TERRITOIRE.....	p39
II-1-1-2 LE CHOIX DES ELEMENTS PRIS EN COMPTE	p39
II-1-2 <u>REALISATION DE FICHES D'INVENTAIRE ET DE QUESTIONNAIRES D'ENQUETE</u>	p40
II-1-3 <u>LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION</u>	p42
II-1-3-1 LE TRAITEMENT DES DONNEES DE L'INVENTAIRE ET DE L'ENQUETE	p42
II-1-3-2 L'ELABORATION D'UNE FICHE DE SYNTHESE SUR LE PATRIMOINE VERNACULAIRE DE CHAQUE COMMUNE	p42
 II-2 <u>LA METHODOLOGIE ADOPTEE</u>	p43
II-2-1 <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE, DU TRAVAIL DEJA EFFECTUE ET APPROPRIATION DE LA METHODE</u>	p43
II-2-1-1 ETAT DE L'INVENTAIRE A MON ARRIVEE.....	p43
II-2-1-2 MODIFICATIONS APPORTEES AUX DOCUMENTS MIS EN PLACE	p44
II-2-2 <u>TRAVAIL DE TERRAIN, TRAITEMENT DE L'INFORMATION, PUIS ANALYSE</u>	p45
II-2-3 <u>LES MOYENS MOBILISES</u>	p46
 II-3 <u>LES DIFFICULTES RENCONTREES</u>	p46
II-3-1 <u>SUR LE TERRAIN</u>	p46
II-3-2 <u>DANS MON TRAVAIL DE SYNTHESE ET DE REFLEXION</u>	p47

III- LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE..... p48

III-1 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A L'EAU p48

III-1-1 LES LAVOIRS..... p48

III-1-2 LES FONTAINES p51

III-1-3 LES ABREUVOIRS..... p53

III-1-4 LES PUIITS p55

III-1-5 LES ASSOCIATIONS D'ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A L'EAU p56

III-1-6 LES PONTS p60

III-2 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE RELIGIEUX..... p64

III-2-1 LES CROIX p64

III-2-2 LES CALVAIRES p68

III-2-3 LES ORATOIRES p69

III-2-4 LES STATUES p70

III-3 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE AUX ACTIVITES DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT p74

III-3-1 LES METIERS A FERRER..... p74

III-3-2 LES POIDS PUBLICS..... p75

III-3-3 LES TOURS-HORLOGES..... p76

III-4 LE PATRIMOINE VERNACULAIRE LIE A LA CULTURE ET A LA DETENTE... p77

III-4-1 LES KIOSQUES..... p77

III-4-2 LES GLORIETTES..... p77

III-5 LES AUTRES ELEMENTS DE PATRIMOINE VERNACULAIRE p78

IV- PROPOSITIONS DE VALORISATION DU PATRIMOINE IDENTIFIE . p83

IV-1 REFLEXIONS PREALABLES A TOUT PROJET DE VALORISATION..... p83

IV-1-1 PATRIMONIALISATION, VALORISATION : DES TERMES A DEFINIR..... p83

IV-1-2 POURQUOI ET POUR QUI INTERVENIR SUR LE PATRIMOINE VERNACULAIRE ? p83

IV-1-3 QUE METTRE EN ŒUVRE ? p85

IV-1-4 LES REGLES A RESPECTER ET LES NOTIONS A GARDER A L'ESPRIT p86

IV-2 <u>PROPOSITIONS DE VALORISATION DES ELEMENTS DE PATRIMOINE</u> <u>VERNACULAIRE DU TERRITOIRE D'ETUDE</u>	p88
IV-2-1 <u>VALORISATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE</u>	p88
IV-2-1-1 <u>UN MODE DE VALORISATION ALTERNATIF</u>	p88
IV-2-1-2 <u>LES ACTIONS QUI PEUVENT ETRE MISES EN PLACE</u>	p89
FICHE ACTION N°1	p91
FICHE ACTION N°2	p93
FICHE ACTION N°3	p95
FICHE ACTION N°4	p97
FICHE ACTION N°5	p99
IV-2-2 <u>VALORISATION DES ELEMENTS ET DE LEURS ABORDS</u>	p101
FICHE ACTION N°6	p103
FICHE ACTION N°7	p105
FICHE ACTION N°8	p107
LE FOND D'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE VERNACULAIRE NON PROTEGE ..	p109
 BILAN.....	 p113
BIBLIOGRAPHIE	p117
LISTE DES CONTACTS	p121
TABLE DES ILLUSTRATIONS	p122
TABLE DES ANNEXES	p131